

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme CLAUDETTE JOURNAULT, présidente  
M. LOUIS DÉRIGER, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT  
D'UN PARC ÉOLIEN À SAINT-ULRIC, SAINT-LÉANDRE ET SAINT-DAMASE  
PAR NORTHLAND POWER INC.**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 4**

---

Séance tenue le 27 avril 2006 à 19 h

Salle La Recréathèque

Centre sportif Alain-Côté

321, rue du Bon-Pasteur

Matane

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 27 AVRIL 2006

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DE LA PRÉSIDENTE ..... 1

DÉPÔT DE DOCUMENTS ..... 2

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. GUY LAROCHE ..... 11

M. PIERRE THIBODEAU ..... 20

M. GUY AHIER..... 27

M. BLAIR CÔTÉ ..... 43

REPRISE DE LA SÉANCE

M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD ..... 53

Mme SUZELLE BEAULIEU ..... 63

M. GUY LAROCHE ..... 65

M. GHISLAIN LAMARRE..... 66

M. RENÉ CHOUINARD ..... 72

M. STEEVE GENDRON ..... 74

M. GUY LAROCHE ..... 90

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR ..... 95

    M. Victor Pergat

REPRISE DE LA SÉANCE

QUESTIONS DE LA COMMISSION..... 99

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. GUY AHIER..... 104

M. BLAIR CÔTÉ ..... 112

Mme DIANE BERNIER..... 126

M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD ..... 134

MOT DE LA FIN ..... 137



**SÉANCE DU 27 AVRIL 2006**  
**SÉANCE DE LA SOIRÉE**  
**MOT DE LA PRÉSIDENTE**

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bonsoir, bienvenue à cette dernière séance d'audience publique pour la première partie.

10 Alors la deuxième partie de l'audience va se tenir à la salle communautaire, 3027, rue Principale, à Saint-Léandre, et ça va se tenir à compter de mardi le 30 mai, dix-neuf heures (19 h), pour se poursuivre le lendemain selon les besoins.

15 Alors madame Poliquin va vous donner une période de temps, à ce moment-là, où vous pourrez venir présenter soit votre mémoire ou soit vous exprimer verbalement, c'est libre à vous. Ce qui est important, c'est de vous inscrire pour réserver une période de temps.

20 Alors le plus tôt sera le mieux, plus vous allez vous inscrire tôt, bien, vous allez avoir les premières places ou celle qui vous convient le mieux parce qu'on va essayer de faire une séance, il va y avoir au moins un soir, probablement deux (2) et puis on va faire aussi une séance en après-midi si la demande est là. Alors si ça convient mieux aux gens de venir en après-midi qu'en soirée, on va le faire en après-midi; si tout le monde dit, bien, ça nous dérange parce que nous, on travaille le jour, il faut venir le soir, on va le faire le soir.

25 Et puis on apprécierait beaucoup recevoir votre mémoire le 24 mai; la date limite, c'est le 26 mai, c'est le vendredi, mais si vous pouvez nous envoyer, ceux qui pourront le faire, le mercredi, bien, on aimerait beaucoup pour éviter, disons-le, de passer la fin de semaine à les lire.

30 Il faut les lire, nous, on est obligé de les lire, et on doit vous recontacter s'il y a une information qui pourrait causer un préjudice. C'est très rare que ça arrive, mais ça peut arriver. Donc on doit tout lire les mémoires avant.

35 On va les accepter quand même jusqu'à la dernière minute, c'est-à-dire la journée même de leur dépôt, mais il faut avoir le temps de les lire avant, parce qu'on peut pas multiplier un mémoire où il y aurait une phrase, par exemple, qui pourrait causer un préjudice qui serait diffamatoire.

40 Alors c'est ça, la deuxième partie, ça se tient, c'est très simple, les gens vont savoir à peu près à quel moment ils vont passer, on leur demande d'arriver un petit peu plus tôt pour être certain d'être présent lorsqu'on va les appeler, et là c'est un échange tout simplement avec la Commission. Alors soit que vous faites un résumé de votre mémoire ou soit que vous décidez de le lire en entier, mais on vous suggère de garder du temps pour la discussion avec la Commission.

45 Et à ce moment-là, le promoteur n'est pas en avant, ni les personnes-ressources; les gens sont tous dans la salle. Et tout le monde a un droit de rectification.

50 Alors il y a deux (2) registres en arrière, il y a un registre pour les gens qui veulent venir s'exprimer et qui n'ont pas réservé de temps, alors on leur donne à ce moment-là beaucoup moins de temps, ça peut être un cinq (5) minutes pour les gens qui veulent absolument venir s'exprimer et qui y ont pensé à la dernière minute, mais ça, on vous dira comment ça fonctionnera, le temps qu'on vous alloue, pour ceux qui ne sont pas inscrits, rendus sur place, dépendant de l'espace de temps qu'on a.

55 Mais il y a une période consacrée aux rectifications, aussi. Alors ça, c'est toute personne dans la salle qui désire rectifier un fait, c'est pas en opposition, ou un commentaire à une opinion, ça, c'est prescrit de faire un commentaire sur une opinion, mais un fait; un chiffre qui est pas correct, une distance, quelque chose de ce genre-là, une date, bien ça, vous pouvez vous inscrire et même, on vous suggère de le faire, pour que la Commission ait l'information juste. Ça s'adresse autant au promoteur qu'aux ministères et organismes, municipalités qu'à  
60 toute personne.

Alors on vous attend nombreux en deuxième partie, c'est important de vous exprimer, que vous soyez complètement pour le projet présenté, que vous souhaitiez qu'il y ait des modifications ou que vous ne l'acceptiez pas, c'est important de le dire.

65

---

## DÉPÔT DE DOCUMENTS

70 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Nous avons ce soir dix (10) personnes inscrites au registre, et avant de les appeler, on va demander préalablement au promoteur et aux personnes-ressources s'ils ont des informations complémentaires ou des documents à déposer.

75

Alors on s'adresse d'abord au promoteur, monsieur Pergat.

**PAR M. VICTOR PERGAT:**

80 Oui, madame la Présidente.

J'aimerais proposer de décrire le processus, comme une petite revue, si possible, mais on peut le faire maintenant ou plus tard, et avec pas une conclusion, mais juste pour être sûr que tout le monde comprend quel était le processus, comment on a réagi et géré dans le processus et où on va après ça.

85

Alors avec votre permission, je peux le faire maintenant ou plus tard, dépendant de...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

90

Avez-vous d'autres points d'information à présenter?

**PAR M. VICTOR PERGAT:**

95

Oui.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors on va vous entendre, mais après la pause, sur cet aspect-là.

100

**PAR M. VICTOR PERGAT:**

OK, merci.

105

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

Donc madame la Présidente, il y avait la question des cartes avec les classes de sols, au niveau agricole, avec le positionnement des éoliennes, donc on a préparé une carte à cet effet, qui pourrait être présentée sur l'écran.

110

Donc c'est la carte de potentiel qui vous a été présentée hier, la même carte qui a été présentée par le ministère de l'Agriculture. Donc ce qu'on a rajouté sur cette carte-là, bien, les couleurs que vous voyez sur l'ensemble de la carte correspondent à des classes de potentiel agricole, classe 2 à la classe 7 et même la classe organique.

115

Ce qu'on a jumelé à ça, c'est qu'on a rajouté les points, les éoliennes que vous voyez, les points verts, ça correspond aux cent quarante quelques éoliennes du projet qui nous concerne ici ce soir, le projet de Saint-Ulric. Donc chacune des éoliennes est numérotée.

120

Nous avons relevé la liste, à part ça, pour les numéros d'éoliennes contenues dans chacune des classes de potentiel; malheureusement, on peut pas vous la transmettre sous forme papier et ça, c'est relativement lourd si on vous la lit, par contre ça pourrait être déposé au Bureau d'audiences publiques dès demain, parce que c'est des données qui sont disponibles.

125

Donc ça, c'était le premier élément qui nous avait été demandé, ça va?

Deuxièmement, il y avait eu une préoccupation à avoir les cartes de notre projet, le projet de Saint-Ulric, versus le projet de Le Nordais existant. Donc c'est la carte qui représente

130 ces données-là, donc les points verts sont le projet de Saint-Ulric; vous excuserez les couleurs, parce qu'on a quand même un système qui fait en sorte qu'on diminue le différentiel des couleurs, mais sur format papier ou même à l'écran, c'est beaucoup plus lisible.

135 Tous les petits triangles bleus que vous avez, ce sont les éoliennes du projet Le Nordais existant. On ne peut pas présumer, comme on l'a dit hier, du projet Le Nordais à venir, nous n'avons pas ce genre de renseignement là, à l'heure actuelle.

Donc ça, c'est un autre élément qui nous a été demandé hier.

140 Enfin, une troisième carte qui représente les distances de cinq cents mètres (500 m) et de sept cent cinquante mètres (750 m) par rapport aux résidences. Ce que vous avez dans le plus foncé correspond au cinq cents mètres (500 m), et ce qu'on a en plus pâle correspond au sept cent cinquante mètres (750 m).

145 Donc vous voyez que si on appliquait ces critères-là de sept cent cinquante mètres (75 m), les seuls endroits où on pourrait implanter des éoliennes, ce sont les secteurs en blanc où il y a absence de couleur.

150 Ça aussi, ce document-là est disponible, il est prêt à être déposé au Bureau d'audiences publiques, on l'a seulement sur format électronique actuellement.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est tout?

155

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

Oui, c'était les éléments, je pense, qui nous avaient été relevés comme étant manquants ou à fournir.

160

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

165

Du côté des personnes-ressources?

**PAR Mme LYNN ROSS:**

170 Alors hier, vous m'aviez demandé une information, donc je vais déposer une carte où on aperçoit les lots 19 à 24, qui sont les lots sur lesquels sont situés principalement le lac Malfait et le lac aux Canards, du Rang 10 de Saint-Léandre.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

175           Merci.

              Monsieur Talbot, vous avez des éléments aussi?

**PAR M. DENIS TALBOT:**

180

              On avait parlé un peu plus tôt – madame la Présidente, bonsoir – cette semaine de la disposition des résidus d'éoliennes à la suite d'un incendie, il y a quelqu'un du Service des matières résiduelles qui a préparé un document là-dessus, je l'ai avec moi mais en une seule copie; est-ce que vous voulez que je la dépose?

185

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

              Vous pouvez peut-être nous présenter les grandes lignes, pour le bénéfice ou la conclusion.

190

**PAR M. DENIS TALBOT:**

              C'est relativement élaboré, ça a quatre (4) pages. Ça fait état, en gros, de la composition qu'on retrouve habituellement. Le problème, c'est les pales, essentiellement, OK, qui sont faites de résidus de matériaux de synthèse, il y a du fibre de verre, il y a toutes sortes d'affaires, de l'époxy, bon, une matrice polymérique de résine, etc.

195

              En bref, il y a plusieurs choses et selon l'état de combustion, si ça fait juste brûler un peu ou beaucoup, il y a des produits chimiques, différents types de produits chimiques qui se forment, et ça peut créer des résidus de matières dangereuses. À ce moment-là, il y a des méthodes de gestion qui sont particulières.

200

              Ça prend donc une analyse des résidus, et puis selon ce qu'on en découvre, on dispose de différentes manières. En fait, ça peut être envoyé dans différents sites, si c'est pas dangereux, ça peut aller dans un lieu d'enfouissement sanitaire; si ça présente un certain danger, que c'est stable, ça peut aller chez Stalex et bref, il y a une solution extrême, aussi, dans un certain cas, il faudrait que ce soit exporté à l'extérieur du Québec, dans des endroits très spécialisés.

205

210           Mais ça, ça fait le tour, finalement, ça fait vraiment un état de situation.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

215           Merci.

**PAR M. DENIS TALBOT:**

Est-ce que vous voulez que je dépose ce document ou je peux aller le porter en douze (12) copies, demain, à vos bureaux.

220

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Prenez les arrangements.

225

**PAR M. DENIS TALBOT:**

Demain, OK.

230

Également, il m'avait été demandé hier de faire une vérification auprès de la Direction régionale, à savoir s'il y avait des plaintes en traitement ou des choses comme ça, concernant des incidents, soit de déversements d'huile ou autres.

235

Alors j'ai appelé aux deux (2) bureaux de la Direction régionale, il y a le bureau de Rimouski qui s'occupe du site de Matane, je parle du parc Le Nordais, évidemment. Et pour ce qui est du site de Matane, il y a aucune plainte en traitement, actuellement, au bureau régional; et il m'a pas fait état, à sa connaissance, j'ai parlé au chef de la Division de contrôle, à sa connaissance, il y avait pas de problématique particulière au site de Matane.

240

Après ça, j'ai parlé à Sainte-Anne-des-Monts, qui sont responsables du contrôle du site de Cap-Chat. Il y a pas de plainte en traitement actuellement, mais il y a déjà eu des problèmes par le passé. En particulier, il y a eu des déversements d'huile, rien de majeur, mais il y a eu des déversements d'huile, il y a quelques années, de l'huile qui s'échappait des nacelles, qui coulait le long des structures, des tours, et puis qui s'infiltrait dans le sol, au pied des tours.

245

Ça a donc été considéré comme un déversement de matière dangereuse, et le ministère s'en est occupé à ce moment-là. C'était pas des déversements importants, c'était vraiment confiné à la base des tours, mais le ministère s'est chargé de ça, ça s'est réglé.

250

Pour ce qui est d'une nacelle qui aurait brûlé, ça, j'ai pas pu avoir l'information aujourd'hui, mon interlocuteur était pas en mesure de me dire, mais je pourrais les relancer avec d'autres personnes du bureau, et peut-être dresser un portrait un peu plus complet de ce qui s'est passé, et comment cet incident-là a été géré, et c'était quoi l'ampleur de ça, est-ce que les pales étaient impliquées ou c'était juste la nacelle, bon, ce genre de chose.

255

Ça fait que ça, je vous reviens là-dessus la semaine prochaine, sûrement.



Je pense que ça fait le tour, pour l'instant. Il y avait tu autre chose? Il me semble que non.

260

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Pour la simulation sonore à confirmer?

265

**PAR M. DENIS TALBOT:**

La simulation sonore?

270

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, la simulation sonore, si ça avait été fait selon les règles, vous deviez vérifier aussi.

**PAR M. DENIS TALBOT:**

275

Bien, j'ai pas eu à vérifier, parce que quand ça, ça a été présenté, ça a été soumis aux commentaires du Service de la qualité de l'atmosphère, et on a un spécialiste qui a trouvé que c'était correct, là.

280

Il a émis des commentaires sur les résultats, mais il y a pas de problème avec la méthode utilisée.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

285

D'accord, merci.

Ça va pour les personnes-ressources?

Oui, un instant, une question.

290

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Monsieur Talbot, juste une question concernant l'effet sonore.

295

Il y a une correspondance concernant la question de l'évaluation des effets, par rapport à un ajout de cinq (5) dBA versus un dix (10 dBA) ou un quinze (15) dBA dans un milieu naturel.

Est-ce que c'est quelque chose qui a été réglé, cette question-là?

**PAR M. DENIS TALBOT:**

300

Ça, je dirais que c'est pas réglé, cette question-là, il y a comme une divergence d'opinion. Il va falloir qu'on fouille davantage, par rapport à ça.

305

Le spécialiste chez nous avait peut-être pas la même opinion que le spécialiste du consultant, ça, ça va mériter une investigation un peu plus poussée.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

310

Donc pour le moment, vous avez pas de commentaire à ajouter, par rapport à ce qu'on a pu voir dans les documents?

**PAR M. DENIS TALBOT:**

315

Non, par rapport à ça, non.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

320

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Lacasse.

**PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

325

Bonsoir madame la Présidente, monsieur le Commissaire.

330

Vous m'aviez demandé des précisions concernant la page 48 du document, concernant la capacité d'intégration au réseau global de la production d'énergie éolienne, et vous aviez soulevé l'exportation comme étant un facteur ou un élément à considérer dans le montant total de capacité installée d'énergie éolienne qu'on était capable donc d'avoir chez nous.

335

J'ai cru comprendre donc, en lisant la page 48, que l'exploitation du réseau à faible charge, c'est-à-dire quand la demande est faible chez nous, donc en période d'été, est un des quatre (4) facteurs qui influencent donc les limites proposées par le consultant.

340

Et ce qu'on mentionne tout simplement, c'est qu'en période de faible charge, donc en été, la limite est de trois mille six cents (3600) en 2004, sans imposer de contrainte significative à cette exploitation, mais en imposant des exportations durant certaines périodes.

Et je pense que ça s'explique par le fait simplement que si on produit de l'éolien en période d'été, pendant qu'on consomme peu, pour l'équilibrer, on doit produire plus; et là, ça se peut qu'on ait plus d'énergie sur le réseau qu'on en consomme, donc il faut en délester en la vendant à l'extérieur. Je pense que c'est simplement ça.

345

Ça ne veut pas dire qu'on va exporter annuellement davantage d'énergie parce qu'on produit plus d'éolien.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

350

En fait, c'est juste pour équilibrer les charges et les tensions, en fait?

**PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

355

C'est ça, exactement.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

360

En vertu du réseau.

**PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

365

Exactement.

Je peux mentionner aussi que ça tombe plutôt bien, parce que c'est la période de consommation maximale chez nos voisins du sud, l'été, pour de la climatisation, alors que chez nous, c'est la période de consommation minimale; et que les prix sont bons, actuellement, aussi, à l'extérieur.

370

Vous m'aviez demandé également, je crois – ah non c'était concernant le Guide d'aide destiné aux MRC que le ministère des Affaires municipales est en train d'élaborer. J'ai communiqué avec le ministère des Affaires municipales aujourd'hui, c'est donc un projet et c'est un guide dans lequel le Conseil régional de l'environnement n'est pas impliqué.

375

C'est une initiative ministérielle indépendante, dont le premier jet est censé arriver en novembre prochain, à l'automne prochain. Et ce ne sera pas un guide qui va nous permettre, ce ne sera pas un modèle qui va nous permettre d'arriver avec une solution toute faite pour chaque MRC, ça semble plutôt s'orienter vers un répertoire d'exemples qu'eux ont jugés intéressants et pertinents pour les MRC. Et donc, c'est cela.

380

Je crois que ce que monsieur Gendron, du Conseil régional de l'environnement, a soulevé, c'était plutôt le projet Estran, il me corrigera si je me trompe.

**PAR M. STEEVE GENDRON:**

385

Non, c'est pas ça.

**PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

390

Ah bon. Alors si on parlait strictement du guide qui s'en vient par le ministère des Affaires municipales, ils sont pas au courant d'une implication dans le projet du Conseil régional de l'environnement; c'est ce qu'on m'a dit.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

395

Juste une question, monsieur Lacasse.

Est-ce que c'est un guide qui va être un peu du même type que celui qui a été fait pour le visuel, un guide méthodologique?

400

**PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

Non. Comme je vous ai dit, c'est plutôt un guide qui va répertorier les expériences d'ici et d'ailleurs qui sont pertinentes pour nous, qui peuvent servir d'exemples pour les autres.

405

Et il va y avoir une consultation des MRC, à savoir si ça répond à leurs besoins, le premier jet, en novembre

**PAR LE COMMISSAIRE:**

410

Merci.

**PAR M. NELSON FOURNIER:**

415

Oui, bonjour, madame la Présidente, monsieur le Commissaire.

En complément d'information à une question qui avait été posée sur le dérangement de la grande faune, j'aurais une image à vous présenter, une image qui avait été préparée dans le cadre de l'étude d'un parc éolien à Murdochville, mais ça permettrait quand même de localiser ce qu'on peut observer avec les données disponibles.

420

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

425

Oui.

**PAR M. NELSON FOURNIER:**

430 Alors ici, vous avez, les petits points bleus représentent des points d'abattage d'original qui sont pour toute la zone 1, la zone de chasse 1. Le gros gibier est chassé en fonction de limites, ce qu'on appelle ces zones-là.

435 Au niveau des points en rouge localisés à Cap-Chat, c'est un centroïde qui entoure le parc éolien existant Le Nordais. Alors ils avaient fait aussi une comparaison pour le projet Murdochville, mais je m'intéresserai seulement au niveau des données à Cap-Chat.

Ce qu'on observe, c'est que la récolte de gros gibier, dans ce secteur-là, ne semble pas démontrer de différence par rapport à d'autres secteurs comparables, des secteurs agroforestiers; donc l'original ne semble pas avoir fui le secteur des parcs éoliens de Cap-Chat.

440 C'était donc l'information complémentaire que je voulais présenter.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

445 Merci.

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS  
GUY LAROUCHE**

450

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors on va aller du côté des gens qui sont inscrits.

455 Monsieur Guy Larouche, s'il vous plaît.

**PAR M. GUY LAROUCHE:**

Bonsoir, Guy Larouche, résident de Saint-Léandre.

460

Pour commencer, la première question était pour les chemins qui reliaient les éoliennes, les industries qui fabriquent les éoliennes, et le village de Saint-Léandre et Saint-Ulric, et Baie-des-Sables, par exemple.

465 Étant donné que plusieurs travaux commencent au printemps, printemps 2007, on s'entend là-dessus je pense, quelque chose comme ça, ce que j'ai pu lire?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

470 On va vérifier.

**PAR M. GUY LAROCHE:**

475 En tout cas, du moins pour le transport des équipements.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

On va demander à monsieur Pergat de nous préciser cette information.

480 **PAR M. VICTOR PERGAT:**

On va commencer des travaux légers cet automne, aussitôt qu'on croit qu'on va avoir le décret. Mais le travail principal, c'est printemps 2007, OK, pour les grandes grues et pour les grands camions.

485

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça veut dire quoi, ça, les dates par rapport au dégel, la période de dégel des sols? Printemps, vous parlez de quand?

490

**PAR M. VICTOR PERGAT:**

Juste pour préciser la question, c'est l'utilisation des routes ou est-ce qu'on parle de la construction des routes?

495

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord, on va aller voir la question.

500 **PAR M. GUY LAROCHE:**

Excusez-moi, c'est au niveau du transport d'un point A au point B. Par exemple, il devra y avoir des machineries lourdes, donc au temps du dégel, de quelle manière vont-ils remédier au problème du dégel, évidemment.

505

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est ça.

510 Alors justement, entendez-vous transporter, faire du transport de matières lourdes, de gros véhicules lourds sur les routes, pendant le période de dégel qui va jusqu'au 25 mai, je pense.

515 Avez-vous une figure qu'on pourrait voir les routes qui seraient utilisées ou, en tout cas, pas nécessairement annotée, mais vous pourriez nous dire, nous pointer les routes?

**PAR M. VICTOR PERGAT:**

520 Je vais juste préciser, parce que le plan est établi, les travaux principaux commencent au printemps-été 2007.

525 Naturellement, on va respecter les conditions qui sont mises quand on peut utiliser les routes, parce qu'il y a le dégel, mais la plupart des livraisons des éoliennes, les grandes machines lourdes, c'était l'automne 2007. Parce que le projet doit être en place en décembre 1<sup>er</sup>, 2007.

Alors les vraiment grands transports de tours, des nacelles et des pales seront pendant l'été et automne 2007.

530 **PAR M. GUY LAROUCHE:**

D'accord. Mais pour préparer le terrain, il faut commencer un peu plus tôt; on doit commencer un peu plus tôt, préparer le terrain, faire les piliers, le béton et tout ça.

535 Donc pas avant le mois de mai, si je peux comprendre?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

540 Pourriez-vous détailler ce qui est écrit, principaux travaux, printemps et été 2007, est-ce que vous avez quelque chose de plus précis que ça?

**PAR M. VICTOR PERGAT:**

545 On est en train de travailler le plan avec le contracteur général. Ça va dépendre aussi de la date de décret.

550 La plupart de l'ouvrage qu'on peut faire cet automne, on va le faire, préparer les routes, commencer à mettre les bases de quelques turbines, et le reste va se faire après le dégel, dans le printemps. Des travaux lourds, je parle de travaux lourds.

Mais il y a d'autres travaux qui n'impliquent pas des grands camions, des grandes grues.

555 Alors je veux préciser la question, quelle sorte de camions, est-ce qu'on parle d'un camion de béton, est-ce qu'on parle d'un camion de deux cents pieds (200 pi) qui traîne une grue et une pale. Alors on rentre dans des détails, maintenant, que je veux être sûr que je comprends bien.

**PAR M. GUY LAROUCHE:**

560 À ce moment-là, je pourrais peut-être poser la question à madame la Présidente, au sujet de savoir si on pourrait pas poser la question au ministère des Transports, de quel poids maximum on peut mettre vers le mois de mars ou avril.

565 Ça, c'est des questions plus détaillées, mais quand même, qu'il serait intéressant à avoir.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

570 D'accord.

Moi en tout cas, je vous suggérerais que cet élément-là soit très bien décrit dans le suivi, que justement, tout le camionnage, identification des charges soit inscrite, il y a tel véhicule qui pèse tant, il y a une pesée installée en quelque part, et ça respecte – est-ce que c'est possible, ça, de faire quelque chose qui nous garantisse que ça va être conforme aux exigences du ministère des Transports?

575

**PAR M. VICTOR PERGAT:**

580 Oui, ça va être un plan qui va être fait avec non seulement les règles, mais aussi le contrôle de véhicules sur les routes, du côté du trafic. Parce que l'été, il y a aussi le trafic du tourisme et tout ça, et il y a des grandes grues.

585 Alors ça va impliquer l'escorte de police, ça va impliquer tout un plan assez détaillé. Et ce plan va être préparé cet été, et on va l'avoir mis en marche cet automne.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Demers, avez-vous un complément d'information?

590 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

Bien, le complément d'information que je pourrais donner à ce sujet, c'est comme on l'a dit lors de la présentation, c'est que l'ensemble des activités de transport sont régies par un règlement au niveau du ministère des Transports, et plus particulièrement sur le règlement qui régit les normes de transport hors-norme.

595



Donc comme je l'avais dit, entre autres au niveau du nombre d'essieux, question de poids, qu'on se retrouve de dégel ou non, le ministère des Transports régit ça au niveau du poids, au niveau de chacun des essieux, au niveau des masses, au niveau du transport de gravier et ainsi de suite.

600

Donc, comme on a dit, tout ça va se faire avec des permis du ministère des Transports. Et le ministère des Transports, j'imagine, en fait le contrôle.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

605

Oui, très bien, mais par exemple, il y a des grands travaux qui sont faits au Québec, et les gestionnaires de ces grands travaux prennent l'engagement de vérifier l'état des chemins au départ et l'état des chemins à la fin, et de corriger ces chemins-là, parce qu'un camion use une route, un camion ordinaire, plus que sept cent cinquante (750) autos, je pense; les gros camions, imaginez, les charges lourdes.

610

Alors est-ce que vous avez l'intention de faire cette démarche-là aussi, de vérifier l'état des routes et de corriger ce que vous pouvez?

615

**PAR M. VICTOR PERGAT:**

Oui, et c'est aussi une entente qu'on a avec la MRC, et c'est aussi avec les municipalités, c'est dans nos ententes.

620

Et aussi, c'est dans un règlement qu'on doit corriger n'importe quel dommage fait aux routes, et on a pris ça comme acquis dans notre entente.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

625

Ça va?

Du côté de la MRC et des municipalités, est-ce que quelqu'un a un élément d'information à apporter, ou si les ententes qui ont été prises, ça leur convient?

630

Si personne parle, on va dire que ça convient!

Vous pouvez venir, vous présenter, s'il vous plaît.

**PAR Mme ÉVA ROBICHAUD:**

635

Bonsoir, Éva Robichaud, Saint-Ulric.

640 Oui, les ententes qu'on a faites avec la compagnie ont été vérifiées juridiquement, et suite à ça, on a regardé avec la MRC, et l'entente est vraiment que tout soit respecté. C'est tout sur papier et c'est très bien écrit.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

645 Très bien.

Est-ce que cette entente-là, on pourrait l'avoir?

**PAR Mme ÉVA ROBICHAUD:**

650 Je pense que madame, vous l'avez pas en main? Mais il y a possibilité de l'avoir, c'est quand même quelque chose de public.

**PAR M. GUY LAROCHE:**

655 Je me pose la question, je vous pose la question, à savoir, comment se fait-il qu'on n'a pas ces données-là ici, présentement, puisque ça fait partie de l'audience, qui fait partie de l'ensemble des problèmes par rapport aux parcs.

660 Je me pose des questions, entre autres, qu'il y a beaucoup de documents qui sont pas ici, curieusement. Et puis ces ententes-là, en tout cas, j'aimerais bien les voir.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

665 D'accord.

C'est que ça, ça fait pas partie de l'étude d'impact comme telle, c'est des engagements qui ont été pris entre le promoteur et le monde municipal. Mais on a demandé le dépôt.

670 Est-ce que vous pouvez faire le dépôt de ces ententes-là, pour toute la question d'entretien des routes?

**PAR M. VICTOR PERGAT:**

675 Oui, on peut faire le dépôt, mais aussi, les ententes sont disponibles dans chaque municipalité.

680 Alors on a un comité de suivi, comme on a expliqué hier, qui va être mis en place, on va déposer toute l'information aux municipalités concernées, Saint-Ulric, Saint-Léandre, Matane, Saint-Damase, et la distribution de cette information va être faite par la municipalité, comme j'ai dit, peut-être dans leur bibliothèque, dans leur hôtel de ville ou quoi que ce soit.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est bien.

685

Mais là, pour le moment, ce serait utile que les gens l'ait, cette information-là.

**PAR Mme ÉVA ROBICHAUD:**

690

Je pense qu'elle est disponible dans tous nos bureaux, et je pense qu'autant Saint-Léandre, ils peuvent aller au bureau municipal, elle est disponible, autant les gens de Saint-Ulric peuvent venir au bureau municipal et avoir l'information.

695

Parce que cette entente-là, elle a quand même été passée publiquement, en réunion de conseil, tout a été décrit. Je pense que ça, c'est disponible.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

700

C'est bien. Mais nous, on va la rendre disponible sur notre site et dans les centres, donc ça va être facile à identifier, à retrouver, parce qu'il y a un numéro, etc., par thème.

Ça vous va?

**PAR M. GUY LAROCHE:**

705

Oui, ça me va.

710

Mais juste un dernier détail. J'aimerais savoir, pour les routes de gravier, par exemple, est-ce qu'ils ont un moyen d'empêcher, peut-être qu'ils ont l'expertise – excusez-moi, je cherche mes mots, parce que j'ai pas déjà écrit - mais par rapport aux chemins de gravier, la poussière, parce qu'il va y avoir un double et un triple trafic, ça va être doublé et triplé, le trafic qu'il va y avoir, est-ce qu'il y a un moyen de régler le problème de la poussière qui va être soulevée, quoi.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

715

D'accord.

Avez-vous pensé à ça?

**PAR M. VICTOR PERGAT:**

720

Oui, la question de poussière est aussi incluse dans l'entente, qu'on a un programme de mise en contrôle de poussière; c'est dans la même entente, que ça va être fait.

725 Les détails spécifiques, comment ça va s'achever, ça va être une suivante étape, parce que c'est comme un plan, on a une entente mais maintenant, comment est-ce qu'on va achever, ça va être dans le plan de transport qui va être fait.

730 Je peux vous dire aussi que présentement, il y a un projet qui se déroule à Baie-des-Sables, un projet d'éoliennes, et puis il y a beaucoup de camions, et il y a une étude présentement, par le ministère des Transports, qui fait des tests c'est quoi l'impact sur les routes.

735 Et les résultats de ces tests, on va prendre en considération pour ou bien améliorer ou bien au moins achever les mêmes choses.

Alors c'est une chose en processus, il y a un projet qui est en place, qui se fait justement maintenant, je pense qu'il y avait des gens qui ont visité le site, si vous pouvez commenter, je ne sais pas.

740 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais ce qui est important, c'est que ces ententes-là soient déposées, que les citoyens puissent avoir accès à l'information, puissent la commenter déjà, pour la deuxième partie.

745 Si vous jugez qu'il y a des choses qui pourraient causer des problèmes, nous le signifier en deuxième partie d'audience publique.

**PAR M. GUY LAROCHE:**

750 OK, d'accord.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

755 Ou au moment où vous aurez le temps de le faire, en cours de notre enquête. Et puis nous, on va prendre ça en considération.

760 Ce qui est aussi important, c'est que cet élément-là, comme ce qui a été dit, fasse partie du comité de suivi, et étant donné qu'il y a eu un engagement du promoteur qu'il y ait un comité de suivi, qu'il y ait quelqu'un, une personne qui soit attitrée pour recevoir toutes les plaintes, à ce moment-là que les gens soient pas obligés de chercher qui est responsable, comme ça a été dit dans d'autres cas, la personne recevra la plainte et verra à la traiter et devra, par le biais du comité de suivi, dire qu'elles ont été les suites qu'elle a données à la plainte qui a été formulée.

765 Parce qu'étant donné que tout va être public, ce suivi-là, bien, ça va faciliter, ça faciliterait les liens avec les gens, le public.

Alors si vous êtes pas satisfait de quelque chose, à ce moment-là vous aurez quelqu'un à un endroit à vous référer, en plus du ministère Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

770

**PAR M. GUY LAROCHE:**

OK, merci.

775

Mais, dernière question, ces documents-là, est-ce qu'il est possible de les consulter présentement?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

780

Bien là, on va les avoir j'espère demain, le plus tôt possible.

Quand va-t-on pouvoir les avoir? Les villes les ont, mais on va faire déposer par le promoteur.

785

**PAR M. VICTOR PERGAT:**

On va s'arranger avec les municipalités de le faire, parce que nous, on n'a pas une copie ici, présentement, mais les copies, on va s'arranger avec les municipalités, pour être sûr qu'elles sont disponibles.

790

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord, le plus tôt possible. Alors nous, on va les rendre disponibles via le BAPE, via l'information de la Commission.

795

**PAR M. GUY LAROCHE:**

C'est parce que ça prend un certain temps de se préparer avant le mémoire, c'est pour ça que je pose la question, plus tôt on l'aura, mieux ce sera.

800

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Nous, on va faire ce qu'on peut, là. Alors je pense qu'il y a de la bonne volonté de tout le monde, on va donner les suites appropriées.

805

**PAR M. GUY LAROCHE:**

D'accord, merci.

810 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

815

---

**PIERRE THIBODEAU**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

820

Monsieur Pierre Thibodeau, s'il vous plaît.

**PAR M. PIERRE THIBODEAU:**

825

Bonsoir. J'avais annoncé hier soir que la question que j'étais pour poser ce soir, on en a fait mention un petit peu tantôt, monsieur Talbot en a fait mention, c'est une question d'information générale: quel est, dans une éolienne, quel est le pourcentage des matières qui sont recyclables; est-ce que toutes les matières sont entièrement recyclables?

830

Je pensais particulièrement au plastique, quelle est la part qu'on peut dire qui est facilement recyclable.

835

Je pense que monsieur Pergat, hier, en a fait mention, à l'effet que quand on démantèle un parc éolien, il y a beaucoup d'acier dans la technologie que vous utilisez, donc c'est facilement recyclable, est-ce que les plastiques sont vraiment recyclables?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Pergat.

840

**PAR M. VICTOR PERGAT:**

C'est une question que c'est mieux répondu par le fournisseur, General Electric, parce que nous, comme promoteur, on ne construit pas tous les détails.

845

Mais on a fait une visite à leur usine aux États-Unis, de General Electric, on a vu les composantes, comment c'est mis en place, et je peux vous dire que sauf les câbles d'électricité qui sont couverts d'une espèce de caoutchouc, c'est "protectif", c'est pas un caoutchouc, c'est une composition, comme les fils qu'on a ici, et il y a une petite quantité dans le système de contrôle, qui est comme un petit ordinateur.

850

Le reste dans la nacelle, c'est tout ou bien cuivre, ou bien acier, ou bien parce que c'est des choses de transmission.

855 Alors il y a plusieurs morceaux, composantes, mais les seuls qui sont, on peut dire, pas en cuivre ou en acier, c'est des systèmes de contrôle et les conduits d'électricité.

860 Dehors de la nacelle, les pales sont en "fiberglass", glace fibre, et ça, c'est une grande quantité, si vous voulez, parce qu'elles sont toutes en "fiberglass". Le centre peut avoir du cuivre, des fils pour arrêter des éclairs, les contrôles de l'éclair, mais en principe, c'est comme ça.

Alors la plupart de la nacelle est non combustible.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

865 Non recyclable, pour recycler?

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

870 Non combustible.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Non combustible, mais recyclable? La question, c'est recyclable.

875 **PAR M. PIERRE THIBODEAU:**

880 En fait, je posais la question, vous savez pourquoi je vous pose la question, c'est que dans l'éventualité de démantèlement d'un parc, est-ce que la région va avoir les infrastructures pour accueillir ce qui est non recyclable. C'est un peu dans cette perspective-là aussi.

885 Si on se dit, bon, voilà, on se dote d'équipements, ces équipements-là sont mis en place dans une région, il y a un certain nombre de parcs, on a parlé d'un volume X d'éoliennes qui étaient pour être dans le décor, la question, c'est-à-dire: si, à un moment donné, on est amené à démanteler ça, est-ce que par exemple, il va y avoir des quantités, de grosses quantités à prévoir de matières non recyclables qui devraient être absorbées dans les sites d'enfouissement de la région.

890 Enfin, ma préoccupation, c'est un peu ça. Je voulais pas vraiment que vous me disiez un pourcentage, mais il faut voir venir le problème aussi, dire, est-ce que la région est équipée pour ça, est-ce que c'est prévu à un moment donné quelque part qu'on est capable d'absorber ça.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

895 Est-ce que vous en avez déjà démolé?

**PAR M. VICTOR PERGAT:**

900 Non, on n'a pas démolit et je pense qu'il y a pas d'éoliennes qui sont assez vieilles pour être démolies maintenant, au Canada. Et comme on a dit, la démolition, ça va venir au moins vingt (20) ans ou plus tard.

905 Alors pour dire qu'aujourd'hui, on sait exactement où on va les mettre – mais il y a des règles que si on fait des démantèlements, on peut pas juste laisser les non recyclables par terre ou quoi, on doit les remettre dans des endroits qui sont approuvés par les ministères qui sont responsables pour ça.

Alors ça va être recyclé selon la loi, et non laissé là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

910 D'accord.

915 Mais là, je comprends très bien la question, parce qu'il y a des lieux d'enfouissement, si ça prend un lieu d'enfouissement sanitaire, c'est que c'est précieux, les lieux d'enfouissement sanitaire, et les gens veulent pas les faire encombrer. Parce qu'à un moment donné, ça va vite et après ça, il faut en ouvrir un autre, et c'est pas évident.

920 Alors est-ce que ce serait possible de savoir si les pales, justement, il va falloir que ce soit, est-ce que ça peut être recyclé en quelque part ou bien ça devra être enfoui? C'est ça, la question.

**PAR M. VICTOR PERGAT:**

925 Pour préciser la réponse à cette question, on va regarder ça, parce que c'est pas une chose qui est dans le plan, c'est quelque chose dans vingt (20) ans.

930 Alors il faut dire qu'on a fait un plan aujourd'hui, alors on va donner une bonne réponse qui va prendre en considération les lois qui sont maintenant. Dans vingt (20) ans, on va voir c'est quoi les lois et les conditions.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est bien.

935 Et à ce moment-là, dans la réponse, on apprécierait que vous identifiiez les volumes que ça implique. Parce que si dans vingt (20) ans ou vingt-cinq (25) ans, il faut démolir ça et puis c'est possible qu'une entreprise décide de mettre autre chose qui soit plus performant à la



tête de ces piliers-là, à ce moment-là, il faut prévoir qu'est-ce que ça signifie, parce qu'ouvrir un site d'enfouissement, il faut compter sept (7) à dix (10) ans.

940

**PAR M. VICTOR PERGAT:**

OK.

945

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Complément d'information du côté du ministère?

950

**PAR M. DENIS TALBOT:**

Peut-être simplement, je peux regarder également de mon côté, je vais consulter la même personne qui a préparé le document dont je vous parlais tantôt. Ce qu'elle avait regardé là-dedans, la chimiste en question, c'était la disposition des pièces brûlées, mais elle avait quand même établi comme un, elle avait fait une recherche pour savoir c'est quoi la composition générale des pales, avec les différents matériaux composites qui sont là.

955

Et je pourrais vérifier auprès d'elle si ce type de matériel là est recyclable. Je n'en sais rien.

960

Ça peut être réutilisable, aussi, mais peut-être qu'elle pourrait me donner quelques informations complémentaires.

C'est certain que tout ce qui est métal, ça, il y a pas de problème, mais c'est au niveau des pales, c'est quand même assez imposant.

965

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, et il y a peut-être une industrie, une petite PME qui va partir pour utiliser ces produits-là.

970

**PAR M. DENIS TALBOT:**

C'est peut-être réutilisable, c'est ça.

975

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors si on le sait d'avance, il y a un marché qui peut se développer là-dedans, si les gens le savent d'avance.

980 Dans le fond, c'est de faire le lien avec les personnes qui ont l'expertise pour donner les  
bonnes idées.

**PAR M. PIERRE THIBODEAU:**

985 En fait, j'avais posé la question parce que ma préoccupation, je sais très bien qu'on a un  
nouveau site d'enfouissement ici à Matane, sa durée de vie, je pense, est de vingt (20) ans,  
combien, trente (30) ans?

990 Bon, en tout cas, donc à ce moment-là, l'échéance du parc versus – tu sais, c'est des  
choses qu'il faut voir un peu en parallèle.

Vous allez me dire que je pose les questions tôt, mais quand on a mis au point ce site  
d'enfouissement là, on lui a accordé une durée de vie, et on a prévu des volumes et là, je pense  
que quand on l'a fait, je suis pas sûr qu'on ait vraiment prévu les parcs éoliens.

995 D'où ma question qui peut paraître assez technique, mais quand même, un peu pointue,  
mais quand même, elle est dans le décor, on dit, bon, s'il y a tant d'éoliennes dans la région et  
qu'à un moment donné on est obligé de les recycler, il y a tu de quoi qui va aller dans ces sites-  
là, oui ou non.

1000 C'est dans ce sens-là que je veux que tout le monde, on voit venir les choses, tout  
simplement.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1005 C'est ça.

Alors est-ce que c'est recyclable, est-ce que c'est réutilisable ou quelle est la partie, le  
volume qui nécessiterait d'être enfoui, selon les règles actuelles.

1010 Est-ce que vous avez d'autres questions? Est-ce que vous allez vous réinscrire?

**PAR M. PIERRE THIBODEAU:**

1015 J'en ai une petite vite.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1020 Allez-y.

**PAR M. PIERRE THIBODEAU:**

Mais dans un autre domaine; peut-être que je peux laisser la chance à d'autres.

1025 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord, comme vous voulez.

**PAR M. PIERRE THIBODEAU:**

1030

Mais quand même, je sais pas si on peut vraiment, c'est la question de la gestion des risques par rapport à la météo.

1035

Je sais qu'il y a des choses dans votre étude, je sais que dans votre étude, vous faites des considérations là-dessus, mais pour être sûr qu'on se comprend, quel est le risque par exemple que le parc soit sérieusement endommagé par des conditions météorologiques vraiment défavorables? On parle de vents, on parle de verglas.

1040

Est-ce que les probabilités sont très faibles, moyennes ou plus élevées? Il me semble avoir vu quelque chose dans votre étude, mais je me repose encore la question, est-ce qu'on peut tout simplement me donner une petite précision là-dessus.

**PAR M. VICTOR PERGAT:**

1045

Quand on décide de travailler dans une région, une des choses qu'on regarde vraiment sérieusement, c'est le climat dans cette région, dans les derniers vingt (20) ans, pour savoir les moyennes.

1050

Naturellement, on peut avoir de temps en temps, chaque cent (100) ans, des grands grands problèmes qu'on a eus, si je me souviens, en 1998, le verglas qui a couvert Ottawa, Montréal et tout ça, mais ça arrive un jour.

1055

En général, je peux vous dire, le fournisseur garantit que l'équipement peut non seulement travailler dans les conditions moyennes, mais aussi subir les conditions difficiles pendant cette période. Alors c'est une des garanties du fournisseur, et pas toutes les turbines dans le marché sont capables de faire ça.

1060

Alors General Electric a fait son étude, et leur équipement est fait pour cette région ici.

On avait l'expérience, l'hiver, aussi avec le verglas à Murdochville, et la seule chose qui est arrivée, c'est que pour une journée et demie (1 ½), c'était difficile vraiment à produire de l'électricité. Mais il y avait aucun autre problème comme ça.

1065 La construction de la base et de la tour et aussi compris le terrain, ça veut dire s'il y a une terre tremblante, quelque chose comme ça, c'est aussi pris en considération. Et notre projet et notre équipement peut travailler dans cette condition-là.

1070 Alors c'est pas un plan, mais c'est un nombre d'études, des garanties et des expériences qu'on met ensemble, pour dire, les fournisseurs et nous, on est prêt de garantir que l'équipement va travailler ici vingt (20) ans.

**PAR M. PIERRE THIBODEAU:**

1075 Donc, d'après ce que je comprends, les risques sont plutôt faibles, compte tenu de la technologie?

**PAR M. VICTOR PERGAT:**

1080 Vraiment faibles.

**PAR M. PIERRE THIBODEAU:**

OK, merci.

1085 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Complément d'information du côté des ministères?

**PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

1090 Oui. Donc j'aimerais simplement mentionner que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, en collaboration avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, ont élaboré une nouvelle clause, une nouvelle condition sur le démantèlement, dans le but justement de ne pas laisser d'externalités très significatives pour les petites municipalités, une fois le démantèlement à faire.

1095 S'il y a un problème avec les pales, et ça semble être le nœud du recyclage des équipements, il faut savoir à quoi s'en tenir.

1100 Je sais également, pour la dernière question de monsieur Thibodeau, que les assurances des promoteurs couvrent les catastrophes naturelles, mais je ne sais pas lesquelles.

1105 Ça pourrait être intéressant de savoir qu'est-ce que ça couvre.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

1110           Quelles sont les catastrophes naturelles que vos assurances couvrent? Tremblement de terre, est-ce que ça couvre ça?

**PAR M. VICTOR PERGAT:**

1115           Oui, au lieu de répondre, parce que comme vous savez, si vous achetez une assurance, il y a une longue liste qui est écrit en tout petit, de toutes choses qui sont couvertes, alors je ne sais pas par cœur.

Mais on peut déposer ça, si vous voulez.

1120

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, s'il vous plaît. Merci.

1125           Avez-vous d'autres questions?

**PAR M. PIERRE THIBODEAU:**

Non, c'est beau.

1130

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que vous pensez vous réinscrire?

1135           **PAR M. PIERRE THIBODEAU:**

On va voir l'évolution de la soirée.

1140

---

**GUY AHIER**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1145           Monsieur Guy Ahier, s'il vous plaît.

**PAR M. GUY AHIER:**

Alors bonsoir.

1150

Comme vous faisiez des soirées ou des journées thématiques hier, sur des domaines, là j'aimerais revenir un petit peu à une journée thématique sur l'avifaune, parce qu'hier, monsieur a juste eu le temps de présenter son document, et j'avais des questions là-dessus, quelques questions.

1155

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est bien, allez-y.

1160

**PAR M. GUY AHIER:**

OK. La première chose, j'ai discuté avec les représentants du Club des ornithologues du Bas-Saint-Laurent, concernant certaines données qu'il y a dans l'étude d'impact, et puis je voulais savoir, dans un premier temps, l'étude sur les oiseaux de proie qui est disponible et qu'on consulte présentement dans l'étude d'impact, donc qui en ce moment est la référence dans l'étude d'impact, pourquoi les inventaires des oiseaux de proie n'ont pas été faits à la fin mars et à la première semaine d'avril, qui sont les dates habituelles de migration de la plupart des aigles "royals", pygargues.

1165

1170

Il y a des questionnements là-dessus et une sous-question à ça, c'est: comment ça qu'il y a eu un avis de recevabilité sur cette étude d'impact là, au niveau des oiseaux de proie.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1175

D'accord.

Alors la question va des deux (2) côtés de la table, on commence avec monsieur Demers.

1180

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

Oui, voici, au niveau des inventaires d'oiseaux de proie, il y a des inventaires d'oiseaux de proie hâtifs printemps, et au niveau de la migration, ces inventaires-là ont été faits l'an passé, le printemps dernier; il y a durant la période nidification aussi, la même chose à l'automne.

1185

Et actuellement, il y a une équipe qui est sur le terrain, depuis déjà le tout début du mois d'avril et qui est en train de terminer l'étude, avec un protocole tel que discuté et entendu avec le ministère des Ressources naturelles et Faune Québec.

1190 Aussitôt que ces résultats-là seront disponibles, on parle d'ici quelques semaines, à ce moment-là ce rapport-là sera déposé aux autorités concernées.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1195 Monsieur Demers, une petite question de précision.

Est-ce que l'inventaire que vous faites actuellement, ça concerne strictement la zone qui est ajoutée, c'est tu suite à l'addenda?

1200 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

Lorsqu'on a déposé les différentes études, il y a eu une liste de questions et commentaires qui ont été émis par les organismes concernés, tant aux niveaux fédéral et provincial, selon leurs responsabilités.

1205 En cours de route, il y a eu une modification dans la zone d'étude, qui a fait l'objet d'un rapport addenda, qui a été déposé au mois de janvier. Cet addenda-là a fait l'objet d'un questionnement, aussi, au niveau des autorités concernées, et entre autres au niveau du ministère des Ressources naturelles et Faune Québec, on nous a demandé de refaire des inventaires pour la nouvelle zone, considérant que celle-ci est localisée près du fleuve Saint-Laurent.

1210 Donc c'est dans ce sens-là qu'il y a eu une entente au niveau du protocole à mettre en place et que les inventaires sont en phase finale d'être réalisés.

1215 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et ça, ça va être déposé aussi au BAPE?

1220 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

1225 Ils vont être déposés au ministère de l'Environnement, ils pourraient être déposés au BAPE en parallèle, mais je sais qu'habituellement, la façon qu'on fonctionne, le ministère de l'Environnement le dépose aussi directement, en un nombre de copies satisfaisant, au Bureau d'audiences publiques.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Talbot.

1230

**PAR M. DENIS TALBOT:**

Oui, il y a pas de problème.

1235            Simplement, j'aimerais savoir, quand est-ce que vous pensez que ça va être disponible?

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

1240            L'équipe est encore actuellement sur le terrain, il faudrait nous donner au moins deux (2) semaines, disons vers le 15 mai ou à peu près, le temps de compiler.

1245            Parce que c'est pas juste de faire état des résultats observés, c'est qu'il faut amener ces résultats-là en parallèle de ce qu'on observe dans les principaux observatoires dont monsieur Fournier a parlé hier, au niveau de Saint-Fabien et au niveau de Tadoussac.

              Donc c'est de mettre en contexte l'importance du nombre d'oiseaux qui passent dans la région versus l'ensemble des oiseaux migrateurs qui traversent le fleuve Saint-Laurent.

1250            Et je vous dirais aussi que ces inventaires-là ne sont pas juste question de dénombrement et d'identification d'espèces, mais ça a trait aussi au niveau du comportement, hauteur de vol, réaction selon différentes conditions climatiques, et l'effet des spirales reliées avec le réchauffement, qui fait en sorte que les oiseaux profitent de ces aires-là pour pouvoir survoler à leur cycle.

1255            **PAR M. NELSON FOURNIER:**

              Peut-être en complément aussi, ce qu'on a demandé aussi au promoteur d'identifier, c'est de localiser la largeur du corridor de migration, ce qu'on n'a pas à ce moment-ci de disponible avec le premier inventaire qui a été réalisé.

1260            Donc l'inventaire devait être réalisé en fonction de répondre à cette demande de question, quelle est la largeur du corridor de migration où il est situé, et à travers ce corridor-là, quelle est la zone de plus forte intensité.

1265            Vous comprendrez derrière ça qu'au niveau de Faune Québec, ce qu'on veut savoir, c'est quoi la zone la plus sensible et de quoi devrait-on tenir compte pour remodeler le parc en tenant compte de laisser le corridor de migration libre pour les oiseaux de proie.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1270            Alors vous comprendrez aussi que la Commission souhaiterait, monsieur Pergat, obtenir ces données-là le plus tôt possible, simultanément à ce que vous en ferez le dépôt auprès des



ministères, et les correspondances aussi afférentes, on compte sur les ministères pour les déposer au fur et à mesure à la Commission, pour que le public en prenne connaissance.

1275

**PAR M. GUY AHIER:**

Oui, ma question, c'était aussi de savoir, vu que ça a été inclus dans l'étude d'impact en consultation, ce que je demandais aussi, c'est comment ça qu'il y avait eu un avis de recevabilité là-dessus, puisque les dates étaient pas...

1280

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

1285

Monsieur Talbot.

**PAR M. DENIS TALBOT:**

Bien, il y a eu un avis de recevabilité sur l'étude d'impact, et par la suite, il y a eu une modification du projet, OK.

1290

Et c'est suite à cette modification-là, même s'il y avait eu un avis de recevabilité, disons que ça change pas vraiment grand-chose, parce que l'addenda a été rendu public immédiatement, et on a requestionné par rapport à l'addenda, c'est là qu'on a eu l'engagement qu'il allait y avoir un nouvel inventaire qui allait être fait.

1295

Finalement, c'était l'idée aussi de pas ralentir le processus. Si on avait retardé l'avis de recevabilité, bien, les audiences auraient eu lieu peut-être à l'automne et bon, ça aurait été problématique pour beaucoup de gens. Il y a cet aspect-là.

1300

C'est sûr que s'il y avait eu des grands manques dans l'étude, l'avis de recevabilité aurait pas été délivré, il y aurait eu des questionnements supplémentaires, jusqu'à temps que ce ça soit satisfaisant. Mais on se satisfaisait de ce qu'on avait eu à ce moment-là.

1305

**PAR M. GUY AHIER:**

OK.

Bon, là, dans ce que je viens d'entendre, je pense qu'il y a une étude qui est en cours depuis la mi-avril, une nouvelle étude, ou début avril.

1310

Moi, ce que les ornithologues m'ont mentionné, c'est que les aigles migrent à partir de la mi-mars, notamment. Et puis en fait, c'est important, parce que pour se donner une idée de la

1315 quantité d'oiseaux qui passent, il faut vraiment les prendre à partir du moment où ils font leur migration.

1320 C'est pour ça que j'aimerais, avec votre permission, déposer l'inventaire systématique des oiseaux de proie qui a été fait en 2002 et 2003, au belvédère Raoul-Roy, par le Club des ornithologues du Bas-Saint-Laurent, avec des observateurs qui étaient là. Ils m'ont donné la permission de déposer.

1325 Alors j'ai les deux (2) inventaires qui expliquent les méthodes qui ont été prises et la façon dont ça s'est fait. Et puis on constate, avec ça, qu'en toute logique, il devrait y avoir plus d'oiseaux que ce qui est inscrit présentement dans la première étude qu'on a dans l'étude d'impact, concernant le nombre d'oiseaux de proie qui circulent dans la région.

Donc si on veut se faire une idée pour évaluer, c'est important.

1330 Et ce que je pense aussi, c'est que ça permettrait aux gens, si ça peut être consulté par les gens d'ici à la rédaction des mémoires, de se faire aussi une idée avec ça.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1335 C'est parfait, ça va être utilisé par tout le monde sûrement.

Merci.

**PAR M. GUY AHIER:**

1340 Merci pour ça.

Oui, j'ai d'autres questions, concernant la même chose.

1345 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Allez-y, étant donné que c'est la dernière soirée – pardon, vous avez une autre question, une information, monsieur Fournier.

1350 **PAR M. NELSON FOURNIER:**

Oui. Quand même, je veux aussi présenter un élément important, dans les données d'inventaires d'oiseaux de proie.

1355 Ce sont des données qui sont aussi, ce sont des données relatives. Ces données-là, il faut toujours les prendre, les interpréter avec les plus grandes prudenances. Les données de l'observatoire Raoul-Roy sont certainement les meilleures données disponibles.

Dans le contexte où on fait des inventaires sur le terrain, dans le cadre des développements des parcs éoliens, on n'aura pas le même taux de fiabilité, c'est assuré.

1360

J'explique quelques problématiques! On observe beaucoup de variations interannuelles, en partant; à Raoul-Roy, on peut observer une année trois mille (3000) oiseaux de proie, l'année d'après, on en observe sept mille (7000). Donc les migrations sont variables, possiblement influencées par des conditions météorologiques qu'on a en Amérique du Nord.

1365

Le nombre d'oiseaux observés est fonction de l'habileté des observateurs, et on n'est pas capable de valider la capacité de la personne à voir la majorité des oiseaux.

1370

Il faut avoir un site d'observation bien situé, accessible, qui donne une très bonne visibilité.

Et aussi, on observe des variations journalières importantes, très importantes. À titre d'exemple, à Raoul-Roy, on peut observer sept cent dix-sept (717) oiseaux de proie une journée, le lendemain, il y en a cinquante-deux (52) seulement qui passent.

1375

Et c'est sûr que les inventaires qu'on fait dans le cadre des études d'impact qui sont déposées jusqu'à maintenant, avec un nombre d'heures qu'on peut qualifier de relativement limité et un nombre de journées très limité, si on a moins de dix (10) jours par rapport à une migration qui en dure soixante-trois (63) jours, si on a quarante (40) heures comparativement à Raoul-Roy, où on a trois cents (300) heures d'observation, il faut être très prudent avec ces données-là.

1380

Ce sont des données, les données qui vont provenir des inventaires de parcs éoliens, ce sont des données minimales, très minimales. Elles ont pas une valeur absolue, c'est une donnée relative.

1385

C'est juste un élément à considérer, ça fait qu'on les analyse dans ce contexte-là. Je pense que le consultant est aussi conscient de cette difficulté-là.

1390

Et c'est sûr que nous autres, après avoir reçu plusieurs protocoles et avoir dû, peut-être à plusieurs occasions, demander aux promoteurs de recommencer, de faire de nouveaux inventaires avec plus d'heures, on a maintenant produit, avec un peu de difficulté, un guide, un protocole d'inventaire des oiseaux de proie.

1395

Et ce protocole-là fixe un nombre d'heures pour déterminer la qualité d'un site, à cent quarante (140) heures.

1400

Alors dans le passé, on a vu des inventaires de moins de cinquante (50) heures, jusqu'à soixante-dix (70) heures, on pense que pour avoir une donnée valable, un inventaire devrait être minimum de cent quarante (140) heures.

Ça fait que c'est juste une question pour l'interprétation des données, que je voulais un petit commentaire à apporter.

**PAR M. GUY AHIER:**

1405

À ce sujet-là, j'inviterais à lire les explications du protocole, comment ça s'est fait dans le cadre des inventaires faits par les ornithologues.

1410

Il y avait quand même une personne à temps plein, pour les faire durant ces deux (2) années-là, en plus de d'autres ornithologues.

J'avais aussi une question, on parle souvent de moyenne mondiale de mortalité d'oiseaux, on dit par exemple un point quatre-vingt-trois (1,83) oiseau qui meurt par éolienne.

1415

Moi, ma question, c'est: est-ce que ça s'applique ici? Comment qu'on peut compter ça? Est-ce que par exemple, je sais pas, au parc Le Nordais, les carcasses des oiseaux du parc Le Nordais sont-elles ramassées toutes les semaines, est-ce qu'on tient compte par exemple, s'il y a plus, dans la région ici, qu'il y aurait plus de brume, plus de blizzard, c'est pas les mêmes données partout.

1420

Alors j'aimerais entendre le ministère des Ressources naturelles et Faune là-dessus, s'ils sont satisfaits des façon d'évaluer les mortalités. Est-ce qu'on a des études réelles des conditions ici, finalement.

1425

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Les carcasses sont ramassées à quelle fréquence?

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

1430

Disons qu'au niveau des inventaires de suivis de mortalité, je peux vous parler du protocole qui est appliqué sur les dossiers de Murdochville, les deux (2) dossiers qui sont actuellement en fonction, protocoles aussi qui ont été présentés aux autorités fédérales et provinciales qui s'occupent de cette problématique, et qui ont été acceptés comme protocoles.

1435

Dans les cas de Murdochville, c'est des inventaires qui ont été faits sur l'ensemble des turbines, donc les soixante (60) turbines, trente (30) turbines dans chacun des parcs, c'est des inventaires qui s'étendent durant la période printanière, période de migration, et aussi en période de nidification, immigration automne.

1440

Il y a un certain nombre de turbines auxquelles on revient de façon systématique dans le parc, six (6) éoliennes sur trente (30), tandis que les autres éoliennes, on y va de façon moins assidue.

1445 Mais c'est des inventaires qui font en sorte que l'ensemble de la zone dénudée, à la base de l'éolienne, elles étaient de façon complète.

1450 À l'intérieur de ça, il y a plusieurs paramètres qui sont ajoutés pour pouvoir estimer les taux réels de mortalité, donc l'efficacité de l'observateur, parce que dépendant de l'observateur, il peut être plus vigilant ou moins vigilant, moins observer. Donc ça, il y a une personne, une tierce personne qui se rend sur le dite, dispose des oiseaux morts sur place et on regarde le taux d'efficacité des gens qui font les observations pour retrouver ces oiseaux morts là. Ça, c'est une des choses.

1455 Autre chose, c'est qu'on regarde aussi, en plus...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Pardon, répétez, on dispose...

1460 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

1465 Au hasard, il y a une tierce partie qui vient disposer quelques oiseaux morts aux alentours, et on regarde, on observe quelle est l'efficacité de l'observateur à retrouver ces oiseaux morts là.

Exemple, s'il en retrouve cinquante pour cent (50 %), ça veut dire qu'on en tient compte dans les calculs, et les nombres d'oiseaux qu'on a retrouvés, il faudra les multiplier par deux (2).

1470 Donc il y a la question de l'efficacité de l'observateur, qui est à ce niveau-là.

1475 Un autre facteur qu'on considère, c'est la persistance des carcasses. C'est-à-dire qu'étant donné qu'on n'y va pas nécessairement à tous les jours, s'il y a un oiseau qui est mort, il reste combien de temps là. Parce qu'il y a des renards, il y a des oiseaux de proie, il y a d'autres bestioles qui peuvent venir les bouffer.

Donc on regarde, on dispose des carcasses d'oiseaux morts, et on vient observer, de façon régulière, combien de temps qu'ils vont durer. Donc ça aussi, ça nous guide à faire l'analyse statistique des observations qui sont faites dans le parc.

1480 Donc c'est un ensemble de facteurs comme ça qui fait en sorte que, exemple, pour les deux (2) cas de Murdochville, on arrive avec des taux de mortalité de l'ordre de point cinq (0,5) oiseau-éolienne par année.

1485 Parce qu'on regarde les journées ou les heures d'observation, on multiplie ça aussi par le nombre total de journées où ces oiseaux-là sont en migration ou ces oiseaux-là sont en nidification. Donc tout ça embarque dans le calcul.

Alors c'est pour ça qu'on arrive souvent avec un point huit trois (1,83) oiseau ou point quarante-sept (0,47) oiseau, il y a un ensemble de calculs qui sont faits pour accompagner ces valeurs-là.

1490

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Juste comme ça, là, une carcasse, ça reste là combien de temps, c'est très variable?

1495

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

Il y en a qui vont aller jusqu'à décomposition complète, ça dépend des secteurs. Ça dépend aussi de la grosseur des oiseaux, dans certains cas.

1500

Donc la persistance des carcasses, on dispose des oiseaux de différentes grosseurs et pour l'efficacité des observateurs on met pas nécessairement des dindes, des gros oiseaux blancs. C'est des oiseaux aussi plus petits, de la grosseur des oiseaux qu'on va retrouver naturellement, et avec des couleurs qui s'apparentent. On va souvent utiliser, exemple, des cailles.

1505

C'est pas des oiseaux qu'on tue, je tiens à le préciser, pour que les suivis causent plus de mortalité que les éoliennes comme telles!

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1510

C'est ça, je suis contente que vous répondiez sans que je pose la question; vous avez lu dans ma pensée. D'accord.

1515

Est-ce que ça répond, le protocole, est-ce que ça répond aux exigences de votre ministère?

**PAR M. NELSON FOURNIER:**

1520

Actuellement, c'est sûr qu'on a très peu de données disponibles, on est au début des suivis, et c'est sûr que le site – mais le site de Murdochville, les protocoles sont faits en collaboration, les inventaires ont même été faits en collaboration, et pour les chauves-souris aussi.

1525

Pour ce qui est des oiseaux de proie, c'est sûr qu'à ce moment-ci, il y a quasiment rien qui a été fait. Le seul inventaire qui aurait été fait, c'était pour le parc Axor, et il y a eu un effort très limité à l'époque, qui a été réalisé. Et ces données n'étant pas publiques, bien, elles n'ont pas vraiment voyagé, n'ont pas permis aux gens de voir vraiment ce qui s'est passé.

Mais au niveau de l'inventaire, moi...

1530 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

On fera pas la demande officielle, mais si jamais il y a quelqu'un qui s'intéresse, qui est responsable de l'inventaire pour Axor, qui veut déposer le suivi, bien sûr, ça va faire plaisir à la Commission et au public.

1535

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

Madame, juste une précision s'il vous plaît.

1540

C'est que les suivis de mortalité couvrent aussi les oiseaux de proie; s'il y avait mortalité d'oiseaux de proie, on va les retrouver durant les périodes où on fait nos inventaires. Nous, on commence, en fin de compte, vers la mi-mai à peu près, pour se terminer vers la mi-septembre, comme couverture.

1545

**PAR M. NELSON FOURNIER:**

C'est ça, au niveau donc des secteurs à plus fort potentiel pour les oiseaux de proie, il y a à peu près rien qui a été fait, parce que les corridors de migration, dans mon petit exposé d'hier, pour ceux qui ont une bonne mémoire, c'est le fleuve qui vient concentrer les oiseaux le long de la côte. Et donc, il y a un intérêt pour le parc de Murdochville, mais c'est pas là qu'on pourra quand même documenter la situation des oiseaux de proie parce que les effectifs sont très faibles et donc les probabilités sont aussi faibles, mais on peut dire que c'est tant mieux.

1550

Parce qu'oublions pas que les oiseaux de proie, les espèces menacées sont pas très abondantes non plus, et une perte pour ces espèces-là, ça devient quand même très significatif.

1555

Et c'est ça que j'allais citer, c'est que le seul inventaire qui a été réalisé dans le corridor le long du littoral du fleuve, c'est un inventaire qui a été fait au niveau du parc Le Nordais, et il y a eu dix (10) heures d'observations, ça s'est fait durant cinq (5) jours, durant deux (2) heures, et il y avait seulement trois (3) oiseaux de proie qui ont passé sur le site à ce moment-là, il y a eu aucune mortalité d'observée.

1560

C'est sûr qu'on aurait un taux de zéro sur trois (3), c'est sûr que c'est pas une donnée qu'on peut vraiment interpréter, parce qu'il y a pas eu de données plus que ça.

1565

Au niveau du protocole que je mentionnais tantôt pour le suivi des oiseaux de proie, nous avons identifié aussi qu'il devait y avoir des suivis de mortalité. Ces suivis de mortalité devraient couvrir la période de migration des oiseaux de proie, soit de la fin mars au début juin, donc on a une période en fait de dix (10) semaines qui devrait être couverte. On n'a pas encore identifié l'effort requis, mais on devrait le faire en collaboration avec les promoteurs.

1570

Et on souhaite que ces suivis-là se fassent pour un minimum de trois (3) années successives, à cause des variations interannuelles, il faudrait avoir au moins – durant ces années-là, on devrait avoir une bonne migration observée.

1575

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc une zone sensible qui mérite d'être caractérisée avant de prendre une décision sur une certaine partie.

1580

**PAR M. NELSON FOURNIER:**

Sur l'abandon des suivis ou qu'est-ce qui va arriver, c'est ça. On a besoin de savoir ce qui arrive dans le cas des parcs qui vont être situés le long du fleuve.

1585

Et de façon complémentaire, ce qui pourrait donner des résultats beaucoup plus rapidement, on pense qu'un inventaire – on demande aussi dans notre protocole qu'il y ait des études de suivi de comportement, parce qu'avant d'attendre d'observer un oiseau mort et quelqu'un puisse le ramasser, ce qui peut être un petit peu long et hasardeux, à cause des techniques d'inventaires, il est peut-être souhaitable et il serait plus rapide de faire des études de comportement, de voir qu'est-ce que les oiseaux de proie, par espèce, font lorsqu'ils arrivent devant une configuration déterminée d'éoliennes. Est-ce qu'ils l'évitent à gauche, à droite, en haut, en bas.

1590

C'est des études qui pourraient se faire et qui pourraient nous donner des indicateurs rapidement; ces suivis-là pourraient se faire, et à ce moment-là, avec des effectifs intéressants, si on parle de la migration lors du mois de mai, durant le "peak" de migration, on pourrait voir plusieurs centaines d'oiseaux potentiels qui traversent le parc, et à ce moment-là observer qu'est-ce qui arrive.

1595

1600

Le premier laboratoire qui sera disponible le printemps, l'année prochaine, lors de la prochaine migration, parce que les oiseaux de proie au niveau de la migration printanière, celle qui est la plus significative au niveau de la péninsule, bien, ça va être le parc de Baie-des-Sables qui sera construit à ce moment-là.

1605

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

1610

Et en ce qui concerne les références qui sont faites au niveau de d'autres pays, est-ce que c'est représentatif? Parce que bon, ici, dans un corridor près du fleuve, avec des grandes quantités d'oiseaux migrants, bon, on vous envoie la question des deux (2) bords...



**PAR M. NELSON FOURNIER:**

1615

À ce moment-ci, il faut certainement être très prudent, parce qu'autant certaines études ont démontré des taux alarmants, c'est d'ailleurs ces études-là sur des parcs spécifiques localisés à des endroits très stratégiques pour les oiseaux de proie, vraiment des corridors de forte concentration, et avec certaines technologies éoliennes, ont donné des taux très élevés. À l'opposé, d'autres parcs donnent des taux très faibles.

1620

Ça fait que c'est vraiment une situation de cas par cas. Je pense que la péninsule gaspésienne, le littoral du Saint-Laurent, c'est une situation particulière, et on peut utiliser ces taux-là pour se donner une idée générale, mais ça ne vaudra pas aucun suivi. On peut juste anticiper, mais avec une marge d'erreur qui peut être très énorme.

1625

On serait très prudent avant d'utiliser un taux.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1630

Parce que là, le taux, c'est un taux moyen?

**PAR M. NELSON FOURNIER:**

1635

C'est un taux moyen. Je pense que, monsieur Demers, vous aviez utilisé point zéro trois (0,03) pour les oiseaux de proie, c'est un taux moyen, mais c'est sûr que...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1640

Il y a des extrêmes.

On va aller du côté de monsieur Demers.

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

1645

On pourrait vous présenter, exemple, quelques acétates, entre autres au niveau des suivis de mortalité qui ont été réalisés sur des sites canadiens, on va parler de l'éolienne de Pickering en Ontario, sur le bord du lac Ontario, c'est une Vestas V80, donc c'est des machines à peu près de l'ampleur de celles qu'on retrouve, et on était en bordure du lac Ontario.

1650

Il y a eu un suivi sur un an complet, couvrant l'ensemble de l'année. Il y a eu deux (2) oiseaux ou leurs restes qui ont été considérés comme étant des mortalités imputables à l'éolienne. C'est deux (2) migrateurs nocturnes morts suite à une collision nocturne avec la structure, et non pas à cause du fonctionnement des pales.

1655

Je tiens à faire remarquer que règle générale, dans les ensembles d'études de suivi, incluant celle que nous avons réalisée à Murdochville et qui serait réalisée aussi dans le secteur, on tient compte aussi des comportements d'oiseaux, donc question d'évitement et de comportement d'oiseaux à l'approche des structures.

1660

Au niveau d'un autre secteur qui peut être très intéressant au niveau canadien, c'est les éoliennes à North Cape, à l'Île-du-Prince-Édouard; c'est sur le bout de l'Île-du-Prince-Édouard, c'est quand même un secteur où il y a des migrations relativement importantes d'oiseaux, incluant de la sauvagine. Il y a eu un suivi réalisé sur une période de six (6) mois, dont un mois au complet lors de la migration printanière sur huit (8) éoliennes comme telles.

1665

Il y a eu une seule mortalité, mais comme je vous disais, avec l'ensemble des tests qu'on met en place, l'efficacité de l'observateur et tout ça, on en est venu à avoir un maximum de cinq (5) oiseaux qui auraient été tués en six (6) mois, mais sur le parc de huit (8) éoliennes. Il s'agit d'en faire le calcul.

1670

Le Nordais, à Cap-Chat, ce qui est connu, c'est qu'il y a eu un suivi sur vingt-six (26) structures lors des migrations printanières et automnales, deux (2) migrations, aucune mortalité d'enregistrée.

1675

Un autre document qui a été rendu public, c'est le suivi de mortalité pendant les périodes de migration printanières, saison estivale et migration automnale effectué sur cinq (5) éoliennes, il y a eu une mortalité d'effectuée. Et donc, si on utilisait certains facteurs de pondération de calcul, comme je viens de vous présenter, test de persistance des carcasses, l'efficacité des observateurs, période d'activité couverte par les inventaires, le rayon de recherche, le taux de mortalité est estimé à point quarante-sept (0,47) oiseau par éolienne par année.

1680

Miller, on est arrivé aussi, c'est des données qui sont publiques, sur l'ensemble des trente (30) éoliennes, on arrive avec une mortalité enregistrée pour les oiseaux, un canard noir, et puis en utilisant les facteurs de pondération, on arrive à point quatorze (0,14) oiseau par éolienne par année, sur les trente (30) éoliennes. Il y a eu un suivi systématique sur l'ensemble des trente (30) éoliennes, auquel les gens du ministère ont collaboré, participé.

1685

En passant, je pense qu'on essaie, on est conscient que c'est des choses qui sont en développement actuellement, donc l'approche du promoteur, dans ce sens-là, c'est de marcher en étroite collaboration autant avec le provincial que le fédéral à ce sujet-là pour optimiser et même mettre à leur disposition des sites et collaborer dans ce sens-là.

1690

1695 **PAR M. GUY AHIER:**

OK. On a aussi vu, hier, monsieur Fournier nous a fait une présentation globale des éoliennes, donc on a vu qu'est-ce que ça donne comme effet dans la Gaspésie, d'avoir tout le parc d'éoliennes.

1700

On se rend compte que ça fait penser un peu à une course à obstacles pour les oiseaux, parce qu'il y a des éoliennes tout le long. Et monsieur Fournier parlait même qu'il faudrait déplacer, s'éloigner du fleuve, je pense sept-huit kilomètres (7 km-8 km), je le sais plus trop, là, et non pas rester près du fleuve, idéalement, pour ça.

1705

Moi, j'ai une question pour le promoteur là-dessus. Si par exemple, là il y a une éolienne qui est située dans le parc actuel, si on y trouve des dizaines d'oiseaux morts à tous les printemps, en bas d'une même éolienne, est-ce que le promoteur s'engage à déplacer l'éolienne.

1710

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ou à ne pas la faire fonctionner.

1715 **PAR M. GUY AHIER:**

Ou à pas la faire fonctionner, si c'est adéquat, oui, aussi.

**PAR M. VICTOR PERGAT:**

1720

Madame la Présidente, des questions comme hier, si quelque chose arrive, si vous vous engagez, j'aimerais dire qu'on est prêt toujours de regarder la situation, voir qu'est-ce qu'il y a, et faire la "remédiation" nécessaire.

1725

On va pas s'engager de déménager quelque chose ou bien faire quelque chose comme ça, parce qu'on sait pas c'est quoi qui a causé le problème et comment est-ce qu'on peut le régler.

1730

Alors ce qu'on peut faire comme promoteur, c'est dire, oui, on va travailler pour régler les conditions, si on sait c'est quoi que sont les conditions qui ont causé cette mort. Mais avant ça, c'est difficile à vraiment dire, en cas où, quoi, on peut beaucoup de choses et c'est difficile vraiment à donner une réponse qui dit, on va faire tel, tel.

1735

Ce qu'on va faire, on va faire une étude, on va faire une investigation et après ça, on va déterminer c'est comment est-ce qu'on va régler le problème. Si c'est des oiseaux, si c'est autre chose qui vient, n'importe quoi, c'est comme ça qu'on réagit dans tous les cas.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1740 Est-ce que vous pourriez vous associer, au niveau du suivi?

**PAR M. GUY AHIER:**

1745 Pour les oiseaux, ça pourrait être avec le Club des ornithologues.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1750 Avec un club d'ornithologues. Parce que ça se fait, des suivis en collaboration avec des observateurs locaux.

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

1755 Je vous dirais que de façon générale, lors des inventaires, parce qu'on réalise actuellement des inventaires dans quelques régions, on utilise, je vous dirais à quatre-vingt-dix-quatre-vingt-quinze pour cent (90 %-95 %), les ressources locales pour effectuer ces inventaires-là, donc on fait appel aux clubs des ornithologues qui sont de la région, qui nous identifient du personnel habile à le faire, et du personnel qui connaît le secteur. Donc ça nous permet quand même d'aller chercher des données qui vont être beaucoup plus valables.

1760 Donc dans le secteur ici, c'est ce qu'on fonctionne aussi, c'est des gens au niveau des clubs d'ornithologues de la région qui réalisent avec nous, nous on fait un encadrement, le suivi, on s'assure qu'ils sont aptes à faire le travail, et c'est fait en collaboration, actuellement même, avec les clubs d'ornithologues.

1765 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

**PAR M. GUY AHIER:**

1770 Mais c'est juste que je dis qu'il vaut mieux prévenir que guérir. C'est pour ça que je dis que si une éolienne, en partant, est placée à une place qui semble plus acceptable suite aux études, c'est mieux que si elle est placée à la mauvaise place, en partant, et qu'on se retrouve avec un problème.

1775 Alors voilà, c'est ça pour l'instant, pour moi, parce que c'est sur l'avifaune et je vais laisser la place à d'autres. Mais j'aimerais revenir pour d'autres questions tout à l'heure.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1780

D'accord. Alors je vous invite à aller vous réinscrire tout de suite.

---

1785

**BLAIR CÔTÉ**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1790

Monsieur Blair Côté, s'il vous plaît.

**PAR M. BLAIR CÔTÉ:**

1795

Oui, bonsoir. Blair Côté, résident de Saint-Léandre.

Bon, j'ai des préoccupations, c'est principalement aussi pour les habitats fauniques, surtout concernant les éoliennes qui se retrouvent le plus au sud, c'est-à-dire la 218, 152, 151, 107, 106 et 217.

1800

C'est un coin que je connais particulièrement bien à Saint-Léandre; pour décrire un peu la région, c'est un coin qui est très, très, très fréquenté par l'avifaune.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1805

Si vous voulez, nous allons regarder, monsieur Côté, sur la carte, et on va les renommer pour que tout le monde suive. On va attendre que la carte soit projetée.

**PAR M. BLAIR CÔTÉ:**

1810

Oui, c'est ça, le secteur qui est plus au sud, pointé en rouge.

1815

Bon, cet endroit-là, c'est un point charnière entre trois (3) bassins versants, il y a le bassin versant de la rivière Blanche à l'ouest, ensuite la crête où seraient situées les éoliennes potentielles est entourée, trois cent soixante degrés (360°), de milieux humides, c'est-à-dire la rivière Petchedetz est et sud, et puis plus au sud, on a le lac du Portage qui lui se déverse vers le ruisseau Sableux, qui donne accès au lac Matapédia. C'est les trois (3) bassins versants qui sont présents dans le coin.

1820

Là, ce que j'ai pu voir sur le plan d'implantation, la carte actuelle, la route, elle traverse la rivière Petchedetz; actuellement, il y a pas de pont à ce niveau-là. Actuellement, il y a plusieurs habitats fauniques qui sont là, il y a des couples de bécasses qui, à tous les ans, nichent à cet endroit-là, dans un boisé d'aulnes rugueux.

C'est sûr qu'à l'échelle, avec la carte que j'ai, je peux pas dire exactement si ça va passer là, mais c'est dans l'environnement.

1825        Ensuite, il y a un couple de castors qui vit là en permanence. Il y a une vasière pour les originaux. Et puis vraiment, où les éoliennes seraient situées, sur cette crête-là, il y a une ligne de pins blancs qui longe ça, avec des falaises, et il y a des autours des palombes, je peux pas préciser exactement où, c'est une espèce de rapace qui nicherait là, à tous les ans ils sont là, je les vois fréquemment.

1830        Ensuite, occasionnellement, là je vois de la pygargue à tête blanche, qui est un autre rapace. Et cette pygargue-là, souvent je l'observe, elle longe toute la vallée de la rivière Petchedetz jusqu'au lac Petchedetz, en passant par le lac Malfait et le lac aux Canards.

1835        **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que ce serait possible d'agrandir, de faire le focus de la zone?

**PAR M. BLAIR CÔTÉ:**

1840        Donc c'est sûr que là, ce qu'on peut voir à date, les effets sur l'avifaune, on n'a pas beaucoup de recul actuellement sur l'influence de l'éolien, là on parle de mortalité des oiseaux aussi, mais c'est quoi la modification qu'on a au point de vue de l'éthologie, des comportements des différentes espèces. Je pense qu'on est assez ignorant, à ce point de vue là.

1845        Ensuite, OK, c'est ça, vis-à-vis de la crête, il y a une ligne de pins blancs. Le pin blanc...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1850        Est-ce que vous pourriez prendre le pointeur, et avec un micro, il est là, le micro, nous dire ce qui en est.

**PAR M. BLAIR CÔTÉ:**

1855        Ici, c'est un sommet, où les éoliennes seraient situées. Sur la rive nord, ici, on a quelques endroits où c'est des falaises calcaires.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1860        Si vous voulez, s'il vous plaît, pour les transcriptions, dire les numéros.

**PAR M. BLAIR CÔTÉ:**

1865 OK, 218, 152, 151, 107, 106, 217. Exactement, vu l'échelle de la carte, je peux pas  
précisément dire où sont les falaises, mais je sais qu'elles sont fréquentées par des rapaces.  
Dire que les rapaces nichent là, j'ai pas vu les nids encore, mais ce serait à voir.

1870 Ensuite ici, sur cette rive nord là, il y en a un peu aussi sur la rive sud de cette crête-là,  
ici, je sais qu'il y a une érablière, on a des pins blancs.

1875 Les pins blancs, ils ont été, tout le long de la vallée du Saint-Laurent, ils ont été  
carrément, si on pourrait dire, massacrés, il y a quelques individus adultes qui restent ici et qui  
agissent comme semenciers dans toute la vallée de la rivière Petchedetz. On voit beaucoup de  
repousses qui sont là, présentement.

Ça, c'est une autre interrogation que j'ai par rapport au projet, est-ce qu'on va avoir un  
souci pour conserver ces pins blancs là.

1880 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

1885 Bon voici, c'est qu'au niveau de l'ensemble des éoliennes qu'on vient de parler, elles  
sont localisées dans une érablière, et c'est une érablière qui était délimitée comme une zone à  
attention particulière au niveau de la MRC, et qui a fait l'objet de négociations avec la MRC,  
dans ce secteur-là, au même titre que la 105 et 214, l'entente qu'on vous a parlé hier à ce  
niveau-là.

1890 Il faut considérer que dans ces secteurs-là, il y a des restrictions quant aux superficies à  
déboiser, autant au niveau des chemins d'accès qu'au niveau des aires de travaux, et il y a  
aussi des surfaces ou des dimensions de chemin à respecter, qu'on vous a parlé hier, le sept  
point cinq mètres (7,5 m) ou dix mètres (10 m), lors de la phase entretien, phase exploitation.

1895 Donc ça, c'est nécessairement des paramètres qui vont être mis en place, mais les  
éoliennes sont localisées vraiment sur la crête, dans l'érablière comme telle, et ne concernent  
pas les falaises abruptes de chaque côté.

1900 Au niveau de la traversée de cours d'eau, comme on l'a précisé hier, ça va faire l'objet,  
une fois qu'elle sera précisée au point de vue localisation, donc qu'on pourra y mettre un piquet  
si vous voulez d'arpentage, dire c'est là que passe le chemin, à ce moment-là il va y avoir une  
caractérisation qui va être faite sur place, et il y aura des mesures à mettre en place si au  
niveau poissons, par exemple omble de fontaine, il y aurait des particularités. On a parlé de  
partie de restriction.

1905 On a aussi précisé que l'ensemble de ces travaux-là, autant au niveau traversée de  
cours d'eau que les travaux qui sont reliés aux éoliennes dans l'érablière, tout ça devra être fait

ou sera fait en conformité avec le Règlement des normes d'intervention en forêt publique. D'ailleurs, on est en forêt publique, à ce niveau-là, et c'est les mêmes normes qui s'appliquent si demain, il y avait un exploitant forestier qui irait s'installer dans le secteur, il doit se conformer, si vous voulez, à ces règlements-là, donc c'est la même chose.

1910

Donc s'il y avait des trucs particuliers, une fois qu'elles seront microlocalisées, il y a la caractérisation biologique, et on verra à ce moment-là à apporter les mesures d'atténuation qui seront particulières.

1915

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc est-ce qu'on peut comprendre qu'il y aurait pas de pins blancs qui seraient coupés?

1920

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

À ma connaissance, et disons que le terrain a été fait par l'équipe qui s'occupe de la localisation grossière des équipements, on est en zone d'érablière, et c'est une érablière mature.

1925

**PAR M. BLAIR CÔTÉ:**

Ensuite, ça, c'est quoi les mesures qui vont être prises pour que les citoyens aient accès à ces inventaires-là? Ils ont déjà été faits, mais là on parle pour le pont pour la rivière, ces documents-là, quand ils vont être publics et comment on va avoir accès à ces documents-là.

1930

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

Ce qu'on a précisé à ce sujet-là, hier, c'est qu'il y a des rapports de conformité qui doivent être faits à la fin des travaux, pour déclarer que les travaux ont été bel et bien faits avec les mesures, l'application des mesures d'atténuation telles que présentées dans des rapports, en conformité avec les règlements existants, entre autres le Règlement sur les normes d'intervention.

1935

Ces rapports-là sont remis au ministère de l'Environnement, et à ce que j'ai cru comprendre hier, le promoteur a pris l'engagement, au niveau des rapports de suivis, qu'ils seraient déposés au niveau de son comité, comité de surveillance qui comprend les municipalités, et ces documents-là deviendraient publics.

1940

1945

**PAR M. BLAIR CÔTÉ:**

Ensuite, j'aurais une autre question.



1950 Là, considérant que le milieu est très riche, on a des falaises, on a une pessière, on est  
entouré de milieux humides tout le long de cette montagne-là, tout autour, trois cent soixante  
degrés (360°), on a une érablière mature, on a beaucoup beaucoup d'habitats qui sont là, c'est  
un milieu qui est très très riche, une question qui s'applique peut-être plus à la MRC, si les  
éoliennes s'implantent dans les lots intramunicipaux publics, la MRC pourrait-elle considérer  
1955 d'utiliser les redevances qu'elle aura pour créer, en partenariat avec le ministère concerné, une  
zone de protection et conservation des habitats au sein de ces mêmes lots.

J'entends ici, par conservation, aucune pratique sylvicole commerciale.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1960

Madame Ross.

**PAR Mme LYNN ROSS:**

1965

On peut examiner la question, mais ça va être des décisions qui vont être de nature  
politique. Moi, je peux recevoir la question, mais je suis pas en mesure de vous donner une  
réponse à cette question-là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1970

Dans le fond, c'est dans une approche de compensation écologique, pour les pertes  
encourues.

**PAR M. BLAIR CÔTÉ:**

1975

Tout à fait.

C'est tout.

1980

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça va? Est-ce que l'ensemble de vos questions ont été répondues ou si vous en avez  
d'autres?

1985

**PAR M. BLAIR CÔTÉ:**

J'aurais une question, c'est pas dans l'ordre des habitats fauniques.

1990

On a dit que les fils, les câbles électriques qui partent des éoliennes allaient être  
enfouis, mais une fois qu'ils arrivent au réseau de distribution, est-ce qu'il va y avoir des

nouveaux fils qui vont être apparents? Si oui, est-ce qu'ils sont intégrés aux câbles déjà existants.

Comment ça va fonctionner?

1995

**PAR M. VICTOR PERGAT:**

Les fils de raccordement de toutes les éoliennes sont enterrés, sauf s'il y a une place où on doit aller, parce qu'il y a une restriction de quelque part, et aussitôt que ça rentre à la sous-station, à ce temps-là, on le met dans le système d'Hydro-Québec tout de suite. Alors on parle de quelques mètres.

2000

Alors c'est Hydro-Québec TransÉnergie qui a un projet de mettre une ligne de seize kilomètres (16 km), que je pense qu'il y a une négociation avec les municipalités, ça, c'est la responsabilité d'Hydro-Québec TransÉnergie.

2005

Nous, on met notre sous-station qui est juste là, et les câbles qui vont aller, de haute tension, c'est juste quelques mètres, dans le système d'Hydro-Québec TransÉnergie.

2010

**PAR M. NELSON FOURNIER:**

Oui, si je pouvais poser une question à monsieur.

Vous avez mentionné qu'il y avait un pygargue dans le secteur, est-ce que vous pensez qu'il niche dans la zone d'étude, est-ce que vous avez des informations, est-ce que c'était un jeune, un immature ou pensez-vous que c'est un adulte?

2015

**PAR M. BLAIR CÔTÉ:**

D'après moi, c'est un adulte. Moi, je l'ai vu à quelques reprises, la seule fois que je l'ai vu de près, il était pas en mouvement, il était perché justement sur un pin blanc à l'extrémité ouest du lac Petchedetz.

2020

Confirmer qu'il niche là, non. Quoique le milieu est vraiment propice pour les rapaces.

2025

**PAR M. NELSON FOURNIER:**

Parce que ça nous interpelle beaucoup si vous mentionnez qu'il y a, parce que comme le pygargue est une espèce désignée actuellement, et dans le protocole qu'on mentionne beaucoup depuis le début de la soirée, on demande au promoteur de réaliser des inventaires de nidification.

2030

2035

Donc ce sont des inventaires qui doivent se faire avant l'apparition des feuilles au printemps, pour aller documenter, là où on a des indices, aller trouver s'il y a vraiment présence de nidification d'espèces désignées ou d'espèces susceptibles d'être désignées dans le secteur.

2040

Dans ce cas-ci, je comprends qu'on a une hypothèse qu'il peut y en avoir une. Je sais que le protocole a été transmis au promoteur seulement la semaine dernière, mais est-ce que le promoteur peut faire les arrangements pour aller documenter la situation?

2045

Idéalement, c'est un vol en hélicoptère des territoires potentiels, parce qu'ils sont généralement pas accessibles, je pense que c'est la situation, pour vraiment savoir si on est en présence d'un site de nidification d'une espèce désignée.

**PAR M. VICTOR PERGAT:**

2050

Je suis pas un expert dans la question des oiseaux, c'est pour ça que j'ai regardé monsieur Demers.

En principe, oui, s'il y a quelque chose et qu'on a l'information assez crédible qu'il y a un potentiel qu'il y a une espèce qu'on doit regarder, oui, on va faire un suivi.

2055

Mais j'espère que monsieur Demers peut m'aider comme expert, c'est quoi et quelles conditions, comme j'ai dit.

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

2060

Pourquoi j'ai pas répondu directement à la question, c'est que oui, on peut faire bien des choses, c'est qu'il y a un coût de rattaché à ça; donc je ne pouvais pas prendre la décision de dire, oui on va le faire. Et c'est pour ça que j'ai passé la parole au promoteur.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2065

On est en train de voir un nouveau contrat s'établir, là.

**PAR M. BLAIR CÔTÉ:**

2070

J'aurais peut-être une autre question.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2075

Alors vous allez être rencontré sûrement, pour identifier la zone, l'endroit où vous avez vu; vous prendrez les arrangements pendant la pause!

**PAR M. BLAIR CÔTÉ:**

C'est une question qui s'adresse peut-être à monsieur Fournier.

2080 En ce qui concerne une espèce menacée, seul d'établir le lieu de nidification peut arriver à protéger l'animal qui vit dans ces lieux-là? Si on établit une fréquentation, c'est pas assez pour établir que c'est son domaine vital pour le protéger?

**PAR M. NELSON FOURNIER:**

2085 C'est sûr qu'au niveau des espèces menacées, ce qu'on recherche, c'est l'aire de chasse, et l'aire de chasse est nécessairement concentrée autour du site de nidification, et c'est de ce point-là qu'on devra partir.

2090 Au moment où un site de nidification d'une espèce désignée sera trouvé, c'est sûr qu'on voudra mettre un périmètre de sécurité, en fonction d'une aire de chasse utilisée par ce couple d'oiseaux là, parce que ça niche pas tout seul.

2095 Et possiblement que déjà, les équipes sur le terrain, les équipes de monsieur Demers qui sont déjà en train de faire les inventaires ont déjà, peut-être, des informations ou des indices en main, de leur côté.

2100 Parce qu'à ma connaissance, je pense qu'ils ont déjà observé le pygargue, l'année dernière, en période de nidification. Je pense que ça se confirme, je pense qu'il y a une piste intéressante et importante, là, à aller valider.

Et puis on est content d'apprendre que le promoteur a accepté de donner le mandat à monsieur Demers de faire les travaux dès ce printemps!

2105 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2110 Juste une précision, monsieur Pergat, pour la question de la ligne électrique de TransÉnergie.

2115 J'ai cru comprendre, dans votre intervention, que c'était seize kilomètres (16 km), est-ce que c'est bien seize (16 km)? J'avais pu lire que c'était six (6 km).

**PAR M. VICTOR PERGAT:**

Six kilomètres (6 km).

2120

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Six kilomètres (6 km), bon.

2125

Ce que je comprends aussi, c'est que cette ligne-là va partir du poste de transformation jusqu'au réseau de l'Hydro. La situation du poste, en fait, elle est faite à partir de quels critères, est-ce que c'est central au site?

De quelle façon est-ce que vous avez choisi l'emplacement du poste?

2130

**PAR M. VICTOR PERGAT:**

Pour choisir l'emplacement du poste, c'était une négociation, discussion avec Hydro-Québec TransÉnergie, parce qu'on doit mettre le poste où la ligne se termine. Et ce poste est juste pour notre parc éolien, c'est pas un poste central pour d'autres possibilités d'utilisation par Hydro-Québec.

2135

Je pense qu'il y avait une question un peu reliée, un jour, est-ce qu'on va mettre un poste plus grand, non, c'est un poste spécifique, la grandeur.

2140

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Donc ça correspond aux critères de TransÉnergie?

2145

**PAR M. VICTOR PERGAT:**

C'est ça.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2150

Et à ce moment-là, est-ce que vous savez s'il y a un tracé qui a été choisi jusqu'à maintenant? Parce que dans l'étude d'impact, on montre deux (2) tracés. Est-ce qu'à votre connaissance, il y a déjà eu un tracé qui a été retenu par TransÉnergie?

2155

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

Vous faites référence au tracé d'Hydro-Québec?

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2160

Oui.

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

2165

Je pourrais pas m'avancer là-dessus, malheureusement; moi, je peux pas répondre. Je sais pas si le promoteur peut répondre.

**PAR M. VICTOR PERGAT:**

2170

C'est le tracé B qui a été choisi. Mais...

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2175

Non, non, je comprends que c'est pas vous...

**PAR M. VICTOR PERGAT:**

C'est l'information qu'on a à date.

2180

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors on prend une pause de quinze (15) minutes!

2185

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

---

**REPRISE DE LA SÉANCE  
JEAN-CLAUDE BOUCHARD**

2190

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2195

Alors on a au moins une dizaine de personnes encore inscrites sur la liste, on va fermer le registre à dix heures (10 h) au plus tard.

2200

Alors on va passer les gens. Si vous avez plus que deux (2) questions lorsque vous allez venir, bon, on va être large quand même avec les sous-questions, à ce moment-là les autres, on va les prendre par écrit et puis on les traitera par la suite.

Alors c'est monsieur Jean-Claude Bouchard, s'il vous plaît.

**PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:**

2205

Bonsoir madame la Présidente et bonsoir tout le monde encore une fois, en cette dernière soirée de partage.

2210

J'aimerais, moi, aborder un point finalement de la question qu'on a quand même parcourue, débattue hier, souvent avec des points de vue différents un peu, qui est la question du son, du bruit.

2215

Et puis quant au niveau de bruit acceptable généré par les éoliennes, on sait que les normes qui ont été appliquées dans l'étude stipulent, disons, qu'il faut avoir au maximum quarante-cinq décibels (45 dBA) le jour et quarante décibels (40 dBA) la nuit.

2220

Cette norme-là ou une norme s'applique généralement, c'est-à-dire cette norme-là s'applique généralement à des milieux où le niveau de bruit inférieur se retrouve largement au-dessus de trente décibels (30 dBA), possiblement aux alentours de quarante décibels (40 dBA) et même, dans certains cas, plus.

2225

Donc à ce moment-là le niveau de bruit de fond étant généralement plus bas la nuit, on peut s'attendre à une différence d'intensité sonore limitée entre le niveau de fond du milieu et le bruit généré par l'éolienne, soit...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Pouvez-vous vous approcher du micro, on entend mal.

**PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:**

2230

D'accord. Soit disons de zéro (0 dBA) à cinq (5 dBA), ou au maximum dix (10) dB. C'est-à-dire que si la différence d'intensité est de zéro (0 dBA), évidemment, on ne perçoit pas le bruit de l'éolienne puisque finalement, il se confond un peu avec le bruit de fond.

2235

Si la différence, finalement, est de cinq (5) dB ou jusqu'à dix (10) dB, c'est comme si l'intensité, de ce que j'ai compris de ce qui était expliqué hier, c'est comme si l'intensité disons du bruit généré était un son qui était un peu au double de celui du bruit de fond, parce qu'on disait qu'avec dix (10) dB, on a la perception finalement d'une intensité doublée.

2240

Or, dans le cas du lac Malfait, on peut s'attendre à un niveau de bruit de fond de l'ordre de vingt (20 dB) à vingt-cinq (25 ) dB, pour un bruit de fond généré toujours, par exemple, de l'ordre de quarante (40) dB, d'où une différence de quinze (15 dBA) à vingt décibels (20 dBA), résultant en une perception qui serait de trois (3) à quatre fois l'intensité sonore du bruit de fond naturel. En période tranquille, évidemment.

2245

Je comprends très bien que dans une journée venteuse, avec des vents moyens, forts ou très forts, c'est sûr que là, le bruit généré par le milieu va couvrir tout le reste. Mais là, en soirée, disons que c'est toujours, en tout cas souvent tout au moins, très calme. On retrouve donc, finalement, de telles conditions qui seraient de l'ordre de vingt (20 dBA) à vingt-cinq décibels (25 dBA), ou quelque chose du genre.

2250

Alors donc, si on parle finalement disons d'une perception d'intensité sonore qui peut aller jusqu'à trois (3) ou quatre (4) fois, finalement, le bruit de fond naturel, on parle là d'une perturbation importante, même si en termes de décibels, disons de force de pression de son, la différence d'intensité devient une perturbation importante, et moi que je dis même dramatisée par le fait que les résidents et utilisateurs ont un niveau d'attente qui est fort pour ce milieu-là.

2255

C'est-à-dire, en tout cas, même si le silence n'existe pas, en quelque part, finalement, c'est une certaine qualité de silence qu'on va chercher là.

2260

Alors ma question est la suivante, on sait que toute norme élaborée se base sur une situation moyenne, type ou représentative, ce qui n'est pas le cas au lac Malfait. L'application de la norme telle quelle, sans nuance, est-elle applicable au site sensible du lac Malfait, et que moi je désignerais comme étant atypique, dans ce cas-ci, par rapport à la norme.

2265

Et le préjudice amené ou créé n'a-t-il pas été sous-estimé, si ce n'est complètement ignoré.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2270

Monsieur Talbot.



**PAR M. DENIS TALBOT:**

2275 Bien, écoutez, ce que je peux dire, c'est que c'est pas une norme, pour commencer, ce sont des critères, et c'est des critères qui s'appliquent sur l'ensemble du territoire. C'est pas un critère, il y a pas de critère différent, parce qu'il y a d'autres secteurs, aussi, qui sont très tranquilles.

2280 Et quand vous dites que si, par exemple, il y a une soirée très calme, bien, peut-être que les éoliennes tourneront pas, non plus. Je le sais pas, il faudrait faire un suivi, il faudrait voir. Mais la norme ne change pas selon le milieu, en fait le critère ne change pas.

2285 On est en zone de type 1 et c'est, le jour, quarante-cinq (45) dB, et la nuit, quarante (40) dB. C'est ce qui est utilisé par le ministère et c'est ce que suivent les promoteurs.

**PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:**

2290 Oui, je comprends ça, bien sûr. Sauf qu'en quelque part, finalement, disons, quand on établit des critères, comme vous dites, et non pas une norme, finalement, en quelque part, disons que c'est qu'on s'entend, c'est un consensus à savoir que telle valeur nous semble acceptable, finalement, en tout cas dans des situations généralement retrouvées.

2295 Dans ce cas-ci, je dis moi, à la limite, c'est un peu comme si on était dans le bois et qu'il y a personne; s'il y a personne, les éoliennes tournent et il y en a pas de problème.

Par contre, au lac Malfait, on se retrouve un peu, finalement, comme dans la situation à la limite, finalement, d'un milieu qui serait non habité, mais il y a des résidents, et puis qui recherchent précisément ce type de milieu là.

2300 Et puis le préjudice causé même si, même si c'est en termes finalement de valeur d'intensité sonore disons comme telle, en valeur absolue, disons n'apparaît pas important en termes de différentiel ou d'élément de perturbation ou de nuisance, il est très important.

2305 En quelque part, les règles établies, moi je trouve, sont en porte-à-faux par rapport à cette situation-là que je définis comme étant atypique.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2310 Monsieur Bouchard, si vous permettez, j'aimerais juste revenir sur une question avec le promoteur, pour valider des informations avec lui. Je sais pas si on peut projeter la carte des courbes de simulations qui ont été faites, disons dans l'addenda, 8.4, je pense, la figure. C'est bien ça!

2315 Donc quand on regarde la carte, dites-moi, au niveau du lac, près du lac Malfait, on a en fait les cinq (5) éoliennes dont on parlait hier, on a des lignes vertes et des violettes, la ligne, en fait la limite qui est en violet, correspond à la cote cinquante-cinq décibels (55 dBA).

2320 Et là, on voit qu'à mesure qu'on s'approche du lac, on a deux (2) zones vertes un peu plus tendres, vers le lac, qui correspondraient à environ des niveaux inférieurs, en tout cas tout près de trente décibels (30 dBA). Est-ce que c'est bien ça?

En fait, la question que je vous pose, c'est quel est le niveau sonore près du lac, c'est-à-dire rendu aux chalets; on est rendu à quel niveau sonore, au niveau du lac.

2325 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

Ce qui a été estimé, et de mémoire, ce que Martin Meunier a dit hier, c'est qu'on se retrouvait aux environs, de mémoire, aux environs de trente-six-trente-quatre décibels (36 dBA-34 dBA), dBA.

2330

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Donc environ dix (10) dB de plus que le niveau ambiant, en situation calme.

2335 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

En situation calme, sans considérer les bruits qui ont – parce qu'il y a pas eu de mesures de bruit qui ont été prises sur place, donc c'est des bruits estimés en ne tenant pas compte, exemple, de la problématique des rapides ou des chutes, entre autres, ou du bruit des feuilles ou autres bruits des gens.

2340

Parce que comme Martin a parlé hier, c'est quand même des niveaux de bruit qui sont très peu élevés, et ça prend pas grand-chose pour avoir ce niveau de bruit là. Donc le moindre bruit, le moindre déplacement dans le secteur peut influencer le bruit, à un niveau tel quel.

2345

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Maintenant, est-ce que ce niveau-là inclut le cinq (5) dBA qui est ajouté à un milieu calme, ou si c'est le niveau simulé sans tenir compte de ces ajouts?

2350

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

Je voudrais pas m'avancer là-dessus pour vous induire en erreur; il faudrait qu'on vérifie et voir avec le spécialiste, Martin Meunier qui était ici hier.

2355

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2360 En fait, ce qu'on aimerait obtenir, c'est le niveau sans ajout, pour qu'on puisse voir la conformité avec la norme, en fait pas avec la norme, mais le critère de quarante (40 dBA) et quarante-cinq (45) dBA. Donc ce serait intéressant qu'on sache vraiment si cette courbe-là correspond à la situation simulée sans ajout, pour tenir compte d'un milieu calme ou non.

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

2365 Ce que je peux vous suggérer, c'est qu'on le vérifie et qu'on vous transmette l'information, soit demain ou dès le début de la semaine prochaine.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2370 OK, parfait.

**PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:**

2375 Oui, j'aimerais faire une remarque, si vous le voulez bien.

2380 Ces cartes d'isophones, je les connais bien, je les ai bien regardées, et puis hier on soulevait justement une sorte de contradiction entre cette carte-ci qui, elle, est la carte de l'addenda de janvier 2006, où au niveau des courbes, en principe disons, on trouvait je crois pour le secteur des résidences où je réside par exemple, trente (30 dBA) à trente-quatre décibels (34 dBA), alors que dans la carte d'août 2005, finalement, disons du rapport principal, on voyait trente-cinq (35 dBA) à trente-neuf décibels (39 dBA), avec un nombre d'éoliennes moindre.

2385 Une des éolienne était déplacée, par contre en termes de distance par rapport aux résidences, elle était la même que ce qu'on retrouve là, c'est-à-dire de l'ordre de sept cent cinquante (750 m) à huit cents mètres (800 m).

2390 Et puis on s'interrogeait beaucoup, pourquoi cette différence, et puis on s'interroge encore.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2395 En fait, c'est pour compléter un peu la demande qu'on a faite hier, hier on a demandé de revoir la situation, de revoir le modèle, s'assurer que les données qu'on avait étaient bien ce qu'on avait ici.

Mais on voudrait aussi connaître, en fait, la valeur correspond à quoi. Alors c'est suite à la question d'hier qu'on a posée, donc on devrait avoir une réponse d'ici peu, pour la validation

2400 des données du modèle et s'assurer que ce qu'on a, finalement, c'est la situation simulée qui correspond aux éoliennes qu'on a à ce moment-là.

**PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:**

2405 Oui, d'accord, bien sûr, oui.

Par contre aussi, évidemment, je pense, moi, qu'il faudrait considérer toute la question de l'ajustement, on en parlait tout à l'heure, du cinq (5 dBA) à quinze décibels (15 dBA).

2410 Et puis justement, à ce niveau-là, finalement, je suis quand même surpris qu'il ait été dit d'ailleurs tout à l'heure par monsieur Talbot que le rapport avait été reçu comme conforme, alors que la question de l'ajustement du cinq (5 dBA) à quinze décibels (15 dBA) n'était pas réglée, en tout cas que l'interprétation était comme différente.

2415 Et puis là, disons c'est sûr, dans le cas, moi je reviens là-dessus, dans le cas du milieu atypique – en tout cas, je me plais à le désigner ainsi, finalement, par rapport aux critères – dans le cas disons du milieu atypique du lac Malfait, cette question-là de cinq (5 dBA) à quinze décibels (15 dBA), par exemple, devient très importante parce que là, c'est sûr que là, finalement, on vient comme faire une relecture, finalement, des effets et puis qui, dans un tel cas, qui peut peut-être rendre ou mieux rendre compte du phénomène des perceptions et de la nuisance qu'on peut ressentir à ce moment-là.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2425 Je crois que votre question est très claire. En fait, ce qu'on va avoir comme données, ce qu'on devrait obtenir éventuellement, c'est les niveaux en fait vérifiés, validés, à partir des vérifications qui vont être faites par le promoteur.

2430 On va savoir si le niveau qu'on a, si c'est un niveau incluant un cinq (5) dBA, ou un dix (10 dBA), ou un quinze (15 dBA), donc on devrait avoir cette information-là.

À partir de ça, on va pouvoir juger mieux de la situation. Comme on est là, on est un peu comme vous, on comprend votre question, on comprend votre interrogation, mais la réponse, on l'a pas ce soir pour pouvoir continuer à avancer dans ce dossier-là.

2435 Mais soyez sûr que nous, on va continuer aussi.

**PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:**

2440 D'accord, merci.

Bon, j'aurais terminé.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Avez-vous d'autres questions?

2445

**PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:**

Oui, je la garde pour plus tard.

2450

Sauf que là, je crois que c'est au tour de Jean-Guy Kirouac, il n'est pas ici, alors je vais parler pour lui.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

2455

**PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:**

Parce qu'il est aussi résident du lac Malfait, vous vous en doutez.

2460

C'est un petit préambule à la question. Nous savons maintenant, à la lecture du contenu de l'étude d'impact et de son addenda, et après avoir entendu tout ce qui s'est dit avant-hier, hier et même aujourd'hui, dans la présente audience, que l'environnement du lac Malfait et aux Canards n'a pas été étudié.

2465

En conséquence, compte tenu qu'il s'agit d'un site naturel préservé, qui se trouve dans une zone de forêts, de lacs et de montagnes encore sauvages, au fort potentiel de villégiature et de pratique d'activités sportives;

2470

Compte tenu que ce site offre un environnement sonore très calme, jusqu'à vingt (20 dBA) à vingt-cinq décibels (25 dBA), soit le seuil de l'audibilité, et où le bruit des éoliennes va nécessairement venir faire une intrusion inacceptable et où la topographie, la direction des vents dominants et le phénomène d'écho ne peuvent qu'amplifier et répercuter le bruit généré par les machines, d'où une nuisance certaine et inévitable;

2475

Compte tenu aussi que le promoteur ne présente qu'une simulation du bruit des éoliennes et n'a pas produit d'étude de mesures de son faite sur des éoliennes identiques à celle projetées situées dans un environnement complexe réel identique ou très similaire à celui de lac Malfait et aux Canards;

2480

Compte tenu de l'incidence du bruit éolienne associé à la visibilité des sources sonores implantées sur les sommets des collines, comme le disait hier le docteur Pouliot, c'est-à-dire que si on peut voir en plus la source du bruit, bien, d'où une nuisance augmentée, d'autant plus

2485 que cet aspect des connaissances scientifiques n'est pas encore suffisamment documenté, et que le principe de précaution devrait s'appliquer;

2490 Compte tenu que personne n'a apporté d'éléments de réponse sur le risque que présenteraient les éoliennes implantées à l'ouest aux familles de huards qui habitent les lacs Malfait, aux Canards et Petchedetetz pendant tout l'été;

2495 Compte tenu que l'implantation d'éoliennes autour de ces lacs ne peut que dégrader et dénaturer ce site de grande nature, et incidemment affecter négativement la valeur marchande des propriétés des résidents; et compte tenu du fait que légitimement, les résidents des lacs Malfait et aux Canards s'opposent formellement à l'implantation d'éoliennes autour de ces lacs;

2500 Est-ce que le promoteur envisage d'étudier sérieusement les problématiques du site sensible des lacs Malfait et aux Canards avant de réaliser le projet et de prendre en compte l'opinion fondée et l'inquiétude justifiée de ces résidents et de l'Association des chasseurs et pêcheurs de Matane qui nous appuie dans cette démarche.

**PAR M. VICTOR PERGAT:**

2505 Je pense, madame la Présidente, les points qui sont soulevés dans cette question étaient soulevés hier soir, je me souviens, j'ai pris des notes. Je peux répondre de la même manière que j'ai répondu hier, que le promoteur ne choisit pas des endroits qui sont en dehors des normes, qui sont en dehors des critères.

Les critères sont établis par la province, les MRC, les municipalités, et on les suit.

2510 Pour faire des études spécifiques parce qu'il y a une place, une autre place, une autre place que les gens pensent, on peut faire peut-être dix mille (10 000) études dans la région, sans limite de potentielles questions.

2515 Alors comme promoteur, on doit juger qu'on va approcher toutes les normes, pour tous les résidents dans cette région, selon les critères qui sont établis.

2520 Alors dans ce cas-ci spécifiquement, on demande de faire une étude dans un endroit similaire, mais je pense que c'est presque impossible de toujours retrouver une place exactement la même. Alors une étude faite à un autre lac, il y a toujours la colline qui est pas là, la grandeur, tout ça, ça va être toujours un débat, parce qu'il y a pas de norme. Nous, on suit les normes et les critères.

2525 Alors je suis près de dire qu'on va regarder les normes, vérifier notre étude, vérifier les décibels, vérifier les études de faune et les oiseaux, et être sûr qu'on rencontre toutes les normes et mesures.

Et j'espère que cette approche s'applique à tout le monde dans la région, on favorise pas une (1) ou deux (2) régions; parce que si c'est favorisé, il y a toujours des autres gens qui peuvent nous demander, on veut faire la même chose.

2530

Alors d'après moi, oui, on va suivre les critères, mais on va pas choisir des nouveaux critères.

2535

En finalité je pense de cette question, comme promoteur et comme tout le monde ici, on sait qu'il y a du bruit qui est fait par des éoliennes; on sait qu'on peut les voir, parce qu'elles sont là. On dit pas qu'elles sont pas là, on dit pas qu'il y a pas de bruit. Ce qu'on dit, c'est qu'on rencontre toutes les normes qui sont établies.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2540

Monsieur Lacasse.

**PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

2545

Oui, madame la Présidente. J'aimerais savoir, concernant le fort potentiel de développement de la villégiature du lac Malfait, est-ce que la MRC pourrait nous dire si c'est possible, effectivement qu'on délivre des baux de villégiature supplémentaires sur ces lots intramunicipaux là? Je le sais pas.

2550

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

Madame Ross.

2555

**PAR Mme LYNN ROSS:**

2560

En fait, le lac Malfait, il est situé sur les lots 19 à 24, où dans le Règlement de contrôle intérimaire où on dit qu'on interdit les éoliennes, c'est le secteur du lac Malfait. C'est la municipalité de Saint-Léandre qui avait fait part à la MRC d'exclure ces zones-là pour implantation d'éoliennes.

2565

Ça fait aussi partie de secteurs au niveau des terres publiques où il y a des baux, en tout cas c'est à vérifier, qu'est-ce qu'il y a d'espaces disponibles, est-ce qu'il y a encore des lots à allouer, c'est l'ingénieur forestier chez nous qui fait la gestion de ça.

Je pourrais vérifier et vous revenir, je suis pas en mesure de vous dire spécifiquement ce soir, mais je peux vérifier.

2570 **PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:**

Bon, primo, disons au niveau de la villégiature, finalement, et puis aussi du récréotouristique, c'est un secteur, en réalité, qui se situe entre Saint-Léandre et Sainte-Paule, et qui a la particularité d'être un peu, en tout cas, comme une zone intermédiaire qui n'a pas été développée, qui a été presque pas exploitée, et donc qui a conservé son caractère sauvage depuis des temps immémoriaux, depuis le retrait des glaciers, c'est pas compliqué, en quelque sorte.

2580 Et je crois, moi, que c'est important, dans différentes zones finalement, de conserver des coins de pays qui sont représentatifs, finalement, de la géomorphologie, de la faune et de la flore, avec tous ces milieux riches, et puis c'est le cas finalement de ce secteur-là qui possède une très grande diversité de milieux disons fauniques et autres. C'est un milieu très riche.

2585 Alors si on le considère, moi, je pense qu'il faut le considérer dans son ensemble, et non pas avec une loupe, finalement, où on voit juste un petit carré, là.

D'autre part, moi, j'aimerais faire un rappel aussi au promoteur, à l'effet qu'il avait été bien dit, et ça, on l'a souligné hier, dans l'avis de projet, qu'on devait apporter une attention particulière aux sites de villégiature, ce qui n'a pas été fait.

2590

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors c'est un préambule à votre mémoire que vous nous dites là.

2595 **PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:**

Bien disons, j'avais une question, moi, finalement, à ça. C'était donc, en tout cas je la répète, est-ce que le promoteur envisage d'étudier sérieusement la problématique du site sensible des lacs Malfait.

2600

Parce que là, c'est sûr que selon moi, disons, que les normes appliquées ne tiennent pas compte de cas de sensibilité.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2605

Monsieur Pergat a répondu tout à l'heure, c'est sa réponse, la réponse qu'il a donnée.

**PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:**

2610

Oui, je l'ai bien compris.



**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

2615

**PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:**

Tout le monde l'a compris d'ailleurs.

2620

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est ça. Mais, je veux dire, je peux pas lui reposer, c'est ça.

**PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:**

2625

C'est beau.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2630

Merci.

---

**SUZELLE BEAULIEU**

2635

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Madame Suzelle Beaulieu, s'il vous plaît.

2640

**PAR Mme SUZELLE BEAULIEU:**

Bonsoir. Moi, je reviens avec les huards. Vous savez, je pense depuis trois (3) jours, que je suis une résidente au lac Malfait.

2645

Alors on a abordé un peu le sujet hier, mais je voudrais y revenir plus précisément. On dit:

2650

"Le Service canadien de la faune décrit de façon détaillée, dans son site Internet, le comportement du huard à collier que l'on rencontre dans les secteurs du lac Malfait et aux Canards. On peut y lire que: Pour s'envoler d'un lac, les plongeurs courent sur la surface de l'eau en direction du vent. La distance nécessaire pour prendre leur envol dépend de la vitesse du vent; par temps calme, les oiseaux peuvent parcourir jusqu'à plusieurs centaines de mètres avant d'atteindre la vitesse nécessaire pour s'envoler. Les ailes des plongeurs dont l'envergure est relativement faible, de un virgule trois (1,3 m) à un virgule quatre mètre (1,4 m), les

2655 propulsent dans les airs à une vitesse moyenne de cent vingt kilomètres à l'heure (120 km/h),  
pendant la migration; les ailes battent rapidement pour supporter leurs gros corps et ont une  
courbure très marquées pour leur permettre de s'élever."

2660 Alors la question est celle-ci: comment peut-on ne pas craindre pour la survie de cette  
espèce protégée, dans l'environnement du lac Malfait, aux Canards, et on vous a dit hier aussi  
qu'il y a plusieurs petits lacs aussi à proximité, et les huards se promènent d'un lac à l'autre.

2665 Alors comment ne pas craindre pour leur survie dans l'environnement dont il est  
question ici, quand on connaît la direction des vents – la direction, c'est est-ouest, dominants –  
et la difficulté éprouvée pour ces oiseaux à s'envoler, lorsqu'on va implanter cinq (5) éoliennes  
du côté ouest.

2670 Peut-être aussi que monsieur Fournier va pouvoir nous donner des éclaircissements là-  
dessus.

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

2675 Premièrement, pour placer dans le contexte, si on part avec l'hypothèse que les huards  
ont besoin de plusieurs mètres, centaines de mètres pour lever, il faut considérer que le lac  
Malfait, comme il nous a été décrit, il est entouré de zones montagneuses de forts dénivelés,  
donc à ce moment-là, il faut penser aussi qu'il va monter suffisamment vite pour franchir les  
collines ou les montagnes.

2680 On a relevé certaines fiches, au niveau du comportement des oiseaux. Ici, on voit, au  
niveau du comportement des oiseaux face à des éoliennes, c'est selon "Étude d'oiseaux  
Canada" en 2003, donc c'est une étude canadienne.

2685 Il y a plusieurs études qui documentent le comportement des oiseaux, entre autres on a  
au niveau des goélands et des mouettes, j'entrerai pas en détail si c'est pas le cas, des études  
relatives chez les plongeurs ont révélé que ceux-ci adoptaient un comportement d'évitement qui  
était plus marqué par mauvais temps; donc ils ont même un comportement d'évitement plus  
marqué par mauvais temps, et on fait référence à une étude de Guillemette et al. , et une autre  
étude par Tulp et al. 1999. Donc c'est une étude qui a parlé particulièrement au niveau des  
plongeurs.

2690 Donc ils ont un comportement d'évitement et ils rentrent pas dans les éoliennes, ils sont  
capables de les apercevoir et de les éviter facilement. C'est des études qui ont été réalisées  
plus particulièrement sur cette espèce.

2695 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Monsieur Fournier, est-ce que vous pouvez valider cette information-là?

**PAR M. NELSON FOURNIER:**

2700 Malheureusement, je suis pas un ornithologue, je suis pas un spécialiste dans les oiseaux, et le huard est une espèce de juridiction fédérale. Donc c'est les gens d'Environnement Canada qui pourraient répondre à la question.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2705 Donc ce qu'on va faire, on va adresser la question à Environnement Canada.

**PAR Mme SUZELLE BEAULIEU:**

2710 Et on va avoir la réponse? Merci.

---

**GUY LAROCHE**

2715

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Gervais Pineault, s'il vous plaît.

2720

**PAR M. GUY LAROCHE:**

Excusez-moi, monsieur Pineault a pas pu rester, donc je devrai poser la question à sa place.

2725

Mon nom est Guy Larouche, résident de Saint-Léandre, je vais parler au nom de monsieur Gervais Pineault, de Saint-Léandre, évidemment propriétaire d'une maison à Saint-Léandre.

2730

Il posait la question à savoir si, quand les fils seront connectés aux poteaux de l'Hydro-Québec, est-ce qu'ils devront doubler les poteaux ou ils seront sur les poteaux existants.

C'est ça la question, je l'improvise un peu, mais c'est à peu près ça.

**PAR M. VICTOR PERGAT:**

2735

Je voulais juste vérifier tous les détails, parce que comme vous voyez, il y a plusieurs kilomètres.

2740

Tout le raccordement va être enterré, sauf si on doit faire un croisement d'une route qui est majeure, qu'on peut pas enterrer en dessous, on va avoir un nouveau poteau s'il y en a pas

un proche, d'Hydro-Québec. Mais dans ce cas-là, on va en mettre juste un, et en bas encore, et enterrer, on continue d'enterrer jusqu'à un autre obstacle.

2745 C'est juste dans les cas où il y a des obstacles, qu'on peut pas enterrer, qu'on va mettre un nouveau poteau. S'il y a un poteau proche, d'Hydro-Québec, on va s'arranger pour l'utiliser.

**PAR M. GUY LAROUCHE:**

2750 D'accord. Ça répond probablement à sa question.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

2755

---

**GHISLAIN LAMARRE**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2760

Madame Hélène Athier-Dulude, s'il vous plaît.

Est-ce que monsieur Ghislain Lamarre est arrivé? Parce qu'il devait arriver à dix heures (10 h).

2765

Oui, d'accord.

**PAR M. GHISLAIN LAMARRE:**

2770

Bonsoir. J'aimerais revenir, il y a eu une question tout à l'heure, j'étais absent, sur la circulation lorsqu'ils vont construire les éoliennes.

2775

Moi, j'ai un témoignage, c'est que lorsqu'ils ont fait le parc Le Nordais, bien, j'ai vécu la situation, et c'était très désagréable, même dangereux parfois. C'est que dans les routes de gravier, plus qu'on circule dans les routes de gravier, bien, plus la poussière monte. Et ces camions-là passaient à des vitesses élevées.

Et puis en tout cas, même les piétons, c'était très dangereux, en tout cas, c'est à prendre en considération, c'est vraiment désagréable.

2780

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors il y a à la fois une question de vitesse que vous soulevez, et une question de poussière.

2785

**PAR M. GHISLAIN LAMARRE:**

Oui, la poussière, c'est ça. Plus on circule dans les routes de gravier, plus la poussière monte, et puis il y a beaucoup de danger. En tout cas, ce serait important de le prendre en considération.

2790

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

2795

Est-ce que dans les ententes que vous avez signées avec les municipalités, la question de vitesse a été prise en considération?

**PAR M. VICTOR PERGAT:**

2800

Si je peux lire une réponse qu'on a préparée, parce qu'on a eu la question un peu avant ça, les représentants de Transports Québec approuveront les méthodes de livraison d'équipements importants et les contrôles appropriés de circulation seront mis en place afin d'avertir les véhicules arrivant en sens inverse et sécuriser le déplacement d'équipements et des véhicules lourds sur les voies publiques.

2805

Les systèmes de contrôle de la poussière seront utilisés à proximité de toutes les résidences.

2810

Une signalisation appropriée sera utilisée et les limites de vitesse rigoureusement appliquées avec l'assistance des forces policières locales au besoin.

Un système de contrôle de la poussière sera également mis en place à la proximité des résidences, de manière à réduire le plus possible les nuages de poussière et aussi d'incommoder le moins possible la population.

2815

C'est ce qu'on a mis dans l'entente. Et comme j'ai expliqué, pendant la construction, il y a un comité de suivi de construction, qui est composé des représentants de Northland Power, de la municipalité, du contracteur principal, des ingénieurs indépendants, et s'il y a des plaintes, s'il y a des plaintes de sécurité, de poussière, non seulement transport, les autres, elles seront adressées tout de suite, parce qu'il y a un comité de suivi.

2820

2825 Et il y a aussi, chaque jour, il y a un comité de notre constructeur principal, et nous et notre ingénieur indépendant, qui va suivre la construction pour regarder ce qui a été fait la journée avant, ce qu'on va faire la journée suivante, et quelles mesures est-ce qu'on doit prendre, additionnelles, en même temps. On peut prendre toutes sortes de questions du public.

2830 On a loué une place, dans le Centre de développement à Saint-Ulric, avec l'aide de la municipalité, qui est sur la route 132, beaucoup de places de stationnement, pour que tout le monde peut venir nous voir. Le bureau sera ouvert non seulement la journée, mais le soir aussi, et on va adresser tous les problèmes.

**PAR M. GHISLAIN LAMARRE:**

2835 C'est qu'aussi, on est en zone agricole, parfois les machineries agricoles, c'est plus large un peu. En tout cas, c'est important, la vitesse, pour nous.

**PAR M. VICTOR PERGAT:**

2840 Comme j'ai dit, non seulement nous mais aussi les policiers locaux seront impliqués.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2845 Alors s'il faut réduire la vitesse de circulation pour que ce soit compatible avec la machinerie agricole, ça pourra être fait aussi, parce que vous allez avoir des représentants municipaux.

**PAR M. GHISLAIN LAMARRE:**

2850 OK.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2855 Alors vous pourrez leur poser des questions.

**PAR M. GHISLAIN LAMARRE:**

Parfait.

2860 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

**PAR M. GHISLAIN LAMARRE:**

2865

L'autre intervention, là, peut-être, j'ai eu une information, j'étais absent lorsque ça a été discuté, au niveau des érablières.

2870

Je crois que les érablières sont des sites qui sont pris en considération, au niveau des distances, les éoliennes avec les érablières. Est-ce qu'il y a des distances avec les érablières, les éoliennes?

**PAR M. VICTOR PERGAT:**

2875

En principe, en ce qui concerne les érablières, on a fait des discussions et des arrangements avec la MRC pour être sûr qu'où est-ce qu'on va aller, les grandeurs des routes qu'on va mettre, la proximité des éoliennes, c'est tout établi pour chaque éolienne qui est proche d'une place où il y a des érablières.

2880

Alors ça a été discuté spécifiquement, je pense en deux (2) ou trois (3) réunions, avec la MRC.

**PAR M. GHISLAIN LAMARRE:**

2885

Est-ce qu'il s'agissait d'érablières qui étaient exploitées, ou c'était toutes les érablières, peu importe?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2890

Madame Ross.

**PAR Mme LYNN ROSS:**

2895

En fait, on a évité, pour les érablières exploitées, il y aurait pas d'éoliennes à proximité. Et pour les érablières à potentiel, on a pris des arrangements pour essayer de minimiser les impacts.

**PAR M. GHISLAIN LAMARRE:**

2900

OK, parfait.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2905

Monsieur Pergat, est-ce qu'on pourrait savoir exactement, dans le document, dans le premier projet, en fait avant l'ajout, il y avait je pense cinq (5) éoliennes dans des érablières, et puis on avait environ quatre hectares (4 ha) de déboisement au total, dont deux point cinq

hectares (2,5 ha) pour les surfaces de travail et un hectare et demi (1 ½ ha) pour les chemins d'accès.

2910           Maintenant, avec le projet actuel, où vous en êtes? Est-ce que vous pouvez nous dire quelles sont, en fait, les éoliennes qui sont dans des érablières non exploitées, est-ce que c'est possible de le savoir?

**PAR M. VICTOR PERGAT:**

2915           Le sujet des érablières, c'était un sujet bien discuté, parce que non seulement c'était les érablières comme c'est montré dans la carte, mais on s'est aperçu, avec les discussions de la MRC, que les exacts points des érablières étaient pas tellement bien établis.

2920           Alors on a engagé des gens pour faire des "mesurements" GPS, pour être sûr où sont les coins. Alors s'il y a des éoliennes qui touchaient les érablières, on a fait un effort par aller sur place, et vraiment s'assurer qu'on est d'accord avec le règlement de la MRC.

Alors s'il y a des détails, des acres, je peux retourner...

2925

**PAR LE COMMISSAIRE:**

En fait, ma question, c'est de savoir en fait quels sont les numéros d'éoliennes qui se situent dans une érablière, potentiellement, on se comprend.

2930

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

2935           Donc au niveau des érablières, la problématique qu'il y a eue, c'est qu'on a fait vérifier par les gens d'Activa, au niveau génie forestier, vraiment le potentiel acéricole, parce qu'il y a certaines données dont la MRC ne disposait pas, et on a travaillé avec la MRC pour établir les critères. Eux autres n'avaient pas les ressources à ce moment-là pour le faire, donc on l'a fait selon leurs exigences.

2940           Il y a eu des modifications qui ont été apportées, parce qu'auparavant, il y a même des chemins qui traversaient des érablières exploitées, donc il a fallu se revirer de bord pour éviter ces secteurs-là. Ça explique les différences.

Vous avez ici la 214 qui est en bordure, vraiment en bordure; la 105, qui est à l'intérieur. Et vous avez les 217, 106, 107, 151, 152 et 218, qui est à la limite aussi d'une érablière.

2945

Dans ces secteurs-là, il y a certaines portions, certaines éoliennes qui sont situées dans des érablières qui ne seraient pas exploitables, où il y aurait pas le potentiel voulu, soit au niveau composition de la végétation comme telle ou au niveau de l'âge du boisé.



2950 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Ce qu'on comprend aussi, c'est qu'actuellement, ce sont des sites potentiels pour l'implantation d'éoliennes.

2955 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

C'est les sites retenus pour l'implantation éventuelle d'éoliennes.

2960 **PAR M. GHISLAIN LAMARRE:**

J'aurais une dernière question.

2965 Au niveau du choix des sites des éoliennes dans les champs cultivés, je suis agriculteur et j'ai loué une terre où est-ce que le propriétaire a signé, et puis il y a un secteur – est-ce que ça peut être pris en considération de mettre l'éolienne près d'une pente abrupte, pour éviter le morcellement de terre.

2970 Parce que le champ est divisé en deux (2), et puis il y a une pente abrupte qui est pas cultivée. Est-ce que ça peut être pris en considération, comme la forêt, comme si on mettait l'éolienne près d'une forêt?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Pergat.

2975

**PAR M. VICTOR PERGAT:**

2980 Le cas qui concerne des terrains privés, on localise pas les éoliennes nous-mêmes, on les localise avec le propriétaire. Alors s'il veut que c'est d'un côté, dans le milieu, au lieu de dire, oui on va suivre, mais si le propriétaire dit non, alors on suit ses besoins et ses désirs.

2985 Et aussitôt qu'on est d'accord sur le terrain, physiquement, on fait un plan qui va être fait avec un arpenteur, pour être sûr, et on signe les deux (2), le promoteur et le propriétaire, que c'est là qu'on va mettre la turbine.

Alors c'est pas une question de nous, choisir, c'est vraiment le propriétaire.

**PAR M. GHISLAIN LAMARRE:**

2990 C'est ça que je voulais entendre, parfait.

Merci beaucoup.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2995

Merci.

Alors le registre va être fermé dans deux (2) minutes.

3000

---

**RENÉ CHOUINARD**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3005

Monsieur René Chouinard, s'il vous plaît.

**PAR M. RENÉ CHOUINARD:**

3010

Bonjour madame la Présidente, monsieur le Commissaire.

Moi, je suis résident du lac Malfait, et puis j'ai entendu monsieur le promoteur, tout à l'heure, jusqu'à maintenant il a regardé beaucoup de choses, il a regardé les normes, il a regardé les oiseaux, il a regardé la faune. Maintenant, j'aimerais qu'il regarde mes photos!

3015

C'est des photos, hier j'en avais, je sais qu'il les a regardées très très vite, j'aimerais qu'il prenne le temps maintenant.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3020

Est-ce que vous avez une question associée à ces photos?

**PAR M. RENÉ CHOUINARD:**

3025

Oui, oui.

S'il y a des gens de l'autre côté, à droite, qui veulent les regarder, j'ai pas de problème. Je vous les remettrai après.

3030

Vous voyez, on parle pas, mais ça dit beaucoup! Parce qu'il y a des gens qui sont visuels.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3035

Alors trente (30) secondes et le registre va être fermé.

**PAR M. RENÉ CHOUINARD:**

Suite à ça, je vais avoir deux (2) petites questions.

3040 Maintenant, ma question, c'est suite à ce que le promoteur vient de voir, qu'est-ce que le promoteur a compris des préoccupations des résidents du lac Malfait.

**PAR M. VICTOR PERGAT:**

3045 D'après moi, c'est une place où les gens prennent leurs vacances, font du "nagement", un chien qui joue avec. D'après moi, c'est une place où la famille se repose.

3050 Moi aussi, j'ai un chalet, alors je pense que beaucoup de gens au Canada ont des chalets ou bien des endroits qu'ils aiment beaucoup. Moi, j'aime le mien et je suis sûr que vous aimez le vôtre.

**PAR M. RENÉ CHOUINARD:**

Merci.

3055 Ma deuxième question: si vous étiez propriétaire d'un chalet sur le bord du lac Malfait, aimeriez-vous avoir des éoliennes dans votre paysage. Pour ceux qui ont vu les photos!

C'est pas obligé d'être vous qui répondez.

3060

**PAR M. VICTOR PERGAT:**

3065 Non, non, mais je veux répondre pour ma femme. Je peux vous dire, elle aime les éoliennes. Je m'excuse, mais c'est la vérité, c'est la vérité!

**PAR M. RENÉ CHOUINARD:**

J'espère qu'elle en a!

3070 Est-ce qu'il y en a d'autres qui aimeraient ça en avoir, des éoliennes?

Merci beaucoup.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3075

Ça va pour la question? Merci.

---

**STEEVE GENDRON**

3080

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Steeve Gendron, s'il vous plaît.

3085

**PAR M. STEEVE GENDRON:**

Bonsoir. Je vais revenir un peu sur la question des érablières, j'aimerais savoir quelle est la largeur de la grue nécessaire à l'érection des structures, donc chemin d'accès minimal en partant, c'est quoi.

3090

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

Donc comme on voit ici à l'écran, les chemins d'accès, la largeur d'emprise, donc incluant la surface de roulement, incluant les fossés de drainage, c'est de douze mètres (12 m).

3095

**PAR M. STEEVE GENDRON:**

OK. Au-delà du déboisement nécessaire pour le chemin initial, j'aimerais qu'on me décrive l'effet que peut avoir l'ouverture d'un chemin de douze mètres (12 m) de largeur dans une érablière.

3100

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

Dépendant comment est-ce qu'il est fait, conçu. Et je rappelle qu'aussitôt qu'on est en milieu forestier, on applique le Règlement sur les normes d'intervention en forêt publique, tel qu'édicte par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

3105

Donc à ce moment-là, ce règlement-là fait en sorte que ça régit toute forme de déboisement, incluant dans les feuillus, incluant dans les conifères.

3110

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Complément d'information du côté de la table des personnes-ressources, ça va?

3115

**PAR M. DENIS TALBOT:**

Simplement une question que je me posais, on parle d'un chemin qui a une largeur de douze mètres (12 m) pour l'accès de la grue, est-ce qu'on ramène la largeur de ce chemin-là par la suite à quelque chose de moins large?

3120

Et le cas échéant, est-ce qu'on reboise les secteurs qui auront été déboisés pour le passage? Une question.

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

3125

Ce qui a été convenu en secteur d'érablières avec la MRC, c'est qu'une fois que la construction est érigée, qu'on tombe en phase d'exploitation, on tombe avec une largeur d'emprise de dix mètres (10 m), et la largeur supplémentaire, on ne vient pas planter d'arbres à l'intérieur de ça, pour la simple et bonne raison que ces arbres-là seraient trop près de la surface de roulement et, éventuellement, pourraient être brisés par les déplacements.

3130

Ce qui est convenu, ce qu'on retrouve en surface extérieure, qui est dans la zone tramée un peu plus pâle, c'est repousse naturelle.

3135

L'entente avec la MRC stipule qu'il y a un remplacement, au niveau de la superficie totale touchée par le chemin, par les aires de travail, qui consiste à faire du reboisement d'érables dans des secteurs de forêt publique, aux endroits où la MRC désignerait, et avec les gens du secteur qui ont le mandat et qui ont l'expertise de faire ces plantations-là, avec les suivis qui vont avec par la suite, pour s'assurer d'une reprise et d'une pousse adéquate.

3140

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Monsieur Demers, une précision. Quand il va y avoir le démantèlement, est-ce qu'il faut à nouveau élargir à douze mètres (12 m)?

3145

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

Je ne pourrais pas vous répondre, pour la simple et bonne raison que les travaux de démantèlement ne sont pas prévus avant une période de vingt (20) ans, alors quelles seront les méthodes en place à ce moment-là, au niveau des types d'équipements disponibles, je ne peux pas répondre.

3150

Sauf que ce qu'on peut peut-être dire, c'est que le montage des éoliennes, pour s'assurer de ne pas abîmer les infrastructures, doit se faire de façon à ce que le rotor soit complet, les trois (3) pales avec le moyeu.

3155

Par contre, en phase de démantèlement, on peut procéder de façon différente, pale par pale, et à ce moment-là, diminuer de beaucoup les surfaces requises.

3160

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

**PAR M. STEEVE GENDRON:**

3165

Bon, je vais apporter un commentaire quand même, les érables à sucre, c'est des plantes d'ombre, ils se reproduisent à l'ombre, alors planter de l'érable en pleine lumière, c'est tel que tel, à mon sens.

3170

Je pourrais poser une question: est-ce qu'un bouleau compense pour un érable?

Lorsque je demandais les effets que pouvait avoir un tel chemin en forêt, c'est par rapport à la pénétration de la lumière, la perpétuation de ce peuplement forestier là. Il y a pas juste sur l'emprise qu'il y aura un effet.

3175

Donc moi, j'aimerais en entendre parler de ça, là, si c'est possible. Qu'un ingénieur forestier nous en parle, s'il y a personne ici présentement.

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

3180

Je vais juste parler de façon générale et ensuite, je vais passer la parole à notre ingénieur forestier.

3185

Lorsqu'on a discuté et négocié avec la MRC sur ce sujet et la personne ayant la formation au niveau génie forestier, à la MRC, était présente, et c'est avec cette personne qu'on a convenu des mesures de compensation à mettre en place, tel que je viens de vous décrire.

3190

Au niveau généralité, c'est ce que j'avais à dire. Si vous permettez, pour les aspects plus particuliers, ce serait Jean-François qui viendrait y répondre.

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS HUDON:**

Jean-François Hudon, ingénieur forestier.

3195

Écoutez, ce que je peux en dire au niveau de la plantation, c'est certain, le monsieur a raison, un érable, c'est une espèce qui, normalement, préfère l'ombre en tant que telle; ça veut pas dire que c'est impossible de faire pousser un érable en plein soleil, en fait on voit souvent des érables sur des parterres de résidences, donc c'est faisable.

3200

Écoutez, normalement, en nature, quand on dit qu'une espèce est tolérante à l'ombre, c'est qu'elle va être capable, contrairement à d'autres espèces qui pousseraient au soleil seulement de pousser même si elle est pas à l'ombre. Mais ça n'empêche pas le fait de la faire pousser.

3205 Ceci dit, il faudrait voir aussi, je suis pas au courant de toutes les grandeurs qui sont déboisées et tout ça, mais c'est certain que les arbres qui sont à côté, aussi, procurent de l'ombre et tout. Il y a des techniques pour faire ça en tant que tel.

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

3210 Juste un point de précision. C'est que le reboisement en érables n'est pas fait à l'endroit des éoliennes, il est pas nécessairement fait dans des secteurs dénudés C'est aux secteurs en forêt publique dont la MRC, dont le groupe qui s'occupe du forestier à la MRC vont nous identifier.

3215 C'est eux, avec leur expérience, leur expertise, qui vont dire: voilà, le X hectares, on voudrait que ce soit planté à tel endroit, aux frais du promoteur et par une équipe, pas nécessairement celle du promoteur, mais par une équipe retenue dans le secteur, dans la région ici, qui fait déjà ce type de travaux là.

3220 Et il y a nécessairement un suivi qui est prévu par la suite, je n'ai pas exactement le nombre d'années, mais c'est spécifié au niveau du suivi, il y a un suivi de X années qui se fait, pour s'assurer de la repousse adéquate de ces végétaux.

**PAR M. STEEVE GENDRON:**

3225 Ça, c'est seulement sur les terres publiques intramunicipales. En terres privées, vous avez pas ce genre de chose?

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

3230 L'entente est effectivement en terres publiques, puisqu'en terres privées il y a nécessairement des ententes qui sont signées avec les propriétaires, et les ententes avec les propriétaires donnent toutes les considérations que le propriétaire juge importantes d'inclure dans son entente.

**PAR M. STEEVE GENDRON:**

3240 OK. J'aurais une autre question, celle-là, c'est une réponse courte, j'imagine.

Est-ce que c'est possible de compenser pour la perte ou l'altération de corridors de migration d'oiseaux ou de chauves-souris?

3245 Je sais que, bon, c'est sûr que ça dépend, mais je sais que Pêches et Océans, si on touche à l'habitat du poisson, il faut qu'ils compensent pour la perte.

Ici, est-ce que ça se compense, ça, d'une façon ou d'une autre, là? Un marais, on peut toujours en refaire un ailleurs, mais là...

3250 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est Environnement Canada qui pourrait répondre à cette question-là.

Peut-être monsieur Fournier?

3255

**PAR M. NELSON FOURNIER:**

Au niveau des chauves-souris, c'est de juridiction provinciale. J'ai tenté hier d'expliquer les juridictions, justement pour aider tout le monde, mais je vais reprendre ma présentation, la prochaine fois, d'une autre manière! Je prends des notes, là, on apprend!

3260

Les chauves-souris sont de juridiction provinciale, alors que les oiseaux de proie donc sont aussi de juridiction provinciale.

3265

C'est sûr qu'au niveau de pertes de corridors, ce qu'on va plutôt certainement essayer de s'entendre avec le promoteur, ce qu'on attend comme proposition, c'est de réduire les impacts et de protéger les corridors. Et la prochaine étape, ce sont les inventaires dont on a discuté, qui sont actuellement en cours d'exécution. Et c'est à la lumière de ces inventaires-là qu'on devra essayer de trouver une façon de protéger les corridors existants.

3270

Actuellement, c'est sûr qu'on n'a pas la connaissance pour le faire précisément, dans le contexte où il y a des inventaires en cours.

**PAR M. STEEVE GENDRON:**

3275

Donc l'approche la plus valable, c'est de protéger le corridor.

**PAR M. NELSON FOURNIER:**

3280

Effectivement, parce que du remplacement de corridor, à ce moment-ci, c'est très difficile à prévoir.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3285

La technologie est pas rendue là!



**PAR M. NELSON FOURNIER:**

3290 Non. On essaie, des fois, comme humains, de penser comme des animaux, mais c'est pas un grand succès jusqu'à date.

**PAR M. STEEVE GENDRON:**

3295 J'aurais une autre question.

Bon, on a parlé d'externalités, c'est important de bien les définir quand même, sinon c'est la société, finalement, qui paie pour, et c'est une façon aussi – bien, c'est des coûts qui seront pas nécessairement assumés par le promoteur.

3300 Bon, il semble pas que la liste exhaustive de toutes externalités-là soit faite, mais je vais poser une question quand même assez simple, et on va revenir à la question des pales. C'est quoi le coût de gestion mettons de trois (3) pales qui seraient contaminées et qui seraient considérées comme du matériel dangereux qu'on enverrait, au moins pis aller, mettons chez Stalex?

3305 Ça, le sens de ma question, bon, le promoteur prend un risque d'affaires, il espère que tout aille bien; le propriétaire foncier signe quelque chose, il prend un risque d'affaires, il espère que tout aille bien; la municipalité signe quelque chose, elle prend un risque d'affaires, elle espère que tout aille bien. Mais au pis aller, il faut quand même que tous ces gens-là soient au courant des risques encourus dans leurs négociations, dans leurs demandes.

3310

Donc j'aimerais, ce serait le premier volet de cette question.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3315 D'abord, je vais l'adresser à monsieur Talbot, parce qu'il y a des parties des équipements qui devraient aller à différents endroits de niveau de sécurité différente.

**PAR M. STEEVE GENDRON:**

3320 Oui, mais admettons, j'ai manqué la première partie de sa présentation, je pense qu'il parlait qu'au pis aller, on enverrait ça en Europe, quelque chose comme ça, non? Mais j'étais pas là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3325 On va reprendre en synthèse.

**PAR M. DENIS TALBOT:**

3330

Non, c'était pas en Europe, c'était, dans le pire des cas, un cas vraiment exceptionnel, un déchet qui aurait semi carbonisé et non pas complètement carbonisé, je pense que c'est à un site en Ontario qui pouvait le prendre. Mais c'était comme un cas vraiment, c'est quelque chose je dirais d'extrêmement exceptionnel.

3335

Déjà, qu'il y ait un feu dans une nacelle, c'est exceptionnel, que les pales brûlent en plus ou soient affectées en partie par le feu, c'est encore plus exceptionnel. Ça fait que de toute façon, de toute façon, ce serait la responsabilité du promoteur.

3340

Probablement qu'il a des assurances qui couvriraient ça.

**PAR M. STEEVE GENDRON:**

3345

C'est pas tout à fait ça, ma question, quand même. Je veux savoir le prix de gestion de ça, le coût de gestion actuel d'envoyer une pale, admettons, à moitié brûlée chez Stablex, comment ça coûte.

**PAR M. DENIS TALBOT:**

3350

J'en ai aucune idée.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3355

Mais je veux juste comprendre votre question. Est-ce que c'est le coût que devrait assumer le promoteur ou le coût que le gouvernement devrait assurer pour surveiller les travaux de façon à s'assurer que tout est fait correctement?

**PAR M. STEEVE GENDRON:**

3360

C'est que le propriétaire foncier ou la municipalité qui signe quelque chose, on lui dit, le promoteur est responsable, et puis je suis bien prêt à le croire. Mais au pis aller, peut-être que dans une circonstance X, ce coût-là ne sera peut-être pas assumé par le promoteur.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3365

D'accord. Alors on va aller du côté du promoteur.

**PAR M. STEEVE GENDRON:**

3370

Je veux pas nécessairement savoir si cette circonstance X là va exister ou pas, c'est juste avoir une évaluation de qu'est-ce que ça peut coûter.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais êtes-vous aussi intéressé pour savoir s'il y a des garanties absolues?

3375

**PAR M. STEEVE GENDRON:**

Ça, c'est le deuxième volet de ma question, parce que là, on parle de conditions présentes pour la phase de démantèlement, alors moi, j'aimerais vraiment savoir quelles sont ces conditions présentes dans ce cas-ci.

3380

On parle souvent, on parle qu'après les projets de L'Anse-à-Valleau et de Baie-des-Sables, il y a des conditions, bien, je voudrais être sûr, est-ce que c'est les conditions pour le deuxième appel d'offres ou c'est pour les autres, tous les autres après.

3385

Moi, je veux être rassuré par rapport à ça, je veux savoir quand cette fiducie-là, si elle est obligatoire, va être instaurée, OK, à quelle hauteur.

Parce que là, je pose des questions de coûts, mais si les coûts sont même pas évalués, à quelle hauteur ça doit être, cette fiducie-là, qu'est-ce qu'on doit prévoir.

3390

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Pergat.

3395

**PAR M. VICTOR PERGAT:**

Il y a peut-être trois (3) questions, je pense, dans cette question.

3400

La première question, c'est que oui, le promoteur est responsable. Et avec le promoteur, il y a aussi les groupes de financement, les banques aussi qui prennent les responsabilités.

Alors ils nous forcent d'avoir de l'assurance, et j'ai dit, je voulais pas lire toutes les choses, mais je peux lire quelques phrases:

3405

"Une assurance contre l'incendie, la foudre, l'explosion, le vandalisme, l'inondation, les séismes, les bris d'équipements ainsi que l'assurance responsabilité pour le décès, blessures et dommages matériels à chaque occurrence, par événement, de dix millions de dollars (10 M\$)."

3410

Alors ça, c'est l'assurance, par chaque événement.

**PAR M. STEEVE GENDRON:**

3415 Ça, c'est l'assurance.

**PAR M. VICTOR PERGAT:**

3420 Qui va payer pour rétablir, pour chaque événement, OK. Ça, c'est la première question.

Deuxième question, question de démantèlement! La question de démantèlement, comme j'ai dit, on a suivi les directives que Baie-des-Sables a eues, on a discuté avec eux pour être sûr qu'on est prêt de mettre la même chose en place, parce que c'est un parc à l'autre, et L'Anse-à-Valleau.

3425 Et puis les normes, c'est qu'on va mettre cinq mille dollars (5000 \$) par éolienne par année, commençant la dixième année, et on va avoir un montant de cinq millions de dollars (5 M\$).

3430 Au surplus de ça, la valeur de tout l'acier...

**PAR M. STEEVE GENDRON:**

3435 Cinq millions (5 M\$) au bout de dix (10) ans?

**PAR M. VICTOR PERGAT:**

3440 Oui. Mais avant dix (10) ans, on va pas les démanteler, parce que les banques vont pas nous permettre, parce qu'on doit l'argent, on peut pas le démanteler. C'est comme acheter une auto et la vendre, et dire à la banque, j'ai plus d'auto! Ça marche pas.

**PAR M. STEEVE GENDRON:**

3445 Est-ce que c'est possible de payer un parc éolien en dix (10) ans?

**PAR M. VICTOR PERGAT:**

Pardon?

3450 **PAR M. STEEVE GENDRON:**

Est-ce que c'est possible de payer un parc éolien en dix (10) ans?

**PAR M. VICTOR PERGAT:**

3455

Non, c'est en dix-neuf (19) ans. C'est ce que j'ai dit, on va commencer à la dixième année de mettre de l'argent de côté.

**PAR M. STEEVE GENDRON:**

3460

En dix-neuf (19) ans, vous allez avoir payé votre parc éolien.

Au bout de quelle année il va être payé, ce parc?

3465

**PAR M. VICTOR PERGAT:**

À la vingtième année.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3470

Vingt et un (21) ans?

**PAR M. VICTOR PERGAT:**

3475

Non, vingtième.

Alors les composantes, comme la tour, comme la nacelle, quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de la nacelle et peut-être plus que quatre-vingt-dix (90 %), c'est de l'acier, et la tour est cent pour cent (100 %) acier, la valeur de ce recyclable, si on peut dire, parce que c'est recyclable, est aujourd'hui cent soixante-dix dollars par tonne (170 \$/t).

3480

On parle de trois cents tonnes (300 t), alors – je m'excuse, laissez-moi finir!

Alors on met tout ça ensemble, c'est pas juste pour payer le démantèlement, c'est l'argent qu'on a mis de côté et en surplus, l'argent qu'on retrouve par le recyclable. C'est plus que les estimés pour le démantèlement.

3485

Et je peux additionner, peut-être monsieur Robert était pas au courant, ça prend pas les grandes grues pour faire le démantèlement. Parce que le démantèlement est fait totalement différemment que le montage, on fait pas monter les grandes pales tout assemblées, vraiment, on fait chaque pale. Alors c'est une grue qui est sur des roues en caoutchouc, c'est pas sur les blindés, et c'est une méthode qui est bien étudiée.

3490

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3495

Les piliers, de toute façon, ça a une durée de vie de combien, le pilier, la tour?

**PAR M. VICTOR PERGAT:**

La tour a une vie...

3500

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Utile?

3505

**PAR M. VICTOR PERGAT:**

... vingt (20) ans, trente (30) ans, quarante (40) ans, cinquante (50) ans.

3510

C'est comme si on demande, quelle est la vie d'un pont qui est fait en acier? On remplace pas les ponts chaque vingt (20) ans. C'est le même acier.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est même plus de cinquante (50) ans?

3515

**PAR M. VICTOR PERGAT:**

Ah oui. Alors si c'est recyclable, même si on le recycle comme des morceaux pour refaire ou bien c'est recyclable pour l'utiliser à une autre place qu'il y a beaucoup plus de valeur que juste cent dix dollars par tonne (110 \$/t), parce qu'on peut réutiliser cette tour à un autre projet aux États-Unis, au Canada, la tour est démontable et c'est tout vissé.

3520

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

De toute façon, une tour installée qui a une durée de vie d'au moins cinquante (50) ans, on peut penser que plusieurs personnes seraient preneurs pour faire de l'énergie, quitte à changer les turbines, mais une fois ça installée, compte tenu du coût de l'énergie qui est croissant pratiquement de façon exponentielle en tout cas, ce qu'on a vu depuis les quinze (15) dernières années, ça va être très regardé pour une nouvelle utilisation, dans vingt (20) ans.

3530

**PAR M. VICTOR PERGAT:**

C'est exactement ce que j'ai dit l'autre jour. Malheureusement, la question est toujours posée "en cas où on a besoin de faire un démantèlement".

3535

Mais on a aucun plan de faire un démantèlement après vingt (20) ans, parce que c'est une ressource pour le Québec et tout ça, que si on a un projet qui est bon, je pense qu'après que le contrat est terminé, Hydro-Québec va avoir besoin d'électricité à ce temps-là, et on va ou bien faire un accord avec eux ou quelqu'un d'autre, ou Hydro-Québec va le prendre, mais je

3540 crois pas que vraiment, dans l'industrie, on va démanteler des sources d'énergie verte et propre.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3545 D'accord.

Mais dans vingt (20) ans, justement, est-ce qu'on pourrait se retrouver avec des éoliennes qui fonctionnent ici mais dont l'énergie est vendue aux États-Unis? Je veux dire directement, pas en passant par Hydro-Québec.

3550

**PAR M. VICTOR PERGAT:**

3555 Ça dépend des lois. Maintenant, on participe à un contrat avec Hydro-Québec; quand ça se termine, c'est une chose qui doit être totalement renégociable, dépendant de la politique à ce temps-là.

Cinq (5) ans avant, dans le contrat, on a une condition qu'on peut commencer à discuter avec Hydro-Québec. Alors quinze (15) ans après l'exploitation, on peut commencer les discussions.

3560

La conclusion de cette discussion, le pire, c'est qu'on dit, démantelez tout. Mais je pense pas que c'est quelque chose que ni Hydro-Québec, ni la province voudrait le faire.

3565 Alors on les vend à Hydro-Québec, on continue à avoir un autre contrat, c'est des choses que je peux pas dire. Je peux vous dire les potentiels, les possibilités, mais pas qu'est-ce qui va arriver dans quinze (15) ans. On va juste commencer à négocier dans quinze (15) ans.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3570

D'accord.

Monsieur Lacasse.

3575 **PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

Donc si on revient à la question d'origine de monsieur Gendron, tant qu'à moi en tout cas, la question, il y a pas de doute que dans le pire des cas, effectivement, il y a un fonds et le démantèlement est assuré.

3580

Donc après vingt (20) ans, parmi les cinq (5) scénarios que j'ai évoqués hier, advenant le cas qu'on doit démanteler, dans la pire des situations, ou qu'on rééquipe complètement le

3585 parc pour un nouveau contrat à long terme de vingt (20) ans avec Hydro-Québec, le problème des pales reste entier.

3590 Et hier, on a quelqu'un du ministère des Affaires municipales qui est venu nous voir, en nous disant que la jurisprudence semble indiquer que les municipalités doivent offrir les services adéquats qu'ils ont garanti qu'ils offriraient au promoteur. Dans ma tête à moi, ça inclut donc l'enfouissement, si on fait l'enfouissement de pales. Parce qu'on sait pas, dans vingt (20) ans, ce qu'on va pouvoir faire avec le fibre de verre, on le sait pas encore, ça semble problématique maintenant.

3595 Donc la question du coût, aussi, comme évoque monsieur Gendron, m'apparaît importante. Donc il y a un nœud, c'est les pales, on semble pas, en tout cas c'est pas clair comment on va gérer ça.

3600 Maintenant, concernant l'exportation d'électricité aux États-Unis à partir d'un parc ici, cet aspect-là est géré ou enfin est défini, est balisé par une loi qui s'appelle la Loi sur l'exportation de l'électricité. Et la loi, je l'ai avec moi, je pourrai la déposer, la Loi sur l'exportation d'électricité mentionne clairement que l'exportation d'électricité, à partir d'une unité de production en territoire public, est interdite.

3605 Si on est en territoire privé mais qu'on doit transiter l'énergie par des lignes électriques situées elles aussi en territoire privé, c'est interdit également.

Le ministre peut, malgré tout, autoriser cette exportation-là, s'il le désire. Ça, c'est le contexte légal actuel; ce contexte légal là peut changer, on a une stratégie énergétique qui s'en vient, avec des orientations gouvernementales.

3610 Alors c'était mon commentaire.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3615 Très bien. Information très très utile à la Commission, un élément qu'il faut suivre de près.

Le premier volet nous concerne, comme commission. Le deuxième, comme citoyens du Québec.

3620 **PAR M. STEEVE GENDRON:**

3625 Bon, une dernière question. Je vais quand même apporter, peut-être, un commentaire. C'est que dans vingt (20) ans, on ne sait pas non plus quel sera le marché de l'énergie, si ce sera encore rentable.



On est en période de changement climatique, on ne sait pas quelle sera non plus la qualité des vents à ce moment-là, c'est peut-être pas une chose si fixe que ça dans le temps.

3630 Il y a des tendances observées présentement au Bas-Saint-Laurent, par rapport à la récurrence des tempêtes entre autres, c'est peut-être autant de choses qui peuvent, dans l'avenir, changer les prédictions. Un commentaire!

Dernière question, par rapport à l'accessibilité à l'information.

3635 Je me demande pourquoi il y a pas eu de documentation de déposée à Saint-Damase, qui est un village, une paroisse donc qui est concernée dans ce projet.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3640 On va regarder la situation, pour voir les heures d'ouverture. C'est fait par l'équipe des communications, on tient compte des distances qui sont situées entre les différents lieux de dépôt des documents; lorsque c'est à des faibles distances, bien à ce moment-là, on prend pour acquis qu'on peut en ouvrir un petit peu moins, pas nécessairement par rapport à la présence d'une municipalité, mais comme distance pour les gens pour aller consulter la documentation et les heures.

3645 Mais de façon particulière, je peux vous dire qu'on va regarder qu'est-ce qu'on peut faire. S'il y a des gens qui nous font la demande pour Saint-Damase aussi, on va juger aussi de leurs heures d'ouverture. Moi, je ne les ai pas présentement, on va regarder ça avec eux.

3650

**PAR M. STEEVE GENDRON:**

C'est parce que c'est une population concernée, quand même, par ce projet-là. C'est un endroit où est-ce qu'il y a pas encore de réglementation municipale.

3655

En tout cas, ce serait peut-être bon que cette population-là soit informée aussi, dans ce contexte.

Ça complète. Ah, une dernière, si vous me le permettez!

3660

Est-ce que je pourrais savoir, est-ce qu'il y a des plantes rares, vulnérables, qui ont été trouvées dans la zone d'étude, qui est quand même assez vaste, au-delà de celles que le ministère vous avait indiqué de chercher particulièrement, parce qu'il y en a quand même des plantes en tout cas plus rares, on peut s'attendre à trouver quand même certaines plantes rares dans un territoire aussi vaste et aussi riche.

3665

Je le connais un peu, le territoire, là. Et donc, c'est ça ma question.

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

3670

Est-ce que je peux parler au niveau de...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3675

Commencez et ensuite, on va aller...

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

3680

De la façon qu'on procède, on regarde au niveau des banques de données, qu'est-ce qui est existant, on fait une recherche dans ce sens-là.

3685

Selon les espèces qui nous sont précisées à ce moment-là, on regarde le type d'habitat qui est recherché par ces espèces-là, et on essaie de voir, à l'intérieur de notre zone d'étude, et plus particulièrement aux endroits où seraient localisés soit les chemins, soit les aires de travail, si ça constitue des habitats intéressants.

3690

Dans le cas qui nous concerne, il y a eu des espèces qui nous ont été signalées, à statut particulier. Par contre, les espèces qui nous ont été précisées ont un type d'habitat qui est en milieux humides, et nous, dans tous les cas, on touche pas à des milieux humides. Donc ça a été exempté.

3695

Il faut comprendre aussi que ce type de projet là, lorsqu'on parle d'une zone d'étude aux environs de cent cinquante-deux cents kilomètres carrés (150 km<sup>2</sup>-200 km<sup>2</sup>), au même titre que toute autre intervention sur le milieu, exemple coupe forestière ou autres, nécessairement le terrain n'est pas inventorié au centimètre près.

3700

Donc on va par dégrossissage. Et s'il y avait des habitats qui nous semblent plus particuliers, à ce moment-là, lorsque le projet est implanté de façon définitive, au même titre qu'on a parlé hier du potentiel archéologique, il y a une équipe qui est sur le terrain et qui fait un "survey".

3705

Parce qu'il faut penser que les aires affectées sont quand même très réduites par rapport à l'ensemble. Donc c'est très facile de se rendre sur les lieux et de faire une visite de l'ensemble du secteur, mais concerné.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Talbot.

3710 **PAR M. DENIS TALBOT:**

Oui, on est d'accord avec cette approche-là. On avait demandé un avis à la Direction du patrimoine écologique, avec le premier projet, et il y avait effectivement un lieu où il était probable, en tout cas, qu'il y ait une occurrence d'une plante rare menacée.

3715

On a demandé des inventaires, le promoteur était d'accord pour réaliser ces inventaires-là.

3720

Maintenant, avec l'addenda, il y a eu des modifications assez importantes. Le promoteur nous répond ici qu'en fait, les zones susceptibles d'avoir ces occurrences-là, apparemment, ne seraient plus là. Mais bon, ça, c'est dans les commentaires qu'on vient de recevoir récemment.

3725

Et ça, je vais en rediscuter avec le Patrimoine, les gens du Patrimoine écologique, pour la suite qu'on va donner à ça.

3730

Soit dit en passant, il y a eu l'avis de recevabilité qui a été fait, ça c'est une chose. Il y a eu des commentaires qu'on a reçus sur l'addenda, et là maintenant, on refait une consultation sur l'analyse environnementale. Les mêmes spécialistes qu'on a consultés sont reconsultés.

3735

Ça, je le dis comme information aussi aux gens, les gens des différents ministères et organismes qu'on a déjà consultés sont reconsultés, parce que la première étape, l'analyse de la recevabilité, c'est la recevabilité de l'étude, est-ce que l'étude a été effectuée suivant la directive. En gros, c'est ça.

3740

Deuxième étape, consultation sur l'acceptabilité environnementale du projet. À cette étape-là, les spécialistes qu'on consulte peuvent élaborer les conditions d'autorisation, éventuellement; si elles sont réalistes, on en discute et c'est ça.

Et c'est à cette étape-là qu'on peut exiger des choses supplémentaires, aussi, en fonction d'un projet qui devient aussi mieux défini.

3745

Parce qu'un projet éolien, on le voit, et on le voit dans d'autres projets aussi, ça semble plutôt évolutif.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

3750

**PAR M. STEEVE GENDRON:**

Bien, j'aurais terminé.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3755

Merci.

---

3760

**GUY LAROUCHE**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Guy Larouche, s'il vous plaît.

3765

**PAR M. GUY LAROUCHE:**

3770

Rebonjour. Pour que ma question soit claire, j'aimerais, si c'est possible, d'avoir la figure du document, l'addenda de janvier 2006, c'est la carte 3.2; ou sinon, si c'est pas possible, la carte 2.2, cette carte-ci.

C'est dans le secteur des éoliennes, des tours 220 – excusez-moi, c'est bien difficile à voir sur cette carte-là – 220, 221, faire un agrandissement de cet espace-là.

3775

C'est ça, voilà. Dans ce corridor-là, c'est évidemment séparé par le Rang 7 de Saint-Léandre, je propose ce secteur-là parce que ce matin, j'ai rencontré une camionnette de la compagnie, en tout cas, j'ai cru reconnaître certaines personnes, et pendant ce temps-là, il a passé, c'est une buse à épaulette, c'est ce qu'on m'a dit parce que j'étais accompagné d'une personne qui connaissait. Et régulièrement, il passe des oiseaux de proie dans ce secteur-là.

3780

Et moi, parce que je circule souvent dans le secteur, je rencontre rarement, et même, j'ai jamais rencontré quelqu'un qui s'occupe de l'environnement, qui fait un répertoire, qui répertorie les oiseaux, en tout cas.

3785

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Qui fait l'inventaire?

**PAR M. GUY LAROUCHE:**

3790

Qui fait l'inventaire, oui.

3795

Et aussi, dans ce secteur-là, je sais pas partout ailleurs, mais dans le Rang 7 et dans ce secteur-là, il y a beaucoup de bruants à gorge blanche et de bruants des neiges. Et c'est souvent des volées, des grandes volées.

Et je me demandais, je voulais poser la question à monsieur Fournier, c'est pas des oiseaux vraiment rares mais seulement qu'avec un ensemble d'éoliennes une à côté de l'autre, s'il y a en a seulement qu'une, ça va toujours, ils peuvent toujours contourner les zones de migration, mais s'il y en a plusieurs une à côté de l'autre, comme ça, jusqu'à quel point...

3800

Un dernier exemple, les oies blanches, tout à côté de cet espace-là, à peu près même pas soixante pieds (60 pi), elles vont migrer là, elles vont manger là. Il y en a des milliers, l'automne.

3805

Donc à ce moment-là, est-ce qu'ils vont revenir à cet endroit-là, je m'y connais pas assez, mais s'il y a des éoliennes, si j'étais une oie blanche, j'y reviendrais pas, en tout cas.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3810

Vous feriez attention dans votre autre vie.

Monsieur Fournier.

**PAR M. NELSON FOURNIER:**

3815

Je sais pas si monsieur Demers, vous avez, j'essaie de retrouver la localisation pour la première partie, en ce qui concerne les oiseaux de proie, les stations d'observation par rapport à ce site-là.

3820

Parce que le principe de l'inventaire, c'est que les équipes d'observateurs se placent à un endroit et ils font des virées, donc ils essaient de voir sur un kilomètre (1 km), des fois jusqu'à deux kilomètres (2 km), les oiseaux. Mais ils se répartissent sur le terrain en fonction de ça.

3825

Et là, j'essaie de localiser, de me rappeler où sont localisées ces stations-là. Est-ce que vous les avez en main ou je continue de chercher?

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

3830

Là, on regarde au niveau des rapaces, mais au niveau des virées, c'est-à-dire lors des inventaires de migration générale qui incluent aussi les rapaces, mais dans le courant du mois de mai et une partie de juin, il y a plusieurs virées situées à proximité, dans je vous dirais une distance à peu près de cinq-six cents mètres (500 m-600 m) de l'endroit où monsieur vient de faire référence. Ça, c'est au niveau des localisations de virées.

3835

**PAR M. NELSON FOURNIER:**

D'accord.

3840 Et c'est sûr, comme j'ai dit plus tôt, la question interpelle aussi beaucoup au niveau des  
oies blanches, ça va être Environnement Canada qui pourra donner un éclairage sur la  
migration des oiseaux de juridiction fédérale.

3845 J'ai l'impression qu'ils vont être contactés pour répondre à l'ensemble de ces questions-  
là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3850 Par rapport à ce secteur-là, le secteur identifié, il faudrait nous le redonner, où elles  
vont, les oies blanches, là.

**PAR M. GUY LAROCHE:**

Bien, je pourrais vous spécifier l'endroit, c'est exactement...

3855 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ou le dessiner sur une carte et nous, on va leur envoyer la question.

**PAR M. GUY LAROCHE:**

3860 Oui, absolument.

Même, c'est sous l'éolienne 75, si on veut; je veux dire à l'endroit même où est  
l'éolienne 75. C'est bien ça, oui.

3865

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

3870 Madame la Présidente, juste pour apporter un point de précision, s'il vous plaît, au  
niveau des oiseaux de proie, on a la station PR9 qui serait localisée à peu près au même  
endroit où on fait référence, qui correspond aux éoliennes 220 et compagnie. Donc il y a une  
station, la PR9.

3875 Et ces cartes-là sont présentes dans le rapport principal, dans le document annexe du  
rapport principal; rapport principal, document annexe. Après ça, il y a eu le rapport  
complémentaire. Donc à l'intérieur de ça, c'est le premier annexe, annexe A, inventaire faune  
avienne, et on retrouve les cartes d'inventaire au niveau des oiseaux de proie, au niveau des  
virées aussi qui ont été effectuées dans le cadre des études d'amélioration.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3880

Donc pour le BAPE, en fait la cote, c'est PR.3.2. Ça correspond à ça, le document dont il est question.

**PAR M. GUY LAROUCHE:**

3885

Bon, une autre question en rapport aux oiseaux.

Pour faire la migration d'ouest en est et d'est en ouest, donc il faudrait que je demanderais au ministère pour les oies, en tout cas pour la migration des oies, pour passer à travers ça, si elles auraient la capacité ou la facilité de passer au travers ça, si on veut. C'est bien ça?

3890

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3895

C'est ça, on a pris en note la question, et on va l'envoyer à Environnement Canada.

**PAR M. GUY LAROUCHE:**

3900

D'accord.

J'ai une question tout autre qui m'a été demandée aussi, c'est par rapport aux ondes, les cellulaires analogiques.

3905

Est-ce qu'il y aurait des problèmes de réception ou d'envoi, d'émission pour les cellulaires analogiques.

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

3910

J'aimerais adresser cette question-là, pour être bien précis, à notre expert du côté télécommunications, qui est la personne qui était disponible par téléphone hier après-midi.

Donc j'aimerais pas m'avancer, mais d'après ce que j'en sais, il y aurait pas d'effet. Mais sous toutes réserves, ça prendrait une vérification, et on va vérifier et on va vous envoyer la réponse.

3915

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

3920 **PAR M. GUY LAROUCHE:**

Merci.

3925 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que ça répond à l'ensemble de vos questions?

3930 **PAR M. GUY LAROUCHE:**

Oui, merci beaucoup.

Mais pour le reste, au niveau des cellulaires, je demanderais à la personne d'essayer de trouver la réponse de son côté. Moi, ça m'aurait intéressé, mais si la personne responsable n'est pas ici, bien...

3935

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Monsieur Larouche, ce qu'on va faire, nous, c'est qu'on se charge, nous, des questions. Nous, on va les transmettre. Vous, vous avez pas à vous inquiéter avec ça.

3940

**PAR M. GUY LAROUCHE:**

Non, non, sans doute, mais c'est à cause que la personne qui m'a fait la demande de la question...

3945

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Vous, vous allez transmettre la réponse?

3950 **PAR M. GUY LAROUCHE:**

Voilà. Merci!

3955 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

3960



## PRÉSENTATION DU PROMOTEUR

3965 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Pergat, vous avez souligné en ouverture que vous souhaiteriez présenter une précision.

3970 **PAR M. VICTOR PERGAT:**

Madame la Présidente, je pense que c'est important qu'on situe le présent processus du BAPE du côté que nous, comme promoteur, a compris et comment est-ce qu'on a géré.

3975 Alors il y a une évaluation du projet. En phase A, première phase, c'est avant le contrat avec Hydro-Québec, il y avait une décision gouvernementale pour développer la filière énergétique éolienne.

3980 Après ça, par des discours politiques régionaux, la priorité était faite pour la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Matane, pour mille mégawatts (1000 MW).

Le décret gouvernemental, pour les règles du jeu pour l'appel d'offres, était émis par Hydro-Québec.

3985 C'est à ce temps-là que nous, on a pris conscience des besoins du gouvernement, la région, toutes les conditions, et aussi les conditions d'appel d'offres, et on a commencé des discussions avec les propriétaires et les municipalités, dans plusieurs régions dans la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Matane.

3990 Et aussi, quand on a reçu une réponse favorable de la municipalité et des propriétaires qui sont intéressés de participer dans un projet, nous avons commencé à faire des études de vent et des études de faisabilité, pour être sûr qu'un projet est rentable dans les régions spécifiques.

3995 À ce temps-là aussi, la MRC a émis le RCI, qui a donné les conditions dont on doit travailler dans cette région spécifique, même aussi à Mont-Louis. Et c'est là qu'on a fait notre soumission.

4000 Notre projet a été retenu, le projet de Saint-Ulric, après une compétition qui a été faite par Hydro-Québec Distribution. Et après ça, on a signé un contrat.

Alors on n'est pas venu ici pour dire, on veut un projet ici. On a fait un suivi d'un processus et on a suivi toutes les demandes et les règles.

4005           Après le contrat, en phase 2, on a poursuivi des négociations avec les municipalités, avec les MRC et avec les propriétaires. On a dû négocier pour les terres publiques, on a fait des ententes avec les municipalités, et on est en train de terminer les dernières une (1) ou deux (2) ententes avec les propriétaires.

4010           Et même avant le processus du BAPE, on a fait une consultation publique, l'année passé, juin 2005, où on a invité tous les citoyens de Saint-Damase, Saint-Ulric, et on a donné, à ce temps-là, comme on a vu notre projet, toute l'information possible. Mais on a continué de travailler sur le cas de faisabilité environnementale, faire toutes les négociations avec les compagnies qui vont travailler dans cette région, les fournisseurs.

4015           Et enfin, on a insisté que tout le monde dans notre équipe respecte toutes les normes et les critères applicables.

4020           Et maintenant, on se rend à la phase 3. On a rentré dans le processus du BAPE et on est prêt de donner le plan final d'implantation de cent (100) turbines et les additionnelles turbines avant le 12 mai, à la Commission.

4025           Semaine suivante, comme toujours, on va prendre ce plan et on va le discuter avec les municipalités, avant de vous le remettre.

4030           Je sais qu'il y a encore beaucoup de travail à faire d'ici jusqu'à la réalisation du projet, mais on va continuer de suivre la procédure qu'on a mise en place, c'est de parler avec les citoyens, négocier avec les propriétaires, négocier avec les municipalités, s'il y a encore des choses qui manquent. Mais d'après nous, on est presque là, il y a juste l'entente avec la municipalité qu'on doit faire pour le démantèlement des turbines, comme on a produit l'autre jour.

4035           Monsieur Robert me rappelle qu'on veut être clair que le plan final qu'on va soumettre va avoir cent (100) turbines, qu'on pense que c'est ce qu'on veut, mais les turbines additionnelles, quarante-trois (43), seront encore sur le plan. Mais vous verrez la différence.

4040           Parce que pendant le processus, ça se peut qu'il y ait des événements inconnus, imprévus, qu'on doit peut-être ajuster selon les recommandations de la Commission, ou du ministère, ou des autres endroits. Comme toujours, on suit les règles de loi.

4045           Alors si je peux me permettre de dire, comme équipe, on est content de toutes les questions qu'on a eues les derniers trois (3) jours, parce que ça va démontrer où on doit concentrer, pour être sûr qu'on n'a pas fait de fautes, qu'on a respecté tous les besoins, et qu'on peut continuer de travailler dans cette région.

Les questions, d'après moi, de temps en temps, étaient longues, mais c'est mieux de comprendre que de ne pas comprendre. J'espère que les réponses qu'on a données sont correctes et ceux qu'on a promises seront atteintes.

4050 Alors merci

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

4055 Merci.

Alors donc, vous allez présenter les cent (100) que vous souhaiteriez comme promoteur, cependant vous allez aussi présenter une marge de manœuvre, de façon à ce que le gouvernement prenne la décision la plus éclairée, à la suite des travaux qui vont avoir été faits tant par le BAPE que par ces ministères.

4060

**PAR M. VICTOR PERGAT:**

4065 Les quarante-trois (43) qui sont présentées sont les quarante-trois (43) qu'on veut avoir pour être sûr que s'il y a quelque chose qu'on retrouve, qu'on n'a pas suivi, disons il y a une faute ou quelque chose, oui, on a un remplacement.

Mais les quarante-trois (43) sont pas de même qualité, du côté production, que les premières cent (100). Alors c'est pas tout égal, c'est pas une question de changer un à l'autre.

4070 C'est un grand effet sur le projet pour changer d'un à l'autre. C'est juste en cas où, c'est comme une assurance que le projet continue, qu'on va les voir.

4075 Mais on demande que les cent (100) qu'on met, que le processus garantit qu'on n'a pas fait de faute selon les critères, ça, c'est ce qu'on veut avoir. Si on a fait des erreurs, on est prêt à faire des changements. Si on a fait aucune erreur, je demande que les cent (100) qu'on présente continuent, parce que c'est le meilleur pour non seulement le promoteur mais tous les propriétaires qui participent dans les revenus du projet, parce que c'est dépendant de la production, et aussi que les municipalités, les ententes qu'on paie, aussi participent.

4080 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est votre projet, mais le gouvernement, bien sûr, prend la décision. Alors il peut faire une modification au projet qui est soumis.

4085 On va comprendre que c'est le projet que vous souhaiteriez, mais c'est pas ça nécessairement qui va être retenu, comme dans toutes les analyses.

**PAR M. VICTOR PERGAT:**

4090 Parfait, madame.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

4095 D'accord.

Alors on continue, est-ce que vous voulez une petite pause, il reste quatre (4) personnes inscrites?

4100 Un petit cinq (5) minutes!

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

---

4105

**REPRISE DE LA SÉANCE**  
**QUESTIONS DE LA COMMISSION**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

4110

On reprend, il reste quatre (4) personnes inscrites au registre, est-ce que ces personnes-là sont toujours présentes?

Monsieur Guy Ahier?

4115

**PAR M. GUY AHIER:**

Oui.

4120

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Blair Côté, est-ce que monsieur Blair Côté est ici, oui? OK, ce sera pas long, on a des petites questions.

4125

Madame Diane Bernier, oui, merci.

Et puis monsieur Jean-Claude Bouchard, d'accord.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4130

Monsieur Bertin Denis, si vous pouvez peut-être vous approcher au micro.

**PAR M. BERTIN DENIS:**

4135

Bonsoir.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4140

Bonsoir. Depuis le début des audiences, on a parlé beaucoup des distances, des règlements de contrôle intérimaire. On se rend compte que la question de la réglementation d'urbanisme, la question des outils d'aménagement, ce sont des éléments qui préoccupent beaucoup les citoyens, je pense, et on a pu voir aussi durant l'audience.

4145

J'aimerais peut-être connaître de votre part quels sont, en fait peut-être un portrait, un bref portrait, des outils d'aménagement qui vous permettent, si on veut, de planifier votre territoire, et un peu aussi en même temps, nous dire, avec ces outils-là, quelles sont aussi les limites de ces outils-là.

4150           Donc, est-ce que c'est des règlements, est-ce que c'est une volonté. Donc expliquez-nous un peu les différents outils que vous avez à votre disposition pour planifier l'aménagement de votre territoire.

**PAR M. BERTIN DENIS:**

4155           Oui, dans les conditions je dirais idéales, tout ça commence par le schéma d'aménagement de la MRC. Donc on peut, lorsqu'il y a un projet ou on fait une planification d'aménagement du territoire et qu'on prévoit des projets qui pourraient être implantés sur le territoire, on peut en calculer les enjeux, les incidences sur le territoire, donc on peut planifier, à l'intérieur du schéma d'aménagement des orientations de planification, tenir compte des sites d'intérêt, des territoires plus sensibles pour faire en sorte que l'implantation des éoliennes va s'assurer d'une certaine distance de ces lieux-là.

4165           Dans des conditions comme celles qu'on connaît dans le Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, où l'implantation des éoliennes est venu presque subitement par l'annonce du gouvernement du Québec d'un premier mille mégawatts (1000 MW), bien, les MRC ont procédé par une façon, je dirais, un peu en parallèle, en adoptant des règlements de contrôle intérimaire.

4170           Règlement de contrôle intérimaire, comme je le mentionnais avant-hier, c'est fait de façon temporaire pour, dans le fond, réagir rapidement à une situation donnée, et donner du temps finalement de réfléchir pour, éventuellement, introduire dans un schéma d'aménagement les dispositions qui seront reprises par une réglementation municipale.

4175           Donc le schéma d'aménagement de la MRC est pas opposable aux citoyens, c'est pas un règlement qui fait en sorte que le jour où il est adopté, il y a des normes qui vont s'appliquer. Les normes qui s'appliquent, la mise en œuvre du schéma d'aménagement, se fait par la réglementation d'urbanisme.

4180           Lorsqu'une MRC adopte un règlement de contrôle intérimaire, ce qui a été fait dans le cas de la MRC de Matane, et la plupart des MRC dans la Gaspésie, lorsqu'une MRC adopte un règlement de contrôle intérimaire, ça enlève la possibilité pour les municipalités d'adopter des règlements qui traitent du même objet.

4185           Donc c'est le règlement de la MRC qui s'applique pour l'ensemble de la région, sur un objet donné, comme ce qui est le cas aujourd'hui, l'implantation d'éoliennes.

4190           Dans d'autres cas, si c'était inscrit à un schéma d'aménagement ou s'il y avait pas de règlement de contrôle intérimaire, les municipalités ont le pouvoir, par leur propre réglementation, d'établir des normes sur l'implantation des éoliennes. On retrouve ça, généralement, dans le règlement de zonage d'une municipalité qui va, un peu comme un règlement de contrôle intérimaire, établir soit des distances séparatrices ou tout simplement un

zonage qui va faire en sorte que dans des zones données, l'implantation des éoliennes sera pas permis, alors que dans d'autres zones, l'implantation des éoliennes sera permis.

4195 Donc jusqu'à maintenant, autant le RCI, pour une MRC que le Règlement de zonage pour une municipalité, établit des normes strictes.

4200 Il y a d'autres réglementations qui existent, qui sont possible d'être adoptées par les municipalités locales, c'est entre autres le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale. Ce règlement-là offre une plus grande discrétion aux conseils municipaux, dans le sens où il installe un lieu, un milieu de discussions, de négociations avec l'entrepreneur, parce que ce règlement-là est basé plus sur des objectifs.

4205 J'ai, comme exemple ici, le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la ville de Gaspé. À ma connaissance, dans la Gaspésie, c'est la seule ville qui a adopté un règlement de ce type-là.

Je vous donne un exemple, c'est discrétionnaire, en fait la ville Gaspé a un objectif, je le lis:

4210 "Un parc éolien doit éviter de créer un impact visuel négatif sur le paysage bâti ou naturel."

4215 C'est l'objectif. Les critères qui sont poursuivis par la ville de Gaspé pour rencontrer cet objectif-là, je vous en nomme quelques-uns, entre autres dans les critères, on dit:

"On doit favoriser l'implantation de parcs éoliens qui ne sont pas visibles d'une route numérotée."

4220 Dans la ville de Gaspé, on parle de la route 132, la route 197 et la route 198.

4225 Donc on a un objectif concernant la protection des paysages et des critères. Donc l'objectif s'applique pour l'ensemble du territoire de la ville de Gaspé, mais les critères, dans ce cas-là, sont sur des routes précises, où on dit, de cette route-là, l'éolienne ne devrait pas être vue.

4230 Donc quand je parle de discrétion, c'est que le processus décisionnel d'un conseil municipal, lorsque ce règlement-là est adopté, c'est qu'il doit consulter – un projet éolien qui vient s'implanter doit d'abord être soumis au Comité consultatif d'urbanisme de la ville de Gaspé qui, lui, va faire une recommandation. Donc lui va analyser l'objectif et les critères, pour faire en sorte qu'une recommandation sur un projet va être adressée au conseil de la ville qui, lui, aura à trancher sur le fait qu'une éolienne ou un parc éolien pourra s'implanter dans ces milieux-là.

Et là, c'est la discrétion du conseil municipal qui s'applique.

4235 Donc quand on a cette possibilité-là d'avoir une certaine discrétion, on a aussi le pouvoir de demander à un promoteur, dans telles conditions, est-ce qu'on pourrait avoir par exemple des mesures de mitigation, est-ce que telle éolienne pourrait être déplacée à tel endroit plutôt que tel autre. Et là, dans ces conditions-là, on pourrait permettre un parc éolien ou quelques éoliennes dans un secteur donné.

4240 Donc c'est un autre moyen qu'ont les municipalités qui amène une certaine forme de négociations, alors que le zonage ou le règlement de contrôle intérimaire ne permet pas ça. On a une norme qui est stricte, tant de distance des habitations, d'un périmètre d'urbanisation, d'un milieu récréatif ou d'un corridor panoramique, et la distance est stricte et doit s'appliquer de cette façon-là, telle que dictée par la réglementation.

4245 Donc ça fait le tour rapidement de l'appareil, si on veut, législatif que les municipalités peuvent utiliser.

4250 Nécessairement, je fais mention qu'un règlement de contrôle intérimaire tel qu'il a été adopté par la MRC de Matane, et qui sera adopté dans la MRC de Matapédia, doit être soumis au gouvernement du Québec pour s'assurer de la conformité avec les orientations gouvernementales.

4255 Pour entrer en vigueur, un règlement de contrôle intérimaire doit obtenir un avis favorable du ministre des Affaires municipales, disant que ce règlement-là est conforme à l'ensemble des orientations gouvernementales en matière de protection du territoire agricole et d'aménagement du territoire.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4260 Une question. Le programme d'intégration architecturale, est-ce que ça s'adresse strictement au milieu bâti ou si c'est aussi en milieu naturel?

**PAR M. BERTIN DENIS:**

4265 Ça s'adresse aux constructions en milieux naturel et bâti.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4270 Les deux (2)?

**PAR M. BERTIN DENIS:**

4275 Oui.



**PAR LE COMMISSAIRE:**

Quelle serait la différence, à ce moment-là, avec un plan d'aménagement, un PAE, est-ce qu'il y a une différence?

4280

**PAR M. BERTIN DENIS:**

Il y a une différence. Un plan d'aménagement d'ensemble prévoit, lui, une modification à un règlement de zonage. Bon, par exemple, je vais donner un exemple pour illustrer ça, on a un règlement de zonage qui permet des choses, qui permet pas d'autres choses, et pour implanter un projet, des constructions, le promoteur doit faire le plan de l'aménagement de l'ensemble de la zone concernée, pour que la municipalité puisse autoriser ça.

4285

Donc le promoteur vient, dépose un plan pour l'aménagement de l'ensemble de la zone, et la municipalité modifie son règlement de zonage, si elle accepte le projet, pour permettre ce projet-là dans cette zone-là.

4290

Donc c'est un règlement qui, dans le fond, conditionne le règlement de zonage. C'est toujours en lien avec le règlement de zonage. Une fois que le projet est accepté, la municipalité modifie sa réglementation pour permettre le projet dans la zone donnée.

4295

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Je comprends que dans les deux (2) cas, ça nécessite un CCU?

4300

**PAR M. BERTIN DENIS:**

Oui.

4305

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Est-ce que les municipalités ont toutes un CCU ou c'est juste certaines qui ont...

**PAR M. BERTIN DENIS:**

Bien, je parle pour la MRC de la Matapédia, toutes les municipalités ont un comité consultatif d'urbanisme. J'imagine que dans la MRC de Matane, ça doit être le cas aussi, étant donné que la plupart des municipalités ont des règlements sur les dérogations mineures, qui nécessitent aussi un CCU.

4310

4315

Ce règlement-là, c'est un règlement de base au niveau de la réglementation municipale.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4320 Madame Ross, est-ce que vous avez un CCU, les municipalités de votre MRC, est-ce qu'elles ont toutes des CCU?

**PAR Mme LYNN ROSS:**

4325 À ma connaissance, oui, il me semble que oui.

**PAR M. BERTIN DENIS:**

4330 Peut-être rajouter, bien nécessairement, on parle d'un comité consultatif d'urbanisme, c'est certain que ce comité-là est composé des gens issus de la population. Donc on n'a pas seulement le point de vue du conseil municipal, mais aussi un échantillonnage de personnes qui sont prises dans la population pour faire partie d'un comité consultatif d'urbanisme, et finalement représentent le point de vue de la population.

4335 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci beaucoup.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

4340 Merci beaucoup pour votre témoignage

4345 **PÉRIODE DE QUESTIONS  
GUY AHIER**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

4350 Monsieur Guy Ahier, s'il vous plaît.

**PAR M. GUY AHIER:**

4355 Rebonsoir.

4360 OK, ma question va porter sur le démantèlement, encore une fois, des éoliennes. Je fais référence à une étude qui a été produite par le Groupe éolien de l'Université du Québec à Rimouski, qui parle des causes et conséquences du vieillissement prématuré des éoliennes au Canada.

Je vais évidemment pas tout lire l'étude ici, mais en gros, on parle que la durée de vie utile d'une éolienne, au Canada, peut varier, il peut y avoir des éoliennes qui sont plus en état après quinze (15) ans à cause de divers facteurs.

4365 Ce qui ressort de l'étude, c'est qu'on dit que le démantèlement hâtif des éoliennes est ni prévu, ni budgété, que personne en prend réellement la responsabilité.

4370 On spécifie évidemment que ni les agriculteurs, ni leurs enfants n'ont le moyen d'assumer le démontage des éoliennes, et puis qu'il y a pas de promoteur de parc éolien qui a mis en place, dès le début du projet, un mécanisme d'épargne ou de fonds de fiducie en vue du démantèlement.

4375 On indique aussi qu'à ce niveau-là, le pouvoir des MRC est quasi inexistant, et que les municipalités disposent d'outils mais qui sont difficiles à exercer.

4380 Moi, ma question à ce niveau-là, c'est la suivante, c'est que compte tenu des possibilités réelles que les éoliennes doivent être démontées dans les quinze (15) ans de rentrée en service, je voudrais savoir qu'est-ce qui est légalement prévu pour le démantèlement, au niveau d'un fonds, par exemple?

4385 Est-ce que c'est légalement couvert par quelqu'un, plutôt que des déclarations d'intention, dans le sens, il faut le prévoir maintenant parce que sinon, les municipalités vont se retrouver avec des parcs qui pourraient être délabrés.

4390 Il y a des coûts énormes pour le démantèlement d'un parc. Est-ce qu'il y a des barèmes précis, par exemple un fonds de fiducie, il y a tu des taux de cotisation au fonds, sa vérification, sa gestion.

4395 Alors c'est ma question.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Lacasse.

4400 **PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

4405 Concernant l'étude de monsieur Chaumel, donc monsieur Chaumel est un chercheur à la tête d'un groupe de recherche universitaire qui est en train de bâtir un programme de recherche assez pointu concernant le vieillissement prématuré des éoliennes en milieu nordique:

"On verra l'intérêt des promoteurs et d'Hydro-Québec à s'associer à un tel projet de recherche en le finançant au fur et à mesure que le projet en question avance."

4405 Donc je pense qu'il y a là une réponse partielle à la validité des hypothèses amenées par le groupe de recherche, dans un premier temps.

4410 Deuxièmement, il y a plusieurs poignées légales existantes, concernant le démantèlement. Le certificat d'autorisation émis par le MDDEP, afin que le projet puisse être construit, en est un. Il y en a d'autres, et ils sont parfois tout aussi valides.

D'abord, il y a l'engagement volontaire du promoteur dans l'étude d'impact, qui est inscrit au certificat d'autorisation.

4415 Ensuite, il y a évidemment, ça a pas de validité légale, mais il y a des recommandations du BAPE, dans les rapports, et qui ont une autorité morale certaine.

4420 Et ensuite, il y a également les baux émis par le Secteur territoire du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, dans lesquels il est clairement mentionné qu'une éolienne ne peut pas rester plus qu'un certain temps inactive. Elle doit être démantelée.

4425 Et finalement, il y a les ententes à être conclues avec les MRC et les municipalités. Moi, j'ai pas d'avis professionnel là-dessus, mais je suis pas certain non plus que les MRC et les municipalités auraient pas de poignées, légalement, s'ils s'en donnaient, concernant le démantèlement.

Ça fait le tour des poignées légales existantes, il y en a plusieurs, la plus solide étant le CA du MDDEP.

**PAR M. VICTOR PERGAT:**

4430 On est au courant de cette étude, naturellement, et j'appuie votre commentaire du côté de la valeur d'une étude qui est faite théorique.

4435 Parce qu'un projet, c'est pas de démanteler quelque chose à un temps précis, c'est un processus de commerce.

4440 Il y a beaucoup des garanties, beaucoup de garanties. Première chose, c'est qu'aussitôt qu'un contrat a une obligation sur la compagnie, chaque année, il y a des lois au Canada qui protègent les citoyens et les investisseurs qu'il doit y avoir un audit fait, que la compagnie suit ce qu'ils ont promis dans leur chose. Et c'est une chose qui est remise chaque année, publique.

4445 Alors si la compagnie a fait un engagement, c'est vérifié que cet engagement, pas juste celui, mais tous les engagements sont suivis. Ça, c'est une chose légale.

Il y a l'autre chose commerciale, comme j'ai dit, les banques qui vont participer dans le financement du parc éolien veulent financer pour dix-neuf (19) ans, peut-être vingt (20) ans, mais elles préfèrent avoir un an de grâce, disons.

4450 Alors si elles financent quelque chose pour dix-neuf (19) ans, et aussi prennent les responsabilités pour reprendre l'argent qu'ils ont mis, parce que c'est l'argent que les gens ont mis dans les banques pour leur futur qu'ils doivent repayer, alors ils vont reprendre, ils vont ou bien vendre à un autre promoteur, engager des compagnies de gérance ou bien faire d'autres affaires, jusqu'à ce que le projet est complété avec toutes ses ententes, incluant celle du

4455 démantèlement.

Alors ça, c'est un autre côté de protection financière.

Et puis naturellement, il y a des assurances.

4460 Alors pour dire qu'on doit avoir d'autres extrêmes choses pour être sûr qu'il y a assez d'argent, le concept d'entreprise au Canada a beaucoup de potentiel de protection; les citoyens, les investisseurs, les financiers et aussi les municipalités et les gouvernements.

4465 Alors c'est un tout complexe, et si on a une entente, c'est comme une entente de vendre l'électricité, et l'entente Hydro-Québec pour payer l'électricité, et c'est une telle entente.

Alors d'après moi, la question, si c'est pas bien connu par le questionneur, c'est de regarder non seulement une étude faite par une personne, mais aussi toute la situation du

4470 projet.

Incluant, j'ai oublié, l'obligation du fournisseur, parce que le fournisseur, une compagnie comme General Electric, garantit les opérations de ses éoliennes pour vingt-cinq (25) ans.

4475 Alors il y a des conditions que la maintenance doit être faite, c'est comme si vous achetez une auto et il y a une garantie pour dix mille kilomètres (10 000 km), mais vous écrasez ou quelque chose, la garantie est pas là, mais ce que je dis, c'est que la garantie est là, comme dans les autres cas, et pour dire que si quelque chose arrive à l'occasion, ou quelqu'un dit qu'au Canada, mais il y avait des études environnementales spécifiques.

4480 En Europe, il y a des conditions plus sévères qu'au Canada, où il y a des éoliennes, en Autriche, dans les montagnes, et je peux vous dire, l'hiver en Autriche, c'est comme Murdochville, pas à Vienne mais dans les montagnes, c'est là que les vents sont bons, il y a des éoliennes qui sont là depuis des années.

4485 Alors il y a une histoire et il y a une compétence de fournisseur pour dire, c'est pourquoi qu'on peut garantir pour tellement d'années.

**PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

4490

Un petit complément d'information.

4495

Pourquoi est-ce que les contrats d'options entre un promoteur et un propriétaire privé ne pourraient pas inclure de clause de démantèlement aussi, c'est une nouvelle poignée à laquelle j'avais pas pensé préalablement.

4500

Et d'ailleurs, je ne sais pas, dans le cadre de référence d'Hydro-Québec, concernant les ententes entre les promoteurs et les agriculteurs, s'il n'y a pas – le cadre de référence fait quatre-vingts (80) pages – je ne sais pas s'il y a une section concernant le démantèlement, ce serait à vérifier, pour le deuxième appel d'offres, bien sûr. C'est ça.

**PAR M. VICTOR PERGAT:**

4505

Comme j'ai dit hier ou le jour avant hier, à la même question, notre approche, c'est qu'on va avoir une entente avec la municipalité, mais cette entente va être une des annexes de l'entente avec chaque propriétaire.

4510

Alors ça va lui dire qu'on a fait tel, tel, avec la municipalité, mais il est protégé par la même entente. Parce que si on suit l'entente avec la municipalité, naturellement, on le conforme à lui, c'est la même entente.

4515

Alors ce qu'on a fait, au lieu de faire juste avec les propriétaires, on a fait une autre, plus sécuritaire ça veut dire, une entente avec les municipalités qui sera incluse à chaque propriétaire.

**PAR M. GUY AHIER:**

4520

Mais est-ce qu'il est possible, je me base évidemment toujours sur cette étude-là, mais on dit que dès l'émission, est-ce qu'il est possible pour les municipalités d'avoir une exigence immédiate de la preuve de constitution d'un fonds de réserve, et ce avant l'émission des permis de construire.

4525

Est-ce qu'un tel fonds de réserve et en fiducie, ça pourrait être clarifié, avant qu'on émette les permis de construire, pour les municipalités; que ce soit bien clair. Parce qu'une fois que la municipalité a donné son permis, bien, c'est parti.

**PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

4530

J'ai pas tout compris la question, mais ce qui me venait en tête comme réponse immédiatement, c'est qu'il s'agit pas d'une étude, il s'agit d'un programme de recherche qui n'a

pas donné de fruit encore, qu'on met sur la table, et pour lequel on va chercher du financement. Donc c'est deux (2) choses différentes.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

4535

Est-ce que ça a répondu à votre question?

**PAR M. GUY AHIER:**

4540

Non, parce que moi, c'était pas une question par rapport à ça.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4545

Si vous permettez, je vais peut-être essayer, en fait, ce que vous voulez savoir, c'est pourquoi il y a pas un fonds en fiducie qui débute à l'année 1, par exemple, et non pas à l'année 10.

C'est ça que je peux comprendre?

4550

**PAR M. GUY AHIER:**

Oui, avant l'année, oui, avant l'émission des permis de construire, c'est ce que j'ai dit, un fonds qui débute, qui pourrait débiter à partir de l'année 1 aussi.

4555

**PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

J'ai préparé quelque chose à ce sujet-là, je m'y attendais un peu.

4560

Donc la constitution d'un fonds de démantèlement commence à la dixième année de vie d'un parc éolien, selon les conditions d'Hydro-Québec dans l'appel d'offres, pour des raisons économiques; et surtout, afin de protéger les tarifs des consommateurs.

4565

En effet, lors des dix (10) premières années de vie du parc éolien, les bénéfices engendrés par l'exploitation du parc servent essentiellement à rembourser le prêteur.

Exiger du promoteur qu'il commence à constituer le fonds de démantèlement entre la première année et la dixième année de vie du parc pourrait avoir une incidence significative sur le prix des soumissions et donc, ultérieurement, sur les tarifs des Québécois.

4570

Et comme je le disais hier, le souci premier du gouvernement est de protéger les bas tarifs chez nous.

4575 J'aimerais rappeler aux citoyens ici présents, et puis à tout le monde, comment ça a réagi dans les médias quand Hydro-Québec a annoncé cette année une hausse tarifaire de cinq pour cent (5 %), comment est-ce que c'est pénalisant pour un gouvernement de devoir annoncer des hausses, même si on les a déléguées à la Régie récemment.

Donc je pense que ça répond à la question.

4580 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

4585 **PAR M. GUY AHIER:**

OK, ça va pour cette question-là.

4590 Je voulais savoir si je pourrais déposer l'étude du Groupe éolien, pour qu'elle soit disponible dans les documents de consultation.

4590 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui.

4595 **PAR M. GUY AHIER:**

Merci. OK.

4600 J'avais une question sur les transferts, les transferts de propriété, finalement.

4605 D'abord, j'aimerais des précisions sur la nouvelle zone ajoutée par rapport au projet initial, la zone dans l'addenda, est-ce qu'il s'agit de transferts de propriété de lots qui étaient sous contrat avec une autre firme, par exemple, qui a pas eu d'appel d'offres, qu'est-ce qui en est de ça.

4605 Ça, c'est ma première question, et j'en ai une deuxième par rapport à ça.

4610 **PAR M. VICTOR PERGAT:**

Pouvez-vous préciser la question, s'il vous plaît?

**PAR M. GUY AHIER:**

4615 Oui, je voulais savoir, les nouveaux lots qui ont été ajoutés dans l'addenda, c'est-à-dire le secteur qui se rapproche de Saint-Ulric, est-ce que c'est des lots qui étaient comme – est-ce qu'il



y avait des contrats avec des propriétaires entendus par une autre firme, auparavant, qui a pas eu de contrat dans l'appel d'offres, par exemple?

**PAR M. VICTOR PERGAT:**

4620

Oui, on a négocié un achat, le projet d'une autre compagnie qui était dans la région, pour les mettre ensemble.

4625

Cette compagnie était un de notre compétiteur, mais il a décidé que c'est mieux de mettre les deux (2) ensemble, alors on a acheté leurs options sur les terrains.

**PAR M. GUY AHIER:**

4630

Donc à ce moment-là, est-ce à dire que les domaines éoliens sont extensibles au gré des acquisitions des droits de d'autres entreprises?

Est-ce qu'il peut y avoir encore des agrandissements d'une même zone ou domaine, lors par exemple d'un prochain projet.

4635

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Lacasse.

4640

**PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

En territoire public, un même lot peut faire l'objet de plusieurs convoitises par plusieurs promoteurs, ceci dans le but d'éviter la spéculation foncière sur les terrains, ce qui ferait augmenter encore une fois le prix des soumissions, ultérieurement, et donc le prix des tarifs.

4645

**PAR M. GUY AHIER:**

OK, ça va pour moi.

4650

Je vous remercie beaucoup pour votre écoute durant les audiences, et on souhaite à tout le monde de se revoir lors des mémoires.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

4655

Merci.

---

**BLAIR CÔTÉ**

4660

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Blair Côté, s'il vous plaît.

4665

**PAR M. BLAIR CÔTÉ:**

Oui, rebonsoir. C'est peut-être une question qui va s'adresser peut-être plus à monsieur Lacasse.

4670

Si j'ai bien compris, actuellement en Gaspésie, on a huit (8) projets éoliens qui sont en développement, la plupart d'entre eux sont pour cent mégawatts (100 MW), dont un je pense à Mont-Louis à cinquante mégawatts (50 MW), Saint-Léandre, on a actuellement cent cinquante mégawatts (150 MW) qui est proposé.

4675

Est-ce que c'est vrai?

**PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

4680

Madame la Présidente, oui, c'est vrai, c'est huit (8) projets qui ont pas mal tous cent mégawatts (100 MW), sauf celui-ci qui en a cent cinquante (150 MW) et Mont-Louis qui en a cinquante (50 MW) pour Northland.

4685

Ceci dit, en Gaspésie, il y a aussi les trois (3) projets à Murdoch, de cinquante-quatre mégawatts (54 MW) respectivement; dans le Bas-Saint-Laurent, Sky Power, deux cents (200 MW), et Le Nordais qui est existant avec cent un mégawatts (101 MW).

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

4690

Excusez, monsieur Talbot.

**PAR M. DENIS TALBOT:**

4695

Juste spécifier qu'il y a le projet de Gros-Morne, qui est de deux cent onze virgule cinq mégawatts (211,5 MW). C'est le plus gros, dans l'appel d'offres.

**PAR M. BLAIR CÔTÉ:**

4700

Ensuite, il y a Axor, je pense, qui est actuellement titulaire des éoliennes qui sont à Saint-Léandre, qui projette peut-être d'en installer trente (30) nouvelles autres sur le territoire de Saint-Léandre, est-ce que c'est exact?

**PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

4705 Monsieur Talbot me corrigera, l'étude d'impact nous dit qu'il pourra y avoir de trente (30) à cinquante (50) éoliennes, d'une capacité installée, étant donné que la technologie est pas décidée, est pas choisie auprès du manufacturier par le promoteur, et un point cinq (1,5 MW) à trois (3 MW), je crois, dont la capacité installée pourrait être variable aussi.

4710 Ce sont des éléments que nous avons demandé au promoteur de spécifier

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4715 Monsieur Lacasse, ou à monsieur Talbot aussi, je sais pas lequel des deux (2) qui peut faire ce travail, mais est-ce que ce serait possible pour vous de nous transmettre, déposer un document qui nous dit exactement, voici les projets qui sont à venir, qui sont autorisés, qu'on ait un peu un portrait.

4720 Parce que depuis hier, on lance beaucoup de chiffres, et c'est pas facile pour tout le monde de s'y retrouver. Alors si on avait un tableau, parce que je sais qu'hier, vous avez parlé du tableau dans le rapport du BAPE, mais si on pouvait avoir au moins un tableau officiel qui vient de vos ministères, pour confirmer tout ça.

**PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

4725 Certainement, on est là pour ça.

Je me rends compte d'ailleurs que finalement, il y a une erreur dans le tableau, c'est le projet d'agrandissement du parc Le Nordais d'Axor. Donc ça va être nécessaire.

4730 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Donc si vous pouviez au moins transmettre ça, pour qu'on ait au moins une idée.

**PAR M. DENIS TALBOT:**

4735 Moi, j'ai préparé un petit document d'information, ici, qui fait le tour des différents projets, je parle du premier appel d'offres, je liste les projets avec les conditions, les retombées; le deuxième appel d'offres également, c'est synthétisé, là, et je présente également l'état d'avancement d'évaluation de chacun de ces projets-là.

4740 Par exemple, bon, Baie-des-Sables, Anse-à-Valleau ont fait l'objet d'une autorisation en mars 2006 par décret; Saint-Ulric, Saint-Léandre, on le sait, on est dedans. Le quatrième projet d'appel d'offres, le projet parc éolien de Carleton dont l'étude a été rendue publique le 4 avril

4745 2006. Et puis les études d'impact des projets ultérieurs, toujours du premier appel d'offres, seront déposées au MDDEP environ deux (2) ans avant la date prévue de livraison d'électricité.

On sait qu'on a un avis de projet qui s'en vient pour Les Méchins, prochainement. Et puis c'est ça.

4750 Pour ce qui est des autres projets, on en a parlé déjà, les projets qui sont hors appel d'offres, les deux (2) premiers de Murdochville sont déjà approuvés, sont fonctionnels depuis plus d'un an, Copper et Miller. Le troisième projet, il est en voie de finalisation, il devrait normalement – la décision devrait être prise prochainement concernant le troisième projet de Murdochville.

4755 Et puis pour les deux (2) autres projets, bien, Sky Power puis Axor, ils sont actuellement en période d'information publique.

Et ce document-là, je pourrais le déposer à la Commission.

4760 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Oui, j'apprécierais beaucoup.

**PAR M. DENIS TALBOT:**

4765 Ça fait le tour, là, ça dresse un portrait rapide.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4770 Parfait.

Et je comprends que le document, c'est pas seulement les projets qui sont inclus dans l'appel d'offres d'Hydro-Québec, mais aussi ceux qui sont par exemple par Hydro-Québec Production, aussi?

4775 **PAR M. DENIS TALBOT:**

Oui, c'est ça, c'est spécifié.

4780 **PAR LE COMMISSAIRE:**

C'est spécifié?

4785

**PAR M. DENIS TALBOT:**

4790 Les projets du premier appel d'offres, les projets du deuxième appel d'offres, et les projets hors appel d'offres.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4795 Parfait, merci.

Monsieur Lacasse, hier, on a abordé la question de la capacité d'intégration des projets éoliens au réseau. Avec tous ces projets-là, qu'est-ce que ça va impliquer, une fois qu'ils vont être tous – par exemple, admettons qu'ils sont tous en opération, donc on a l'impression qu'on va avoir une capacité supérieure à la capacité d'intégration de la région.

4800 Expliquez-nous un peu, en fait, faites-nous un peu un portrait de comment ça fonctionne.

**PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

4805 Lors du premier appel d'offres de mille mégawatts (1000 MW) d'Hydro-Québec, on a obtenu quatre mille mégawatts (4000 MW) de soumissions; on en a retenu mille (1000 MW). C'est bon pour la compétition, c'est bon pour les tarifs, c'est une bonne chose.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4810 Enfin, on parle de la région?

**PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

4815 Oui, étant donné que l'appel d'offres était limité à...

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4820 À la Gaspésie, Matane.

**PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

C'est ça.

4825 Il y a plus de projets qu'il y a de place! Et c'est une bonne affaire, c'est comme ça. Les promoteurs ont des portefeuilles de projets pour plusieurs milliers de mégawatts alors qu'ils n'en réaliseront que quelques centaines, s'ils sont chanceux. C'est comme ça.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4830

Mais ça, c'est pour les projets qui sont soumis, en fait qui proviennent des appels d'offres qui sont, je dirais, autorités par la Régie de l'énergie.

Mais quand c'est des projets qui sont hors appel d'offres, comment ça se passe?

4835

**PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

Ce sont des ententes de gré à gré entre Hydro-Québec Production et un promoteur privé, Hydro-Québec Production n'étant pas soumis aux approbations de la Régie de l'énergie, ce sont des ententes privées. Normalement, c'est ça.

4840

Donc ce ne sont pas des ententes qui ont à être approuvées à travers de multiples étapes par la Régie de l'énergie.

4845

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Est-ce que ça pourrait impliquer, à ce moment-là, des nouvelles infrastructures, des nouvelles lignes de transmission, pour la Gaspésie?

4850

**PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

C'est une bonne question! Si Hydro-Québec Production considère, suite à une étude de raccordement, qu'elle va demander à Hydro-Québec TransÉnergie, que c'est rentable de le faire, probablement.

4855

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Mais vous avez pas de réponse, actuellement c'est pas précis, vous avez pas de données là-dessus?

4860

**PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

Non. Et je pense que ce serait une question à poser à Hydro-Québec. Enfin, si vous me la posez, là, peut-être plus à Hydro-Québec.

4865

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Qui aurait la réponse à ce sujet-là.

4870 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc théoriquement, ça pourrait impliquer une nouvelle ligne, théoriquement?

4875 **PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

On est dans le très théorique.

Et puis ce qui est certain, c'est que ce qui est vrai pour l'appel d'offres au niveau des coûts de raccordement, c'est vrai pour une entente de gré à gré. Et ce qu'on voit jusqu'à  
4880 maintenant, c'est que Hydro veut tenter d'éviter ces coûts-là.

Parce qu'il y a beaucoup de place ailleurs au Québec où on pourrait faire de l'éolien sans ajouter ces coûts-là.

4885 **PAR M. BLAIR CÔTÉ:**

OK, je continuerais encore dans la même ligne de pensée.

Pour ce qui est de la technologie utilisée, présentement, si je compare le projet que  
4890 Northland soumet à Saint-Léandre aux autres projets qui sont soumis en Gaspésie, les huit (8) autres projets, lesquels on a abordés, est-ce que c'est une technologie qui est comparable.

**PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

4895 Le choix des technologies est réalisé par le promoteur, en association avec son manufacturier.

Lors du premier appel d'offres, deux (2) promoteurs, un manufacturier, mille mégawatts  
4900 (1000 MW). Lors du deuxième appel d'offres, on a deux mille mégawatts (2000 MW).

Mais on sait qu'un promoteur ne pourra pas soumissionner ou enfin, obtenir de contrat  
pour plus de mille mégawatts (1000 MW). Donc on va avoir deux (2) soumissionnaires sûrs,  
minimum.

4905 Il y a des chances qu'on ait encore une fois une technologie homogène, j'en ai aucune idée. Je pense que c'est des éléments de réponse qui appartiennent aux promoteurs.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4910 C'est pas clair, parce que d'entrée de jeu, quand on a commencé l'audience, il me semble avoir compris que le choix de la turbine était spécifié dans l'appel d'offres.

**PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

4915 Non. Il y a des critères que la technologie choisie par le manufacturier et le promoteur devra rencontrer. Mais il n'y a pas de technologie approuvée ou...

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4920 Donc c'est pas indiqué par exemple que c'est des turbines de un virgule cinq mégawatt (1,5 MW)?

**PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

4925 Non, absolument pas.

Et ce que je peux peut-être ajouter également, c'est que les technologies chez les manufacturiers évoluent très rapidement. Et ce qui est vrai maintenant – la technologie utilisée dans cinq (5) ans va être différente de celle utilisée aujourd'hui, et on va vers des machines toujours de plus en plus grosses.

4930 On a commencé avec du sept cent cinquante (750) en 99, on est avec du un point cinq mégawatt (1,5 MW) pour le premier appel d'offres, et pour le deuxième, on sera fort probablement avec une autre technologie également.

4935

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Quand vous dites "plus grosses", c'est plus performantes ou plus grosses?

4940 **PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

Avec une capacité installée supérieure.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4945

Pas nécessairement plus grosses en termes de dimension?

**PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

4950 Pas nécessairement.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

4955



**PAR M. VICTOR PERGAT:**

Juste peut-être donner une information additionnelle sur la question ou bien la réponse de quelle technologie était choisie.

4960

Encore, c'était dans les règles de l'appel d'offres que le promoteur doit garantir au moins cinquante (50 %), plus tard soixante pour cent (60 %) de tout le projet qui doit être fait dans la région admissible qui comprend Gaspésie-Îles-de-la-Madelaine et Matane.

4965

Alors les promoteurs ont regardé et choisi les compagnies qui voulaient entrer dans un engagement de garantir leur portion pour établir leur production nécessaire pour achever ce cinquante-soixante pour cent (50 %-60 %).

4970

Alors il y avait trois (3) compagnies, General Electric, Vestas et Gamesa, les trois (3) étaient en Europe, elles sont de grandes compagnies, mais la meilleure combinaison des projets soumis, et il y avait des compagnies qui ont étudié un (1) ou deux (2) ou trois (3), c'était la combinaison de Cartier, Northland Power et General Electric.

4975

Et dans notre contrat avec Hydro-Québec, on n'a pas un choix, c'est spécifié que c'est General Electric, et on prend la responsabilité que General Electric et tout notre projet doit acheter les productions dans cette région.

4980

Alors le projet était fait non seulement pour l'électricité, mais pour le bénéfice supplémentaire des emplois, comme vous voyez à Matane, la compagnie Marmen, la compagnie VCI, et en Gaspésie, celle qui fait des pales.

4985

Dans le deuxième appel d'offres, c'est la même question, différent pourcentage, ça se peut que ça peut être un autre fournisseur qui peut établir, faire concurrence à General Electric dans ce cas, alors vraiment faire un centre, pas nécessairement de génération, mais aussi un centre de technologie, de bâtir ou construire les éoliennes.

4990

**PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

Peut-être un petit complément de réponse.

4995

Je pense que ce que le citoyen veut savoir, c'est si on va avoir une technologie homogène, et donc des éoliennes semblables d'installées sur le territoire, et si elles vont être plus grosses. Est-ce que je me trompe?

**PAR M. BLAIR CÔTÉ:**

5000 Un peu. Je vais préciser ma pensée ultérieurement.

5005 Ensuite, concernant toujours le territoire de Saint-Léandre, avec le projet actuel d'Axor, c'est-à-dire les éoliennes qui sont présentement physiquement sur le territoire de Saint-Léandre, plus les autres qui pourraient éventuellement se rajouter dans la mesure où Northland, il y a pas de modification au projet qui est actuellement présenté, plus les trente (30) nouvelles éoliennes que Axor prévoit installer, on aurait un total de combien d'éoliennes sur le territoire de Saint-Léandre?

**PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

5010 OK, on va y aller par étape, là, parce que vite vite vite comme ça! Juste Saint-Léandre, je le sais pas.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

5015 Pardon, j'ai pas compris la réponse.

**PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

5020 Seulement Saint-Léandre, je ne sais pas.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

5025 D'accord. Est-ce que vous pourriez vérifier ça ou c'est impossible à savoir présentement.

**PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

C'est jamais impossible, on peut le faire.

5030 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est encore à l'état d'étude?

Monsieur Talbot.

5035 **PAR M. DENIS TALBOT:**

5040 Ce serait difficile de donner un chiffre précis pour l'instant, dans la mesure où le projet d'Axor, en particulier, on sait pas le nombre d'éoliennes qui va être installé, dans le cadre de son projet.

**PAR M. BLAIR CÔTÉ:**

5045 Mais éventuellement que ces trente (30) éoliennes-là seraient installées, dans la mesure où ce serait possible ou ça se ferait, là, ça donnerait un total de combien; est-ce que ce chiffre-là est disponible.

**PAR M. DENIS TALBOT:**

5050 Bien là, ce chiffre-là, ça se calcule en prenant la carte, avec les limites municipales de Saint-Léandre, et puis en additionnant tous les projets, là.

Mais les parcs éoliens débordent – ça se fait, là, ça se calcule, là.

**PAR M. BLAIR CÔTÉ:**

5055 En tout cas, où je veux en venir un peu avec tout ça, j'ai pas été là les trois (3) jours de l'audience, j'ai uniquement été là deux (2) soirées, il y avait l'expert médical hier qui faisait un peu – il y avait des rapports contradictoires, autant ce que le promoteur avait comme données pour les impacts sur la santé, autant que, autrement dit, les données semblent à la fois contradictoires  
5060 et puis un peu nébuleuses, en tout cas, ce que moi, en tant que citoyen, j'ai perçu.

Au point de vue faunique aussi, ce qui concerne le Québec et puis ce qui a été fait ailleurs, les données, on est un peu dans le flou, et puis on n'a pas beaucoup de recul non plus sur le développement éolien au Québec qui est assez récent, malgré tout.

5065 Et puis les impacts sociaux aussi, dans la même perspective.

Moi, je m'interroge, je me dis, il y a plusieurs autres projets qui sont de cent mégawatts (100 MW) et de cinquante mégawatts (50 MW), et puis sur des territoires similaires, comme à  
5070 Baie-des-Sables ou L'Anse-à-Valleau, en Gaspésie, et puis ces projets-là semblent être rentables, puisque les promoteurs prévoient de les faire.

Là, à Saint-Léandre, on va avoir énormément d'éoliennes, avec l'ancien projet d'Axor plus le nouveau projet de Northland.

5075 Je me demande dans quelle mesure le promoteur pourrait pas envisager de diminuer le nombre total d'éoliennes, tout en ayant un projet tout à faire rentable, du fait que l'ensemble des données sur lesquelles on dispose maintenant, ça semble pas, il y a pas beaucoup de données scientifiques très valables, de mon opinion.

5080 Donc dans cette perspective-là d'ignorance sur laquelle on est, avec la pression actuelle qui va être soumise à Saint-Léandre, en tout cas moi, j'ai des très grandes inquiétudes.

5085 Ça, c'était mon premier point.

Ensuite, si je reviendrais au volet faunique, est-ce que je peux poser une question sur ce point-là?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

5090 Oui.

**PAR M. BLAIR CÔTÉ:**

5095 OK. Ça, je pense, à ce que j'ai compris, ce serait de juridiction fédérale pour ce qui est de la sauvagine.

5100 Là, on a parlé des migrations dans les zones d'hivernage et les zones de nidification, mais il y a un autre phénomène sur lequel je me questionne, c'est une migration sur un cycle de vingt-quatre (24) heures, concernant la sauvagine. Quand je parle de la sauvagine, c'est l'oie blanche ou la bernache, par exemple.

5105 La nuit, souvent, ces oiseaux-là vont aller en mer, loin des prédateurs, pour le repos, et puis dans le jour, ils vont aller sur des aires d'alimentation, souvent dans des milieux agricoles. Donc c'est sûr que c'est variable en fonction des vents, de la météo ou des conditions, là, mais c'est un mouvement qui est fréquent.

5110 Là, c'est des données empiriques, c'est sûr que c'est pas scientifique, mais pour avoir parlé avec certains chasseurs de sauvagine de la région de Matane, certains m'ont dit que ce qu'eux ont observé, au point de vue de Saint-Ulric, pour ce qui est de l'oie blanche et de la bernache, il semble y avoir un petit déplacement de population.

5115 Est-ce que c'est momentané, ponctuel, en fonction du temps, est-ce que les éoliennes ont vraiment une influence là-dessus, ça reste à voir.

5120 Mais ce qui va être intéressant au niveau des futurs inventaires, c'est pas uniquement faire les inventaires au niveau où il y a les éoliennes mais peut-être de voir dans les marges, dans les lieux adjacents, dans les territoires adjacents à ceux des éoliennes, si on note une augmentation des populations, où c'est qu'on pourrait observer qu'il y aurait un transfert plus grand des populations vers de nouveaux habitats.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

5125 Monsieur Fournier, est-ce que vous pouvez apporter un point complémentaire sur cette information?

**PAR M. NELSON FOURNIER:**

5130 Oui. En tout cas, je pense qu'Environnement Canada va avoir une réponse beaucoup plus intelligente que la mienne, mais j'ai déjà vu, en tout cas, malgré que quand je fais les lectures des études fauniques, je vous dis, je sélectionne seulement les sections oiseaux de proie et puis je passe vite sur le reste, là, mais on voit souvent, dans des études européennes, aussi, ce genre d'étude avant-projet où on observe qu'est-ce qui se passait avant, après le projet, les gens font des suivis pour voir s'il y a des modifications de comportement, là.

5135 Ça fait que c'est des choses qui peuvent se faire, là, effectivement, dans les suivis fauniques.

5140 Et c'est sûr qu'au niveau des suivis fauniques, on aura, avec Environnement Canada, à travailler avec les promoteurs, là. Il reste beaucoup de travail à faire, on le sait, là; tout le monde, je pense, est conscient de ça ce soir, là.

5145 Et puis je peux faire une petite parenthèse sur les suivis fauniques, là. Je pense qu'aujourd'hui, en tout cas, aujourd'hui, je pense cette semaine, on a eu une première ouverture à ce que des suivis fauniques soient des données publiques. Ça, je pense qu'on a fait un pas, un premier grand pas, pour que les suivis fauniques se fassent, là, dans un contexte de transparence, et qu'on puisse les additionner. Que les expériences vécues, que les données qui s'observent à une place, on puisse les additionner ensemble, et on va avoir une connaissance beaucoup plus grande.

5150 Autre élément, chez Faune Québec mais je sais qu'au niveau d'Environnement Canada aussi, on produit des protocoles. Ces protocoles, maintenant, qui existent pour les chauves-souris, on en a fait un pour les oiseaux de proie, Environnement Canada en fait aussi pour les espèces de sa juridiction, et l'avantage de ces protocoles-là, c'est que ce sont les mêmes qui s'appliquent pour tous les promoteurs et sur tous les projets.

5160 Donc les règles du jeu deviennent de plus en plus claires, et les promoteurs auront plus de surprise, comme peut-être dans les dossiers actuels, où les préoccupations fauniques sont apparues à la toute fin des projets, Hydro-Québec ayant fait des choses peut-être un petit peu seul.

5165 Aussi, bon, au niveau des suivis, on demande des suivis de mortalité, c'est sûr que ça, c'est les cas les plus lourds, des suivis de comportement. Les suivis de mortalité, on les demande sur trois (3) ans.

Donc je pense qu'il va y avoir des choses qui vont se documenter projet par projet.

Mais j'aurais peut-être un message pour monsieur Pergat, il serait encore beaucoup plus intéressant d'arrêter de travailler par projet. Et vous allez certainement, au niveau – c'est un

5170 message qui s'adresserait peut-être à l'industrie en général – c'est qu'il y aurait des avantages à travailler en collaboration, les différents promoteurs ensemble. Il va y avoir des économies d'échelle à faire des travaux ensemble.

5175 Au niveau des préoccupations, on l'a entendu, les gens veulent savoir ce qui arrive avec les tendances des populations, actuellement, je l'ai déjà mentionné, on a trois (3) sites d'observation des oiseaux de proie au Québec qui fonctionnent, deux (2) au printemps, un à l'automne, et c'est les seules données de base qu'on a pu utiliser, et c'est grâce à ces données-là si on a été capable d'avoir des éclaircissements et de travailler ensemble.

5180 Je pense que le financement de ces sites-là, c'est quelque chose qui est très important, c'est une chose de base, il faudrait le garantir.

5185 Aussi, tantôt, j'ai vu, monsieur Demers a cité des études du docteur Guillemette. On a l'avantage, en région, d'avoir le docteur Guillemette qui a fait des études sur les éoliennes au Danemark, l'impact des éoliennes versus, sur des parcs en mer, donc il a travaillé surtout sur des macreuses, plein d'espèces d'oiseaux.

5190 Il y aurait certainement un intérêt ou, en tout cas, une exploration à faire auprès de l'Université du Québec à Rimouski, il pourrait peut-être se développer une chaire en recherche des impacts sur la faune, et on aurait l'avantage d'avoir un des scientifiques de haut calibre, de neutralité et la transparence.

5195 Et ça coûterait beaucoup moins cher faire des études globales, au lieu de faire des études site par site. Et je pense que ça, il y aurait quelque chose, là, à explorer.

5200 Finalement, dernier petit message pour la Commission. Au niveau des suivis, lors de l'audience pour Baie-des-Sables, la commission avait recommandé de mettre en place des comités de suivi sur l'avifaune, et je pense que cette idée-là, elle a déjà été mentionnée aussi cette semaine lors de nos différentes discussions.

5205 Je pense que c'est une chose intéressante. Le seul problème, en tout cas que, chez nous à Faune Québec, on a, c'est que la personne qui était le coordonnateur du dossier de l'avifaune, il a pris sa retraite il y a trois (3) ans, et dans le contexte gouvernemental actuel, où les départs ne sont pas remplacés, bien, le poste a été coupé.

5210 Ça fait qu'à Faune Québec, actuellement, il y a pas de coordonnateur responsable de l'avifaune. C'est sûr qu'on est préoccupé de pas pouvoir répondre, d'avoir une personne responsable pour encadrer tout ce qui va se passer dans le contexte actuel.

5210 Je pense que j'ai fait le tour des suivis, des actions requises.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Demers.

5215

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

Seulement qu'un point de renseignement, si vous voulez. C'est qu'au niveau de la revue de la littérature, il y a des études de suivi de mortalité qui ont porté particulièrement sur des secteurs riches en bernache du Canada et en canard.

5220

Donc je sais pas, on pourrait peut-être présenter, s'il vous plaît.

En Iowa, c'est un parc qui est en fonction depuis 2001, il y a quatre-vingt-neuf (89) éoliennes de quatre-vingt-dix-huit mètres (98 m) de hauteur dans ce parc-là, il est situé entre trois (3) secteurs fauniques d'importance pour l'avifaune, donc dans le centre de trois (3) secteurs importants.

5225

Deux (2) de ces secteurs constituent des refuges qui accueillent plus de quarante mille (40 000) bernaches et vingt mille (20 000) canards par année.

5230

Les suivis de mortalité qui ont été faits en 2003-2004 démontrent deux (2) passereaux et trente (30) chauves-souris; en 2004, quatre (4) passereaux, un rapace et quarante-quatre (44) chauves-souris.

5235

Il y a aucune mortalité concernant la sauvagine pour l'ensemble des suivis.

Et puis au niveau comportemental, la présence des éoliennes semble avoir eu un effet négligeable sur les activités des bernaches.

5240

Donc c'est une des études qu'on a trouvée qui était peut-être le plus approprié, qui est localisée dans un secteur riche dans ce genre de faune, donc qui peut donner des explications.

Et si on va un peu plus loin, aussi, au niveau de certains suivis qui ont été faits, entre autres Pickering, qui est sur le bord du lac Ontario, où on retrouve beaucoup de bernaches dans ce coin-là, il y avait nettement, et ça a été clairement déterminé qu'il y avait un comportement d'évitement qui était facile.

5245

C'est que les bêtes, lorsqu'elles se déplacent pour aller sur terre, normalement, elles sont relativement à basse altitude. Elles partent du fleuve, elles partent d'un plan d'eau et s'en vont à l'intérieur des terres pour se reposer la nuit, à ce moment-là, elles volent à basse altitude et ne constituent pas de risque comme tel au niveau des éoliennes.

5250

**PAR M. BLAIR CÔTÉ:**

5255

C'est tout. Merci beaucoup.

5260

---

**DIANE BERNIER**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

5265

Madame Diane Bernier, s'il vous plaît.

**PAR Mme DIANE BERNIER:**

5270

Bonsoir. Comme je suis tenace, je suis revenue essayer de plaider pour mon village. J'espère en même temps que je passe une des dernières, je vas avoir un cadeau du promoteur à rapporter à mon village!

5275

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ce qu'on veut, nous autres, c'est qu'il y ait pas d'éoliennes en arrière du village, mais il y en aurait quatre (4) à déménager.

5280

**PAR Mme DIANE BERNIER:**

Est-ce qu'on peut regarder sur la carte, et avoir les numéros.

5285

Oui, la 54, 55, 56, 57. Qui seraient à déménager.

Je veux savoir s'il y aurait une possibilité de s'entendre, de s'entendre entre le promoteur et nous autres.

5290

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

Donc on a ici la municipalité avec les éoliennes prévues, madame auxquelles elle fait référence, et je vais les nommer, 57, 56, 55, 54, 52 dans le même axe, et si on revient vers le 7<sup>ème</sup> rang, la 212, 309 et la 208.



5295 **PAR Mme DIANE BERNIER:**

Mais nous autres, on demande juste vis-à-vis le village.

5300 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Elle en demande quatre (4).

5305 **PAR Mme DIANE BERNIER:**

On en demande quatre (4).

5310 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

Donc on parle de 57, 56, 55 et 54?

**PAR Mme DIANE BERNIER:**

Oui.

5315 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

Donc c'est le secteur que j'encercle ici avec le pointeur.

5320 **PAR Mme DIANE BERNIER:**

Oui. C'est celui qui est juste vis-à-vis du village.

5325 **PAR M. VICTOR PERGAT:**

Comme j'ai dit auparavant, on va avoir des réunions avec les municipalités la semaine suivante pour établir, pas pour établir mais on va démonter les derniers choix de cent (100) qu'on va faire, mais on va laisser les autres quarante (40) dans la mêlée.

5330 On va voir si ça, ça fait partie du cent (100) ou non, je peux pas vous dire ce soir. Mais mardi, mardi soir, on a fait des arrangements pour s'asseoir avec les maires et les conseils pour regarder ça en détail.

Alors j'espère que vous permettez de voir mon équipe approcher ça. Merci.

5335 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Quand allez-vous pouvoir informer la Commission, par rapport à ces quatre (4) projets d'éoliennes là, s'ils sont retenus comme étant prioritaires, si vous voulez, par le promoteur?

5340 À quelle date allez-vous pouvoir nous informer si vous retenez ces quatre (4) propositions d'éoliennes là comme étant prioritaires dans votre lot de cent (100)?

**PAR M. VICTOR PERGAT:**

5345 Oui, oui. Comme j'ai mentionné dans mon discours, après la semaine suivante, on va coordonner les dernières réponses avec les municipalités et le 12 mai, vous recevez la carte avec les cent (100) et les autres quarante quelques sur la carte. Le 12 mai, c'est vendredi le 12 mai, dans deux (2) semaines.

5350 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

Juste un petit point complémentaire de précision, c'est qu'il faut valider le plan de cent (100) éoliennes au niveau des restrictions, donc plus particulièrement au niveau des télécoms et au niveau sonore.

5355 Donc c'est pour ça, suite au choix du promoteur, il y a des validations à faire, qui exigent quelques jours.

**PAR Mme DIANE BERNIER:**

5360 Est-ce que la vue est importante, là-dessus?

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

5365 C'est que dans un premier temps, il va y avoir une évaluation environnementale à faire sur l'ensemble de ce plan-là.

5370 Mais ce que je veux dire, c'est qu'au départ, il y a des critères qui sont normés, exemple au niveau du bruit, il y a le critère du quarante-quarante-cinq décibels (40 dBA-45dBA), et au niveau télécommunication, c'est qu'il y a des secteurs où il peut pas y avoir d'éoliennes.

5375 Donc avant de lâcher un plan d'implantation, l'ancien plan d'implantation de cent (100) éoliennes qui est relativement ferme, ou ferme, à ce moment-là, il faut être sûr qu'il rencontre, comme monsieur Pergat a dit tout au long, il faut s'assurer que ça respecte les règlements, les normes, les critères qui sont en place.

C'est juste pour ça, pour éviter de revenir deux-trois (2-3) fois, là.

**PAR Mme DIANE BERNIER:**

5380 OK. Maintenant, j'ai une autre question à vous poser.

Dans les limites de trois cent cinquante mètres (350 m), quelqu'un qui connaît bien le propriétaire, qui va s'entendre avec, vous avez dit tantôt que vous pouviez déménager l'éolienne, la tasser, est-ce que c'est possible, si le propriétaire décide qu'elle va être plus loin?

5385

**PAR M. VICTOR PERGAT:**

Robert m'a clarifié la question.

5390

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Un instant, je veux juste comprendre la question.

**PAR M. VICTOR PERGAT:**

5395

Oui, moi aussi.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

5400

Vous demandez si un propriétaire, une proposition de localisation d'une éolienne qui serait à trois cent cinquante-deux (352 m), par exemple, si elle pourrait être à cinq cents mètres (500 m) si le propriétaire avec lequel il y a une entente possède la terre jusqu'à ce cinq cents mètres (500 m) là, par exemple. C'est ça?

5405

**PAR Mme DIANE BERNIER:**

Oui, si le propriétaire a signé pour avoir une éolienne, mettons son voisin est à trois cent cinquante mètres (350 m), mais s'ils s'entendent pour reculer l'éolienne, le propriétaire le demande au promoteur, il a tu le droit de tasser l'éolienne.

5410

**PAR M. VICTOR PERGAT:**

Alors les tasser plus loin que trois cents...

5415

**PAR Mme DIANE BERNIER:**

Oui, oui.

**PAR M. VICTOR PERGAT:**

5420

OK. Comme on a dit, on a visité chaque propriétaire, mais il y en a encore quelques-uns qui nous restent, mais on est à la fin, et c'est avec les propriétaires qu'on fait l'arrangement.

5425

Sauf que je peux vous dire, si un bon terrain, et les lots sont longs, et il dit, on veut pas, on veut que vous tassez, mais ça tombe en bas, bien, dans ce cas-là, si ça marche pas, il veut pas, dans la seule place que ça tombe, on va ailler ailleurs, on va pas rester sur le lot.

5430

On peut pas aller dans un secteur, dans le même lot – parce qu'il y a des lots ici, que je peux vous dire, ça monte, une bonne colline, et puis ça descend, et puis il y a pas de vent. Alors on va pas mettre des éoliennes.

Mais oui...

**PAR Mme DIANE BERNIER:**

5435

Mais s'il veut reculer juste de cinquante mètres (50 m), il a le droit?

**PAR M. VICTOR PERGAT:**

5440

J'espère que si on parle de votre propriété, je ne sais pas, si on a une entente écrite, exacte, faite, j'espère qu'on va pas changer.

5445

Mais la plupart sont pas encore localisées exactement, et ça va être fait avec vous ou avec le propriétaire sur le terrain.

**PAR Mme DIANE BERNIER:**

5450

Maintenant, vous m'avez dit hier qu'il y aurait une entente s'il arrivait quelque chose avec les télévisions.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors vous m'adressez la question, oui.

5455

**PAR Mme DIANE BERNIER:**

5460

Excusez. Hier, on avait parlé de télévision, ça changerait les couleurs et ces affaires-là, le promoteur nous avait dit que s'il y avait quelque chose dans les télévisions, qu'il y aurait quelque chose, qu'on pourrait s'entendre là-dessus.

J'aimerais savoir si ça va être une entente signée ou quand les éoliennes vont être faites et qu'ils vont être partis, qu'on n'aura plus le droit à ça.

5465 Parce que moi, j'en ai pas de coupole et j'ai pas d'antenne. Mais par contre, je prends quatre (4) postes, et puis je trouve que j'en ai assez.

5470 Ça fait que j'aimerais savoir, s'il arrive quelque chose, je les ai plus les quatre (4) postes à cause des éoliennes, il va falloir que je m'installe une coupole qui va me coûter cinquante-soixante piastres (50 \$-60 \$) par mois. Là, ça me coûte pas un sou!

**PAR M. VICTOR PERGAT:**

5475 Oui, ce qu'on a pris la question en considération, ce qu'on va faire, c'est on va regarder notre plan, comment est-ce qu'on va assurer c'est quoi la réception maintenant et c'est quel effet, et on va faire des arrangements après.

Parce que c'est difficile pour dire après. Alors c'est pour ça que ça prend un peu de temps, on doit faire des arrangements pour faire des études maintenant et plus tard.

5480 Alors cette question était bien posée et nous, on va prendre en conséquence.

**PAR Mme DIANE BERNIER:**

5485 Merci beaucoup.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci, madame.

5490 Alors il y a deux (2) options, là, vous avez deux (2) variantes, ou bien les quatre (4) éoliennes, 57, 56, 55, 54 sont retenues prioritaires dans votre lot de cent (100) ou elles ne le sont pas.

5495 Dans l'éventualité où vous les reprenez dans le lot de cent (100), la Commission aimerait que vous fassiez une simulation visuelle à partir de l'église, en direction des éoliennes.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

5500 Oui, monsieur Pergat, on aimerait avoir un peu d'information sur toute la question des sommes qui vont être versées, les sommes d'argent qui vont être versées aux propriétaires.

Je vais référer au document, au rapport complémentaire, donc suite aux questions du ministère de l'Environnement, document PR.5.1, où on a une série de montants, de chiffres qui

5505 sont mentionnés, je sais pas si c'est possible pour vous de nous présenter comment ça va fonctionner, qu'est-ce que les propriétaires vont recevoir, quelles sont les options qu'ils ont, soit en redevances, soit en montant fixe.

Alors nous expliquer un peu comment ça va fonctionner.

5510 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que c'est cumulatif.

5515 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Voilà. En fait, si vous voulez sortir la page en question, c'est la page 22 du rapport complémentaire qui a été déposé, PR5.1.

5520 En fait, ce qu'on veut savoir aussi, si c'est cumulatif, si c'est des choses qui sont – un ou l'autre.

**PAR M. VICTOR PERGAT:**

5525 Premièrement, en général, je pense, je peux pas parler des contrats des individus, OK, alors je vais parler en général.

Alors du côté des propriétaires, les options qui sont en place, c'est comme mentionné, OK, mais aussitôt que les options terminent, c'est en processus qu'on retourne les options dans des ententes pour les vingt (20) ans. Alors on avait des options et maintenant, on les fait.

5530 Parce qu'on savait pas qui va avoir une turbine, qui va avoir une route ou quoi. Et ce qu'on a dit, c'est qu'on va faire des paiements unitaires pendant la construction, pour les gens affectés dans leur lot, mille dollars (1000 \$) par éolienne, cinq cents dollars (500 \$) par acre utilisé de façon permanente, ça veut dire les routes, et deux cents dollars (200 \$) par acre utilisé temporairement, parce que comme vous avez vu dans les acétates, c'est plus grand et puis –

5535 alors c'est ce qu'on fait.

Après ça, ce qu'on fait...

5540 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Excusez, ça, c'est cumulatif, c'est mille dollars (1000 \$) par éolienne?

5545 **PAR M. VICTOR PERGAT:**

Oui, oui, oui, c'est cumulatif, oui, oui, oui, c'est cumulatif.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

5550

**PAR M. VICTOR PERGAT:**

C'est cumulatif. Parce que ça peut qu'il y a des terrains où il y a pas d'éolienne mais une route. Alors il va recevoir le cinq cents dollars (500 \$) par acre utilisé, et deux cents (200 \$) parce que la route est plus grande, plus large, et plus petit. Mais il y a pas d'éolienne, alors il reçoit pas.

5555

Alors c'est pour ça, c'est cumulatif mais ça dépend des contrats.

5560

Les paiements annuels, on prend un pour cent (1 %) du brut revenu du projet, pour diviser pour tous les propriétaires qui font part de notre site. Alors un demi pour cent (1/2 %), c'est fait au prorata par la superficie de la terre utilisée, et je peux dire qu'on est un demi pour cent (1/2 %) du revenu brut au prorata du nombre d'éoliennes sur la terre.

5565

Alors il y a des gens qui ont signé une option, qui ont signé une entente, mais il y a pas d'éolienne mais une route. Mais quand même, il va participer dans le revenu de tout le projet, même s'il a pas d'éolienne.

5570

C'est pour être juste, parce que quand on fait une option, on sait pas, il y a deux (2), comme on a fait, s'il va avoir une turbine ou non.

Alors c'est comme ça que c'est fait, et on garantit un minimum de mille dollars (1000 \$) pour ceux qui ont une turbine.

5575

En principe, selon la projection, si on peut garder les cent (100) meilleurs sites d'éoliennes qu'on va proposer, on pense que ça va être pas un mille dollars (1000 \$), ça va être à peu près deux et demi mille (2500 \$) jusqu'à trois mille dollars (3000 \$), dépendant de la production du vent de cette année. Ça peut aller plus bas, plus haut, mais on partage le risque du vent, nous et avec tout le monde.

5580

Mais même si le vent est terrible, ils recevront au moins mille dollars (1000 \$) même si disons...

5585

Et trois cent cinquante dollars (350 \$), c'est pour les modes de "measurement" du vent qui sont en place maintenant, on a neuf (9) en place, et puis on va garder peut-être quatre (4), pendant la durée du projet, pour donner des données qu'Hydro-Québec Distribution nous demande de faire, et tout ça, et c'est dans notre contrat.

Alors ça, c'est dans les paiements principaux. J'espère que ça clarifie.

5590 **PAR LE COMMISSAIRE;**

Oui, merci.

5595 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

---

5600 **JEAN-CLAUDE BOUCHARD**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Jean-Claude Bouchard, s'il vous plaît.

5605

**PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:**

Alors bonne nuit tout le monde, nous sommes vendredi! Je pense que tout le monde est fatigué, là.

5610

Vous m'excuserez, mais j'ai un extrait à lire de huit (8) pages. Non, c'est une "joke" plate!

C'est sûr que vous serez pas surpris que je revienne sur le thème qui m'est cher, les lacs Malfait et aux Canards, et les régions qui les entourent.

5615

Alors la somme des impacts négatifs qui vont inévitablement affecter les résidents et les utilisateurs des lac Malfait et aux Canards, si le projet d'implanter des éoliennes autour de ces lacs se concrétise, l'absence quasi-totale d'études du secteur sensible concerné, de même que, je me rappelle les explications désolantes données par l'architecte paysagiste du promoteur sur l'intégration du paysage, où elle-même, finalement, était comme obligée d'avouer que l'intégration au paysage, c'est sûr qu'il y en avait pas, nous incite à croire, malgré les intentions qui avaient été affirmées au niveau de l'avis de projet, que le promoteur et le consultant n'ont pas rempli adéquatement leur mandat d'étude d'évaluation des impacts sur ce milieu naturel, que des études supplémentaires s'imposent, études qui devraient suivre le cours normal d'examen, d'approbation et de consultation.

5625

Alors ma question est la suivante: est-ce que le promoteur devrait réaliser ces études bien sûr avant la réalisation des travaux eux-mêmes, et s'engage-t-il à les réaliser.

5630

Disons que c'est ma première question, il y en aura une autre subséquente liée directement à ça.



**PAR LA PRÉSIDENTE:**

5635 Vous avez compris la question?

**PAR M. VICTOR PERGAT:**

5640 Si j'ai bien compris, c'est une demande de faire une étude spécifique sur la région de Malfait.

5645 Je peux répondre qu'on va faire une étude, comme monsieur Robert a dit, pour les cent (100) éoliennes qu'on va choisir, on va redéfinir les études pour tous les cent (100), pas juste Malfait. Alors on va le faire.

Mais on va pas faire quelque chose extra spécial pour une région ou l'autre région. Sauf que vous avez demandé un visuel sur le cas de la ville de Saint-Léandre.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

5650 Si, seulement si c'est maintenu.

**PAR M. VICTOR PERGAT:**

5655 Oui, oui, oui. Et sauf que je peux additionner que monsieur Bouchard nous a demandé, il y a quelques mois, et ils ont envoyé des photos, de faire des simulations, et on l'a fait pour lui.

On l'a fait honnêtement, on a rien caché, elles sont là comme les simulations.

5660 La question, est-ce qu'on voit des turbines, oui, on voit des turbines. Il a jamais été question qu'on dit, non, on voit pas des turbines. On est honnête.

5665 Mais on est dans les normes, dans les critères, dont on a commencé à travailler avec la MRC.

Alors oui, on va faire les mêmes études pour tout le monde, et oui, on a fait un effort extra pour le lac Malfait, parce qu'ils ont demandé il y a quelques mois.

**PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:**

5670 J'aimerais donc à ce moment-là faire un commentaire supplémentaire.

5675 Si vous considérez qu'une simulation visuelle à partir de photos est une étude, je regrette; moi, disons que je ne trouve absolument pas.

Et puis là, si je comprends bien, vous n'envisagez absolument pas de faire, à ce moment-là, une étude qui pourrait être spécifique au lac Malfait, autrement dit, il n'y aurait aucune considération particulière pour ce lieu de villégiature, malgré les intentions qui avaient été affirmées au niveau de l'avis de projet.

5680

À ce moment-là, moi que disons dans la négative, et puis là, ça semble être le cas, là disons je m'adresse au BAPE aussi en même temps, madame la Présidente, est-ce que le promoteur ne devrait pas renoncer à implanter des éoliennes aux lacs Malfait et aux Canards.

5685

Et puis là, disons que moi, je pose cette question d'autant plus que nous sommes, bien sûr, dans le contexte de réalisation de cent (100) éoliennes, là, je sais plus si c'est cent quarante et un (141) ou cent quarante (140), ou cent quarante-quatre (144) ou cent quarante-trois (143), il y a eu beaucoup de chiffres qui ont circulé, en tout cas, c'est une parenthèse.

5690

Mais supposons cent (100) éoliennes sur cent quarante-trois (143) annoncées, et dans ce contexte-là, cette dernière option, qui serait de renoncer finalement à implanter des éoliennes à ces endroits-là m'apparaît tout à fait pertinente et envisageable.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

5695

Alors si vous voulez, on va attendre le 12 mai pour voir la proposition du promoteur. Parce qu'elle va être définie le 12 mai.

**PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:**

5700

Cette proposition-là serait-elle accessible au public?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

5705

Oui. Parce que la Commission rend tout public ce qu'elle reçoit.

**PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:**

5710

OK. Et si j'ai bien compris, on verrait les cent quarante (140), et plus que les cent (100) en tout cas disons ciblées importantes seraient identifiables, et on aurait les autres?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

5715

Exact.

**PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:**

C'est bien ça?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

5720

Oui.

**PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:**

5725

OK. Je vous remercie.

---

**MOT DE LA FIN**

5730

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Il reste quatre (4) personnes à intervenir.

5735

D'abord monsieur Lacasse.

**PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

5740

Oui, c'est ça, donc en complément d'information sur ce que je vous ai dit tantôt, j'ai omis des éléments importants, là, je suis désolé. Des fois, à brûle-pourpoint, c'est difficile de répondre entièrement.

Ce qui limite la capacité d'intégration régionale, donc la production d'énergie éolienne au réseau d'Hydro-Québec, c'est le goulot d'étranglement entre Rivière-du-Loup et Rimouski.

5745

Pour être capable de produire plus, il faudrait construire une nouvelle ligne à trois cent quinze (315) kV, au coût d'environ cent trente-cinq millions (135 M\$), à cet endroit-là, si on veut aller au-delà du cinq cents (500 MW) encore disponible.

5750

Et donc la question sous-jacente, je pense, étant jusqu'où ira le développement éolien en Gaspésie, j'ai pas de réponse, là, mais ce que je veux dire, c'est qu'il y a plein d'autres endroits au Québec où on peut construire sans frais de raccordement de la sorte, et où on va arriver rapidement à la capacité d'intégration maximale du réseau d'Hydro-Québec de dix pour cent (10 %).

5755

**PAR LE COMMISSAIRE;**

En fait, ce qu'on comprend, en fait, c'est que les secteurs qui vont être privilégiés, c'est ceux qui en principe ne demandent pas d'infrastructure supplémentaire, dans un premier temps.

5760

**PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

Oui, c'est ça. En fait, ça fait partie de l'évaluation de coûts.

5765

**PAR LE COMMISSAIRE;**

Exactement.

5770

Donc à ce moment-là, on peut s'attendre que si jamais il y avait une volonté d'aller beaucoup plus loin, à ce moment-là, ces coûts-là vont être prévus dans le développement du réseau?

**PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

5775

Oui. Et donc, c'est difficilement envisageable que pour un seul projet qui fait l'objet d'une entente de gré à gré, supposons encore à Murdochville, entre Hydro-Québec Production et un promoteur, on décide de construire une ligne au coût de cent millions (100 M\$).

5780

**PAR LE COMMISSAIRE;**

OK, merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

5785

Monsieur Talbot, avez-vous de l'information additionnelle à nous donner, ou une déclaration?

**PAR M. DENIS TALBOT:**

5790

Non, à moins que vous ayez une question précise, là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

5795

Tout a été dit.

**PAR M. DENIS TALBOT:**

Tout n'est jamais dit, mais il s'en est dit beaucoup.

5800

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

5805 Monsieur Fournier?

**PAR M. NELSON FOURNIER:**

5810 Non, pas de commentaire.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Madame Ross.

5815 **PAR Mme LYNN ROSS:**

Pas de commentaire non plus. Bonne nuit!

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

5820 Du côté du promoteur?

**PAR M. VICTOR PERGAT:**

5825 De la part de mon équipe, je vous remercie, et je remercie tout le monde pour les questions, et on va se préparer pour le 12 et pour le 30, merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

5830 Merci.

Alors merci beaucoup tout le monde, vraiment, les échanges ont été très fructueux.

5835 On vous attend en deuxième partie, et merci beaucoup beaucoup pour votre écoute, vous avez été un auditoire merveilleux, merci tout le monde.

---

5840 Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

FLORENCE BÉLIVEAU,  
Sténotypiste officielle.

5845